National Archives of Canada | Archives nationales du Canada

GOVERNMENT ARCHIVES DIVISION

Canada

General Inventory Series

RG 27

Records of the Department of Labour

Government Archives Division

General Inventory Series

RECORDS OF THE DEPARTMENT OF LABOUR

(RG 27)

John Smart

National Archives of Canada
Archives nationales du Canada

Canadian Cataloguing in Publication Data
National Archives of Canada. Government Archives Division.
Records of the Department of Labour (RG 27)
(General inventory series/Government Archives Division)
Text in English and French with French text on inverted pages.
Title on added t.p.: Archives du Ministère du travail (RG 27).
DSS cat. no. SA72-1/27
ISBN 0-662-56111-2
1. Canada. Dept. of Labour--Archives--Catalogs.
2. Labour--Canada--History--Archival resources.
Administration--Catalogs.
3. National Archives of Canada. Government Archives Division--Catalogs. I. Smart, John
II. Title. III. Title: Archives du Ministère du travail (RG 27). IV. Series: National Archives of Canada. Government Archives Division. General inventory series.

National Archives of Canada
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N3
(613) 995-5138

© Minister of Supply and Services Canada 1988
Cat. No.: SA72-1/27
ISBN: 0-662-56111-2

102-04025/

TABLE OF CONTENTS

		Page
Foreword		vii
Introduction		ix
INVENTORY OF THE RECORDS OF LABOUR CANADA		1
Part I	**Administrative Outline**	1
Part II	**Records of the Department of Labour**	41
A.	**Minister's Office, 1921-1947, 1973-1983**	41
1.	Records of the Honourable Humphrey Mitchell, 1921-1947	41
2.	Central Registry Files, 1973-1983	41
B.	**Deputy Minister's Office, 1900-1978**	42
1.	Lacelle Files, 1902-1945	42
2.	Administration Files, 1931-1966	43
3.	Central Registry Files, 1968-1971	43
4.	Miscellaneous Activities Files, 1933-1965	43
5.	Parliamentary Returns, 1969-1976	43
6.	Committees, Conferences, Meetings, 1920-1966	43
7.	i) General Services, Central Registry Files, 1930-1974	43
	ii) General Services, Files of A.J. Hills and F.M. Hereford, 1930-1970	45
	a) A.J. Hills	45
	b) F.M. Hereford	45
C.	**Public Relations and Information Services Branch, 1890-1979**	46
1.	Press Clippings Division, 1900-1971	46
2.	Administrative Public Relations Files, 1933-1969	46
3.	Communications Services Directorate, Central Registry Files, 1900-1979	46
4.	*Labour Gazette*, 1890-1978	47
D.	**Economics and Research Branch, 1900-1985**	47
1.	Central Registry Files, 1941-1969	47
2.	Strikes and Lockouts Files, 1907-1977	48
3.	Trade Disputes Ledgers, 1904-1916	49
4.	Statistical Surveys, 1940-1958	49
5.	Collective Bargaining Surveys Section, Miscellaneous Records, 1900-1934	50
6.	Labour Organization Survey Records, 1932-1968	50
7.	University Research Program, 1977-1985	50

E. Labour Data Branch, 1910-1986 50
1. Central Registry Files, 1943-1976 50
2. Collective Agreements, 1910-1986 51

F. Federal Mediation and Conciliation Services Branch, 1944-1981 51
1. Central Registry Files, 1958-1978 52
2. Conciliation and Arbitration Files, 1944-1981 52
3. Task Force on Labour Relations, Studies and Reports, 1966-1971 52

G. Department of Labour Library, 1882-1967 52
1. Winnipeg General Strike Scrapbooks, 1919-1920 53
2. Vertical Files, 1882-1967 53

H. Unemployment Relief Commission and Unemployment Insurance Commission, 1918-1965 53
1. Unemployment Relief Commission, Central Registry Files, 1918-1953 54
2. Unemployment Insurance Commission, Central Registry Files, 1940-1965 54

I. Technical and Vocational Training Branch, 1937-1967 55
1. Central Registry Files, 1937-1967 55

J. Women's Bureau, 1952-1979 55
1. Central Registry Files, 1952-1979 56

K. Personnel and Finance Records, 1910-1978 56
1. Personnel Administration Branch, Central Registry Files, 1910-1978 56
2. Financial and Management Services Branch, 1967-1974 57
3. Planning, Programming and Budgeting Task Force, Program Forecasts, 1968-1973 57

L. Councils, Commissions, Boards, Inquiries, Task Forces, 1919-1967 57
1. National Labour Supply Council, 1919-1951 57
2. National Advisory Council on Manpower, 1951-1957 58
3. National Employment Commission, 1919-1946 58
4. Commissions of Inquiry, 1964-1967 59
   i) Industrial Inquiry Commission Relating to Canadian National Railways "Run-Throughs," 1964-1965 59
   ii) Industrial Inquiry Commission into Certain Labour Unrests at Ports of Montreal, Trois-Rivières and Quebec (Smith Commission), 1966-1967 59
   iii) Industrial Inquiry Commission on St. Lawrence Ports (Picard Commission), 1966-1967 59

M. International Labour Affairs Branch, 1920-1978 59
1. Central Registry Files, 1920-1978 60
2. International Labour Organization, Individual Trainee Files, 1959-1967 60
3. Labour Attaché Reports, 1941-1962 60
4. Despatches, Department of External Affairs, 1941-1967 61

N. National Selective Service, 1939-1964 61
1. Central Registry Files, 1939-1950, 1952-1964 61
2. Office Files of Raymond Ranger and Other NSS Officials, 1940-1951 62
3. German Prisoners-of-War, 1943-1947 62

O. Japanese Division, 1940-1965 62
1. Central Registry Files, 1940-1965 63

P. Employment Service Branch, 1942-1968 63
1. Central Registry Files, 1942-1968 63
2. Central Registry Files, Labour Supply (by Industry), 1944-1965 64
3. Hiring and Separation Surveys, 1947-1965 64

Q. Immigration and Farm Placements Branch, 1943-1965 64
1. Central Registry Files, 1943-1965 65
2. Central Registry Files, Polish Veterans Movement, 1946-1956 65
3. Financial Records, Movement of Workers, 1948-1954 65

R. Government Annuities Branch, 1909-1968 65
1. Annuitant Case Files, 1909-1968 66

S. Legislative Research Branch, 1937-1977 66
1. Central Registry Files, 1937-1977 66

T. Pilot Projects Branch, 1965-1969 67
1. Central Registry Files, 1965-1969 67

U. Policy and Liaison Program, 1919-1983 67
1. Central Registry Files, 1919-1983 67

V. Labour Standards Branch, 1949-1979 68
1. Central Registry Files, 1949-1979 69
2. Complainant Case Files, Central Region, 1971-1974 69
3. Wage Schedule Files, 1970-1973 70

W. Employment Relations and Conditions of Work Branch, 1944-1983 70
1. Central Registry Files, 1944-1983 70

2. Central Registry Files, Labour Management Consultation Branch, 1949-1980 71
3. Central Registry Files, Fair Employment Practices Branch, 1955-1972 71

X. Occupational Safety and Health Branch, 1919-1981 72
1. Central Registry Files, 1937-1981 72
2. Central Registry Files, Government Employees Compensation Branch, 1919-1964 72

Y. Special Services Branch, 1964-1969 73
1. Central Registry Files, Winter Employment and Construction Programs, 1964-1969 73

APPENDIX I - Ministers and Deputy Ministers of the Department of Labour, 1900-1988 75

FOREWORD

Part of the mandate of the National Archives of Canada is the acquisition of federal government records considered worthy of long-term preservation. To inform government officials, researchers and the general public of the rapidly growing extent and variety of such records, the Government Archives Division is publishing a series of general inventories.

Each inventory describes one record group. The term "record group" (RG) is used here to refer exclusively to federal government records in the National Archives of Canada. A record group can most easily be defined as any body of records of the Government of Canada or its predecessors that are organizationally or functionally related by administrative continuity. This usually means that a separate record group is created for each department, major branch or agency that at any point during its existence maintained a separate and self-contained registry system. The inventory for each record group contains several distinct elements.

The introduction to the record group outlines the nature of the records described in the inventory and the general evolution of the various federal agencies involved in the creation of the records. The introduction also includes information on the total extent of the records, access regulations, suggested citations and related primary sources.

The administrative outline is a guide for researchers wishing to use records described in the inventory, rather than a complete history of the agency, or its predecessors, that created the records. Government records are created by distinct administrative units charged with carrying out specific responsibilities. Such records are usually maintained in separate file registry systems that parallel the administrative units that created them. Individual records reflect the scope (and limitations) of functions for which the original administrative unit was responsible. The administrative outline provides the link between the actual records and the administrative structures that carried out the policies and programs of the department concerned.

The series-by-series record descriptions that follow are organized and described in a manner that most nearly reflects the evolving administrative structure of the creating department, branch or agency. By updating the inventories of those record groups that receive large influxes of new material, the Government Archives Division endeavours to keep the public informed of the expanding scope and diversity of its holdings.

Eldon Frost
Director
Government Archives Division

INTRODUCTION

The Department of Labour owes its birth to Section 10 of the *Conciliation Act* (63-64 Vict., c. 24 s. 10, 18 July 1900), which read as follows:

> With a view to the dissemination of accurate statistical and other information relating to the conditions of labour, the Minister shall establish and have charge of a Department of Labour, which shall collect, digest, and publish in suitable form statistical and other information relating to the conditions of labour, shall institute and conduct inquiries into important industrial questions upon which adequate information may not at present be available, and issue at least once in every month a publication to be known as the *Labour Gazette*, which shall contain information regarding conditions of the labour market and kindred subjects, and shall be distributed or procurable in accordance with terms and conditions in that behalf prescribed by the Minister.

The *Act* itself was modelled on an act passed by the British Parliament in 1896. The major provisions of the Canadian *Act*, in addition to Section 10, allowed the federal government to conduct inquiries into the causes of industrial disputes, to appoint arbitrators, conciliators or boards of conciliation when asked to do so by the parties to a dispute, and to take positive action aimed at getting the conciliation process started in disputes where the parties were not agreed on the need for conciliation. At the time of the passage of the *Act* it was estimated that Canada had a workforce of about two million, but that only about 27,000 workers were organized into trade unions. Most of these were craft unions.

Although the *Conciliation Act* spoke of the creation of a "Department of Labour," it is more correct to see the Department in its early years as a bureau. Its staff was limited and its growth slow. Daniel O'Donoghue was appointed the Department's first Fair Wages Officer in 1900 in order to implement a fair wages resolution of the House of Commons, while William Lyon Mackenzie King was appointed Deputy Minister of the Department and editor of the *Labour Gazette* the same year. In its *Annual Report* for 1900-1901, the Department's responsibilities were given as: preparation and publication of the *Labour Gazette*; settlement of industrial disputes through implementation of the *Conciliation Act*; "carrying out" of the resolution of the House of Commons of March 1900 "to secure to those employed on public work the payment of fair wages and the performance of the work under proper conditions"; administration of the acts "to restrict the importation and employment of aliens"; correspondence and other departmental work; and overseeing the revenue and expenditure of the Department.

Over the course of most of the twentieth century the Department of Labour grew steadily in size and importance as new responsibilities were assigned to it. It became responsible for Canada's relations with the International Labour Organization in 1919. In 1920 the Department became

responsible (jointly with the provinces) for the Employment Service of Canada, with offices across Canada. In 1930 the Unemployment Relief Commission began its work under the direction of the Minister of Labour. Responsibility for an innovative piece of legislation in the education field, the *Technical and Vocational Training Act*, was given to the Department in 1937. During World War II the Department was responsible for all manpower phases of the mobilization of the Canadian people in the war effort. The National Selective Service, the Department of National War Services, the National Registration of 1940, German prisoner-of-war camps in Canada and the employment of persons of Japanese descent relocated from British Columbia were all carried out under the direction of the Minister of Labour and his departmental officials. In 1940 Canada's new Unemployment Insurance Commission also came under the direction of the Department.

In the post-war period the Department maintained its responsibilities for labour relations, employment, and workforce planning at the federal level. The Department was also responsible for advising immigration authorities on which types of workers were needed in the Canadian economy. In 1954 the Department created its Women's Bureau, the first unit of the federal government to be devoted to the interests of women in the workforce.

In 1966, with the creation of the new Department of Manpower and Immigration, the Department of Labour was relieved of some its major responsibilities. All manpower planning functions as well as the Unemployment Insurance Commission were transferred from the Department of Labour to the Department of Manpower and Immigration.

Creation of departments of labour by modern governments and the history of these departments reveal much about the twentieth century. Trade unions and collective bargaining are major social effects of industrialization, and departments of labour represent the modern state's attempt to deal with these developments. The Canadian Department of Labour was fortunate to have both as its first Deputy Minister and its first full Minister an energetic individual, William Lyon Mackenzie King, who was an original thinker and writer on labour questions and who later became Canada's longest-serving Prime Minister. His success was at least partly due to the perception that he was a modern leader who could deal with social problems in Canadian society. For much of its history the Department of Labour benefited from having in the Prime Minister's chair someone who knew and loved the Department and had confidence in it. If, in the last twenty years (as Labour Canada), the Department of Labour has entered a quieter phase in its history, it remains an important and effective instrument of modern government in Canada.

By 1985-1986 the Department was in its ninth decade. The major additions and changes in its mandate over the years are described in the administrative history portion of this publication. At the time of writing the Department had responsibility for the following pieces of legislation: *Canada Labour Code* (RSC 1970, c. L-1): Part III (Labour Standards), Part IV (Safety of Employees), Part V (Industrial Relations); *Department of Labour Act* (RSC 1970, c. L-2); *Fair Wages and Hours of Labour Act* (RSC

1970, c. L-3); *Government Employees Compensation Act* (RSC 1970, c. G-8); *Merchant Seaman Compensation Act* (RSC 1970, c. M.-11 as amended by RSC 1970, c. 19 (2nd Supplement); *Labour Adjustment Benefits Act* (29-30-31-32 Eliz. II, c. 89 amended by 29-30-31-32 Eliz. II, c.c. 109, 169); *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act* (26-27 Eliz. II, c. 29 amended by 29-30-31-32 Eliz. II, c. 47; and 32-33 Eliz. II, c. 40); *Corporations and Labour Unions Return Act* (RSC 1970, c. 31 amended by 29-30-31-32 Eliz. II, c. 79; and 32-33 Eliz. II, c. 40); and *Wages Liability Act* (RSC 1970, c. W-9).

Legislation administered by Labour Canada in 1987 therefore included working conditions such as hours of work, minimum wages, annual vacations, holidays with pay, equal wages, unjust dismissal, group and individual terminations of employment, severance pay, the regulation of fair wages and hours of labour contracts made with the federal government for construction, remodelling, repair or demolition of any work; federal mediation and conciliation services; government employee and merchant seaman compensation; occupational safety and health; and labour adjustment assistance benefits for workers affected by redundancies and layoffs.

Access: With certain exceptions the records in Record Group 27 are available for research purposes. Some documents contain information that currently qualifies for exemption under provisions of the *Privacy Act* (29-30-31 Eliz. II, c. 111, Schedule 2). The National Archives of Canada pamphlet *Access to the Historical Records of the Government of Canada* outlines procedures for obtaining access to records held by the Government Archives Division. Researchers outside Ottawa, particularly those interested in the more recent records described in this publication, are advised to write in advance of any research visit to the National Archives of Canada outlining which records they may wish to have reviewed for their use under the legislation. Reviews of records that fall under the legislation on access to information and privacy are mandatory before material can be released for research purpose and, obviously, such reviews require some time to conduct.

Extent: 1,647.45 metres

Suggested Citation: National Archives of Canada, Records of the Department of Labour, Record Group 27, Strikes and Lockouts Files, vol. 294, file 2836, Carpenters, Sorel, Quebec, March 1907, ARC microfilm reel T-2684.

Subsequent Citations: NA, RG 27, vol. 294, file 2836, reel T-2684.

Additional unpublished primary material relevant to the activities of the Department of Labour over the years, and particularly to the Depart-

ment's relations with other government departments, can be found in a number of other record groups held by the Government Archives Divison.

Related photographic records may be consulted in the Documentary Art and Photography Division of the National Archives of Canada, while the Moving Image and Sound Archives Division also holds related records of interest. The Manuscript Divison holds a rich collection of trade union records that in many cases supplement the records of the Department of Labour.

The finding aid for all the records series described in this inventory is a file list of file numbers, titles and inclusive dates, unless otherwise noted under the appropriate series heading.

Please note that the prefix letter "W" or "V" appearing in an accession number indicates that the records are held in the Winnipeg or Vancouver Federal Records Centre.

I wish to acknowledge the important help provided to me by my colleagues Terry Cook, Dan Moore and Peter DeLottinville in reading and commenting upon the manuscript. In particular, Terry Cook encouraged me with the project and did a key editing job on the first draft. Without his help and encouragement, this inventory might never have reached completion. I am grateful, too, to Candace Loewen, who added my duties to her own for two months in 1986-1987 to allow me to work on the inventory without interruption.

A number of labour records archivists and researchers also read the manuscript and provided invaluable comment. Among these generous persons were Robert Babcock, Paul Craven, Anne Forrest, Judy Fudge, Gregory S. Kealey, Philip P. Mason, Bryan Palmer, John Stanton, Charlotte A. Stewart and Mark Walsh. My thanks to them. I remain responsible for any errors or omissions.

John Smart
Government Archives Division

INVENTORY OF THE RECORDS OF LABOUR CANADA

Part I Administrative Outline

1816

Reflecting early attitudes toward labour organizations, the Nova Scotia Legislature passed an act annulling all contracts, convenants and agreements arrived at between employers and workers, and specifically banned collected bargaining of any kind with employers. Part of the preamble read "great numbers of... Journeymen and Workmen, in the town of Halifax, and other parts of the Province, have by unlawful Meetings and Combinations, endeavoured to regulate the rate of wages, and to effectuate illegal purposes." (Eugene Forsey, *Trade Unions in Canada 1812-1902*, Toronto, 1982, p. 13)

1859

By 1859 "there must have been at least 30 to 36 unions, in almost every settled part of the country...." These were mostly craft unions consisting of workers engaged in skilled trades, such as printers, shoemakers and tailors. They were local in character and suffered from "a fairly high mortality." Forsey gives details of 15 strikes conducted by union locals between 1812 and 1859, and cites a number of cases where union officers were charged in court with conspiracy. (Forsey, *ibid.*, p. 30) Other researchers suggest that the actual number of strikes occurring in Canada during these years may have been much higher. One study shows 132 strikes taking place between 1815 and 1859, with a further 700 strikes (more than half of them in Ontario) taking place between 1860 and 1890. (Bryan Palmer, "Labour Protest and Organization in Nineteenth Century Canada, 1820-1890," *Labour/Le Travail* 20, Fall 1987)

1872

The Canadian Parliament passed *An Act respecting Trade Unions* (35 Vict., c. 30, 14 June 1872). By this piece of legislation the government intended to ensure that trade unions be regarded as lawful institutions under Canadian law rather than institutions in restraint of trade and, therefore, unlawful. Section 2 of the *Act* read: "The purpose of any trade union shall not, by reason merely that they are in restraint of trade, be deemed to be unlawful, so as to render any member of such trade union liable to criminal prosecution for conspiracy or otherwise...." Section 22 of the *Act* ("Interpretation") read in part: "...'trade union' means such combination, whether temporary or permanent, for regulating the relations between workmen and masters, or for imposing restrictive conditions on the conduct of any trade or business, as would, if this *Act* had not been passed, have been deemed to be an unlawful combination by reason of some one or

more of its purposes being in restraint of trade." Before this *Act*, the legal basis for trade unions in Canada had been threatened by certain legal actions and decisions surrounding the strike of printers against the *Toronto Globe*. Also provided for in the *Act* was a voluntary system of registration of trade unions with the Registrar General of Canada. It would appear that relatively few unions in Canada took advantage of this provision in the legislation.

Under regulations issued by the Secretary of State pertinent to the *Trade Unions Act*, "All documents transmitted to the registrar relating to any registered trade union shall be open to inspection of any person on payment of twenty-five cents." Trade unions wishing to register with the federal government under the *Act* were required to file, with their application, names of officers, copies of any constitution or rules under which the union operated, a statement of assets and liabilities, and a current budget. Trade unions were expected to file notice of future changes in their constitutions as they occurred.

1873 The first convention of Canada's first national central labour body, the Canadian Labour Union, met in Toronto on 21 September. Forty-five delegates attended, while 200 persons attended the closing banquet.

1880 By 1880, 52 international union locals existed in 20 Canadian centres. By 1890 there were 240 locals in 60 different centres, and in 1902 over 1,000 locals in more than 200 different Canadian centres.

1881 The U.S. labour organization, the Knights of Labor, entered Canada and began rapidly to organize assemblies of workers. The Knights believed in bringing all workers, irrespective of sex, race or type of work, together into the same organization. They were remarkably successful in Canada in the 1880s and 1890s, and have been called "the major labour reform organization of the late 19th century" by one prominent Canadian labour historian. The Knights were active in promoting the growth of the Trades and Labor Congress and in developing a political and social program for labour. Their organization and influence waned after 1900. (G.S. Kealey, "The Knights of Labor," *The Canadian Encyclopedia*, vol. II, 1985, p. 947)

1886 On 9 December 1886, under Order-in-Council 1938, Sir John A. Macdonald announced the creation of a Royal Commission on the Relations of Capital and Labour in Canada, under the chairmanship of Judge James Armstrong of Sorel, Quebec:

> ... for the purpose of inquiring into and reporting upon the subject of Labour, its relations to Capital, the hours of labour, the earnings of labouring men and women, and the means of promotion of their material, social, intellectual and moral prosperity, and of improving and developing the productive industries of the Dominion so as to advance and improve the trade and commerce of Canada; also, of enquiring into and reporting on the practical operations of courts of Arbitration and Conciliation in the Settlement of disputes between employers and employees, and on the best mode of settling such disputes; also, of enquiring into and reporting on the expendiency of placing all such matters as are to form the subjects of such enquiry under the administration of one of the Ministers of the Crown.

Eventually the Commission membership was expanded to include members with trade union backgrounds, and an extensive series of hearings were conducted in industrial centres in Ontario, Quebec and the Maritimes.

1889

In February a report signed by Judge Armstrong's successor as chairman, A.T. Freed, and four other commissioners recommended, among many other things, creation of a "Labour Bureau" under the administration of one of the Ministers of the Crown. Their full recommendation on this crucial point read as follows:

> Your commissioners are firmly persuaded that the interests of working people will be promoted if all matters relating to labour and capital be placed under the administration of one of the Ministers of the Crown, so that a Labour Bureau may be established, statistics collected, information disseminated, and working people find readier means of making their needs and desires known to the Government.

1890

On 16 May 1890 *An Act to provide for the collection and publishing of Labour Statistics* (53 Vict., c. 15) became law. A partial response to the recommendations of the Royal Commission on the Relations of Labour and Capital, the new *Act* provided for the creation in the Department of Agriculture of a Bureau of Labour Statistics "to collect, classify and arrange, and present in quarterly bulletins and in yearly reports to Parliament, statistics relating to all kinds of labour in Canada...." Among the classifications of statistics to be sought by the Bureau were "a description of the different kinds of labour organizations in existence in Canada, and what they accomplish in favour of the

classes for whose benefit they are organized." The Bureau was never established.

1892 Section 517 of the new *Canadian Criminal Code* (55-56 Vict., c. 29, 9 July 1812) stated that trade unions were not unlawful simply because "they are in restraint of trade," while Section 519 defined a trade combination as: "any combination between masters or workmen or other persons for regulating or altering the relations between any persons being masters of workmen, or the conduct of any master of workmen in or in respect of his business or employment, or contract of employment or service."

1894 Prime Minister John Thompson introduced a bill in the House of Commons to make "the first Monday of September Labour Day" a national holiday in Canada (57-58 Vict., c. 55, 23 July 1894).

1897 Under *An Act to restrict the importation and employment of Aliens* (60-61 Vict., c. 11, 29 June 1897), it became unlawful to assist the immigration to Canada of foreigners under contract to perform labour in Canada. An exception was made in the case of skilled labour, "provided that skilled labour for that purpose cannot otherwise be obtained."

1900 The Department of Labour was established pursuant to the *Conciliation Act* (63-64 Vict., c. 24, 18 July 1900). Its principal objectives were the following: (1) preparation and publication of the *Labour Gazette*; (2) settlement of industrial disputes under the terms of the *Conciliation Act*; (3) carrying out of the resolution of the House of Commons of March 1900 "to secure to those employed on public work the payment of fair wages and the performance of the work under proper conditions"; and (4) administration of the *Alien Labour Acts* "to restrict the importation and employment of aliens." (*Labour Gazette*, February 1902, p. 459ff.) Responsibility for administering the new Department was placed with the Postmaster General, William Mulock. (The office of Minister of Labour as a separate cabinet portfolio was not to be established until 1909.) William Lyon Mackenzie King was appointed Deputy Minister of Labour effective 15 September 1900 (PC 2203). A grandson of William Lyon Mackenzie, King graduated from the University of Toronto in 1895 and studied economics at Chicago and Harvard. Total expenditures for the Department for the fiscal year 1900-1901 were $27,395.45. The *Labour Gazette* had an average circulation of 6,912 copies monthly during the first year of its operation. Seventy-one deportations were reported as having taken place under the *Alien Labour Acts* during 1900-1901.

In July 1900 the House of Commons passed the Fair Wages Resolution:

> That it be resolved that all Government contracts should contain such conditions as will prevent abuses, which may arise from the sub-letting of contracts and that every effort should be made to secure the payment of such wages as are generally accepted as current in each trade for competent workmen in the district where the work is carried out, and that this House cordially concurs in such policy and deems it the duty of the Government to take immediate steps to give effect thereto.
>
> It is hereby declared that the work to which the foregoing policy shall apply includes not only work undertaken by the Government itself, but also all works aided by grant of Dominion public funds.

1901

During the fiscal year 1901-1902 the Department provided conciliation and arbitration services in eleven industrial disputes, of which the most important were those occurring in Rossland, British Columbia, and Halifax, Nova Scotia. The Department investigated 17 complaints of unfair wages or poor working conditions lodged against government contractors. The average monthly circulation of the *Labour Gazette* rose to 8,370 copies during the year. The reports of *Labour Gazette* correspondents were systematized to include reports on the general condition of the labour market in the correspondent's locality for that month, the conditions of local industries, and the condition of the particular trades. Departmental officials also worked on the Royal Commission on Chinese and Japanese Immigration and on the British Columbia fisheries commission.

R.H. Coats became Associate Editor of the *Labour Gazette* under the direction of W.L.M. King. A former journalist with the *Toronto Globe*, Coats became Chief Statistician of the Department of Labour in 1905, responsible for the many statistical studies and compilations published by the Department. A member of the Commission on the Cost of Living, 1913, he became Dominion Statistician in 1915 and remained in that position until 1942. The Dominion Bureau of Statistics was created under his direction in 1918.

1903-1904

The *Railway Labour Disputes Act* (2 Edw. VII, c. 55) became law 10 July 1903, and its implementation became part of the mandate of the Department of Labour. In April 1904 the Grand Trunk railroad dispute was referred to the Department. The Deputy Minister conducted an investigation into the importation of Italian labourers into Montreal

in the spring of 1904. As a result of his investigation, a Royal Commission on the subject was set up under the direction of Judge John Winchester. The *Labour Gazette* added a monthly article and table dealing with industrial accidents to its regular features. The *Gazette* reported that between 700 and 1,000 men were killed and between 2,000 and 3,000 seriously injured each year in Canada in industrial accidents.

1904-1905 The Department's *Annual Report* for the fiscal year ending 30 June 1905 reported that the Department had been asked to intervene in only one industrial dispute under the *Conciliation Act* during the preceding twelve months, the strike of employees occurring at the Dominion Iron and Steel Company in Sydney, Nova Scotia. Only one application had come in under *The Railway Labour Disputes Act.* (*Labour Gazette*, April 1906, p. 1147ff.)

1905 *An Act respecting false representation to induce or deter immigration* was assented to 20 July 1905 (4-5 Edw. VIII, c. 16). The *Act* was passed in order to correct abuses discovered by the Department's investigation of certain cases of the importation of Italian labourers into Montreal. During 1905-1906 the *Act* was invoked in the case of printers imported into Canada from Great Britain to work at a strike-bound firm in Winnipeg.

1906 On 30 July 1906 the Judicial Committee of the Privy Council in London decided that the alien labour laws enacted by Canadian Parliament (60-61 Vict., c. 11, as amended by 1 Edw. VII, c. 13) were *intra vires.*

For the year ending 30 June 1906, the Department's *Annual Report* noted only five applications for departmental intervention under the *Conciliation Act. Labour Gazette* circulation had risen to 10,610, an increase of 902 subscriptions over the previous year. The report stated that the Department would be "virtually placed in the position of being an official referee in all matters of dispute as to wages or hours of labour which may arise" during construction of the Grand Trunk Pacific Railway.

1907 The Department's *Annual Report* for 1906-1907 listed fourteen major responsibilities of the Department. The principal new work mentioned involved an inquiry by royal commission into a dispute between Bell Telephone and its operators in Toronto. The report predicted an increase in work for the coming year due to the passage of the *Industrial Disputes Investigation Act*, "the most important piece of legislation passed in Canada since the creation of the Department of Labour in 1900."

1907-1908 With the passage of the *Industrial Disputes Investigation Act* (An Act to aid in the Prevention and Settlement of Strikes and Lockouts in Mines and Industries connected with Public Utilities, 6-7 Edw. VII, c. 20, 22 March 1907), the Department of Labour entered an important new phase in its development. Twenty-nine formal applications to the Department under the legislation were received in 1907-1908. Deputy Minister W.L.M. King noted in his report for 1907-1908 that the legislation aimed "... simply to 'aid' in the prevention or settlement of those disputes in which the public welfare is most closely concerned." Still the legislation significantly increased the work of the Department "... involving the frequent exercise of functions of a quasi-judicial character and importance and necessitating the writing of thousands of letters, much of the correspondence being moreover, of a most exacting nature...." In addition, King conducted government inquiries into losses sustained by Chinese and Japanese residents of Vancouver during anti-Asiatic riots in that city, and travelled to Great Britain to discuss Oriental and Indian immigration to Canada with the British government.

1908 Under the *Government Annuities Act* (An Act to authorize the issue of Government Annuities for Old Age, 7-8 Edw. VII, c. 5), the Department of Labour became responsible for the administration of a plan by which Canadians could better provide for their old age. Under the terms of the *Act*, individuals could purchase "an immediate or deferred annuity" from the government. Employers could purchase annuities for their employees.

1908-1909 The Department published a "Wholesale Prices Report" in the form of an index in the *Labour Gazette*. This report, based on information supplied by a network of *Labour Gazette* correspondents across Canada, became an annual departmental publication.

On 19 May 1909 *An Act respecting the Department of Labour* (8-9 Edw. VII, c. 22) received royal assent. The *Act* created the position of Minister of Labour as a separate member of the Cabinet. "The Minister of Labour shall be charged with the administration of the *Conciliation and Labour Act* and the *Industrial Disputes Investigation Act* of 1907 and such other duties as may be assigned to him by the Governor-in-Council." William Lyon Mackenzie King was sworn in as Minister of Labour on 2 June 1909. He was the first Minister of Labour to hold no other additional portfolio, an indication on the government's part of the increased importance of this Ministry. King resigned as Deputy Minister of Labour on 21 September 1908 and was elected to the House of Commons in the October 1908

general election as the Liberal candidate for Waterloo North.

During 1908-1909 King was extremely busy. On 4 May 1908 his report on Oriental and Indian immigration to Canada was tabled in the House of Commons. It called for more strict regulation by Canada of such immigration and suggested that steamship companies be told that Canada did not want to see such immigration increase. (There was considerable feeling in Canada that such immigration might compete unfairly in the labour market.) King also reported to Parliament regarding his commissions to study damages to Japanese and Chinese persons in Vancouver occasioned by the anti-Oriental riots of 1907. On 29 June 1908 King was appointed a one-person Royal Commission on industrial disputes in the cotton factories in the province of Quebec. In May 1908 over 5,000 textile workers in the province had struck against an employers' decision to reduce wages in the industry by 10 per cent. King held hearings in July and August 1908 and tabled his report in the House of Commons 23 January 1909. (Workers had largely returned to work in June 1908 in the hope that federal government action would solve the dispute.) King suggested that "industrial peace might be preserved and... promoted" if there were joint agreements between employers and employees," with some system of automatic adjustment of wages" and one month's notice required before any change in wages, hours or other conditions of employment took effect. He suggested that permanent Boards of Conciliation might be effective.

The Fair Wages Branch of the Department reported that it had prepared 315 fair wages schedules during 1908-1909 and investigated 17 specific complaints of unfair wages being paid. The average monthly circulation of the *Labour Gazette* rose to 13,618.

1909

In its *Annual Report* for the year ending 31 March 1909, the Department of Labour reported (p. 130) that it had prepared 1,600 Fair Wages Schedules since 1900 under the Fair Wages Resolution passed by the House of Commons in 1900. Almost half had been prepared for the Department of Railways and Canals and over a third for the Department of Public Works.

During the 1909-1910 fiscal year, 30 disputes were referred to the Department of Labour under the *Industrial Disputes Investigation Act.*

1910

Under the *Combines Investigation Act* (An Act to provide for the investigation of combines, monopolies, trusts and mergers, 9-10 Edw. VII, c. 9, 4 May 1910), the Department

of Labour became responsible for administering a system whereby complaints "that a combine exists, and that prices have been enhanced or competition restricted by reason of such combine, to the detriment of consumers or producers" might be made to a judge. If the judge decided that an investigation was warranted, then the Minister of Labour was required to set up a three-person board to investigate the complaint and make a report to the minister. Any person found guilty of creating or conducting a combine under the legislation became liable to a fine of $1,000 a day and costs if "such person continues to offend." Section 48 of the *Act* reads: "This *Act* shall not be construed to repeal, amend, or in any way affect the *Trade Unions Act*, Chapter 125 of the Revised Statutes, 1906." The *Combines Investigation Act* was amended in 1919 (9-10 Geo. V, c. 45) and 1923 (13-14 Geo. V, c. 9).

1912

The Department of Labour publication *Labour Organization in Canada* was published for the first time. In it the Department listed the principal unions and labour organizations of Canada, their addresses, the names of their officers and the details of their membership statistics.

The Department's first office outside Ottawa was established in Vancouver, British Columbia. J.D. McNiven was appointed to staff the office in his capacity as Fair Wages and Inspection Officer. "With the continued rapid development of the western provinces and the constantly increasing demand for public buildings, there is every reason to believe that it will before long become necessary to establish other western officers at Winnipeg and other points." (Department of Labour, *Annual Report*, 1912-1913, p. 11) By 1916 a Winnipeg office was opened.

1912-1913

The Department noted in its *Annual Report* for the fiscal year 1912-1913 that a departmental study of strikes in Canada covering the years since the Department's inception revealed a total of slightly under a million days lost to strikes in Canada since 1901: "...the time losses for the twelve years represent, say, eighteen million dollars, an average annual money loss of $1,500,000." (p. 12)

The Department recorded one investigation under the *Combines Investigation Act* during the fiscal year, leading to a finding that the United Shoe Machinery Company of Canada was a combine that "unduly restricted and prevented" the shoe trade in Canada.

1913

The Department's second annual report on *Labour Organization in Canada* gave the following figures on trade union membership in Canada: 1911 - 133,132 union members; 1912 - 160,120 union members in 1,883 local branches or

independent local organizations. A total of 136,389 union members in Canada in 1912 were described as being members of international unions.

1915 On 1 July 1915 R.H. Coats, Associate Editor of the *Labour Gazette*, became Dominion Statistician and Chief of the Census Branch of the Department of Trade and Commerce. "Mr. Coats may be said to have largely developed the statistical side of the work of the Department, the annual Prices Report having been mainly his conception." (Department of Labour, *Annual Report*, 1915-1916, p. 107)

1916 The Department of Labour became responsible for implementation of an Order-in-Council (PC 2777, 10 November 1916) issued under the authority of the *War Measures Act* "intended to permit effective action where a price appeared to be unreasonably high." The Order-in-Council was made necessary by "the rapid rise in cost of certain lines of food and other necessities of life." (Department of Labour, *Annual Report*, 1916-1917)

On 23 March 1916 a new Order-in-Council (PC 679), passed under the aegis of the *War Measures Act*, brought munitions industries in Canada under the scope of the *Industrial Disputes Investigation Act*. The department's *Annual Report* for 1915-1916 noted the existence of "... much unrest manifested in various lines of industry" in Canada and described the new Order-in-Council as '... made broad enough to cover war-work of practically every kind'." (p. 8)

1918 The Employment Service Council of Canada was set up under the Department's supervision "for advisory purposes in relation to the operation of the Employment Service and generally on ways of preventing unemployment and is representative of the Dominion Government and the Provincial Governments, returned soldiers, organized labour and a member of the larger employing interest." (Department of Labour, *Annual Report*, 1930-1931, p. 6)

The Department's Employment Service Branch was created under the *Employment Services Co-ordination Act* of 1918. Its purpose was to cooperate with the provincial governments to maintain the Employment Service of Canada. The mandate of the Employment Service itself was to aid and encourage the organization and coordination of a network of employment offices across Canada and to promote uniformity of methods and policy among them; to establish one or more clearing houses for the interchange of information between employment offices; and to compile and distribute information received from employment offices

and from other sources regarding prevailing conditions of employment.

Under the *Statistics Act* (8-9 Geo. V, c. 43, 24 May 1918), the Department of Labour began to work closely with the new Dominion Bureau of Statistics in the compilation and publication of some statistics.

1919

For 42 days in May and June, 30,000 Winnipeg workers went on strike seeking better wages, improved working conditions and recognition of unions and collective bargaining as desirable features of the postwar Canadian economy. Sympathetic strikes occurred in a number of Canadian centres, notably Vancouver and Toronto. The federal government, including Labour Minister Senator Gideon Robertson, sided with the Manitoba government and Winnipeg's employers, who were opposed to the strike. Federal employees were ordered to return to work or face dismissal; the *Immigration Act* was amended to permit deportation of British-born immigrants, and a dozen strike leaders were arrested. On 21 June the Royal North-West Mounted Police cleared a crowd of strikers from downtown Winnipeg streets, resulting in 30 casualties and one death. On 25 June the strikers decided to return to work. The experience of the Winnipeg General Strike is regarded as having led organized labour in English Canada away from syndicalism and toward political action as its principal method of obtaining its objectives vis-à-vis government. Legal recognition of trade unions and collective bargaining had to wait until after 1945.

In August William Lyon Mackenzie King became Leader of the Liberal Party of Canada. Mr. King was to become Prime Minister of Canada following the Canadian general election of December 1921; he retired from his party's leadership and the Prime Ministership in 1948.

Under the *Technical Education Act* (An Act for the promotion of technical education in Canada, 9-10 Geo. V, c. 73, 7 July 1919), the Department of Labour became responsible for a scheme whereby provincial governments might apply for annual grants "for the purpose of promoting and assisting technical education in Canada." Provinces had to opt into the plan by provincial Order-in-Council and would then receive through the Minister of Labour grants of $10,000 per year plus additional grants based on population out of a fund of $10 million. Not more than 25 per cent of these grants could be applied to land, construction or equipment costs in technical education projects. The Department administered these responsibilities through a unit that evolved into the Technical and Vocational Training Branch.

The Peace Conference at Versailles created a Commission on International Labour Legislation to advise it as to what should appear in the *Treaty of Versailles* regarding labour matters in the new international order being planned for the postwar period. Canada was not a member of this Commission, but received information concerning its deliberations from the representatives of Great Britain, which was a member. The Labour Commission, as it was called, presented a draft convention to the Peace Conference, calling for the creation of an International Labour Organization. This convention, with some changes, was adopted by the Peace Conference on 11 April 1919, and the first conference of the new International Labour Organization was called for 29 October 1919 in Washington. After some discussion Canada and the other Dominions won the right to be separate members of the ILO, independent of Great Britain's position. The task of organizing Canadian participation in the first ILO conference at Washington fell to the Department of Labour. The conference convened on 29 October 1919 and ended 29 November 1919.

1923

The Toronto Electric Commissioners refused to recognize the validity of a Board of Conciliation convened under the *Industrial Disputes Investigation Act* on the grounds that the Toronto Hydro-Electric system was controlled by the municipality, that the *Act* did not apply to the particular dispute, and that the statute itself invaded provincial rights and was thus unconstitutional under the *British North America Act.*

The *Combines Investigation Act* (An Act to provide for the investigation of Combines, Monopolies, Trusts and Mergers, 13-14 Geo. V, c. 9, 13 June 1923) replaced the *Board of Commerce Act*, 1919, and the *Combines and Fair Prices Act*, 1919.

1925

The Judicial Committee of the Privy Council in London gave its decision that, under the *British North America Act*, questions of labour relations fell within provincial jurisdiction. On 20 January 1925 the Judicial Committee of the Privy Council in London declared, in the Toronto Electric Commissioners' case, that the *Industrial Disputes Investigation Act* "in present form" was *ultra vires* of the Parliament of Canada "on the ground that it encroaches upon the rights given to the provinces under the provisions of the *British North America Act.*" Amendments to the *Act* were passed by Parliament following this decision to make the statute only "applicable to industrial disputes in such enterprises as clearly come within the purview of the Dominion Parliament." These decisions by the Judicial Committee settled the long-standing question as to whether

labour policy in Canada would be determined at the federal or provincial level, with obvious consequences for the federal Department of Labour. A compilation of statistics with regard to the operation of the *Industrial Disputes Investigation Act* revealed that the Department had received a total of 661 applications under the *Act* since 1907, and that Boards of Conciliation had been established in 461 cases. "A cessation of work was averted or ended in all save 37 cases...." (Department of Labour, *Annual Report*, 1926-1927, p. 17)

1926 The Department of Labour estimated that trade union membership in Canada was "reputed or estimated" to be 274,604; membership in 1919 had been 375,000.

The Minister of Labour introduced in the House of Commons the *Old Age Pensions Act* (An Act respecting Old Age Pensions, 17 Geo. V, c. 36, 31 March 1927). The new *Act*, the first general pension scheme in Canada, provided that the federal government would pay one-half of the cost of any pension scheme instituted by a province for its citizens. Under the legislation the Minister of Labour was responsible for drawing up regulations pertinent to the implementation of the legislation. British Columbia became the first province to opt into the new scheme, and the first pensions became payable in the province 1 September 1927. Manitoba and Saskatchewan opted in early in 1928, and Alberta and Ontario in 1929. The Department of Labour estimated in its *Annual Report* for 1927-1928 that 22.6 per cent of the population over the age of 70 in the opted-in provinces were receiving pensions under the scheme by 31 March 1928. Average payment was $17.43 monthly.

1927 M.S. Campbell was appointed first Chief Conciliation Officer for the Department. "With the increased demands made upon the departmental conciliation officers during recent years, the need arose for a directing and coordinating head for these activities at Ottawa." (Department of Labour, *Annual Report*, 1927-1928, p. 6)

1928 Ontario, Quebec and Prince Edward Island were the only provinces that had not passed enabling legislation making the *Industrial Disputes Investigation Act* applicable to disputes in their jurisdiction. Such action became necessary on the part of the provinces following the decision of the Judicial Committee of the Privy Council of 1925 that the *Act* as originally passed was *ultra vires*. Departmental statistics showed that the great majority of Canadian trade unions were located in Ontario and Quebec in 1928. The Department processed 27 applications and set up 11 Boards of Conciliation under the *Act* during the 1927-1928 fiscal year.

The Department of Labour paid out $150,000 to the provinces under the *Employment Offices Co-ordination Act* during 1927-1928. Federal grants represented about one-third of total expenditures on employment office administration and operation across Canada. By 1928 there were six employment offices operating under the scheme in 64 centres, and they made 418,306 employment placements during the 1927-1928 fiscal year.

1929

A surplus remained in the fund for technical education grants created by the *Technical Education Act* of 1919. Of the nine provinces participating, only Ontario had applied for and received its full allotment. Parliament then agreed to an extension of five years, during which unexpended funds could be granted.

Old age pensions became payable in Alberta on 1 August 1929 and in Ontario on 1 November 1929 as a result of agreements negotiated by these provinces with the federal government. In Ontario, provincial legislation regarding the new pension scheme required that 20 per cent of the costs be borne by the municipalities in which the pensioners reside, and local pension boards were set up in each municipality to process applications. Federal contribution remained at 50 per cent.

On 30 April 1929 the Supreme Court of Canada ruled that the *Combines Investigation Act* was valid constitutionally. The decision was then appealed to the Judicial Committee of the Privy Council in London. Cases investigated under Department of Labour auspices under the *Act* during 1929-1930 included the Ontario plumbing and heating industry, electrical contractors in Toronto, the motion picture industry and milk producers in Montreal.

1930

The *Fair Wages and Eight-Hour Day Act* (20-21 Geo. V, c. 20, 30 May 1930) put into legislation the Fair Wages Resolution of March 1900, originally passed by the House of Commons. The legislation called for fair wages and an eight-hour working day for workers on projects under federal contract or federal jurisdiction. Under the original resolution of the House, the Department of Labour had been inspecting projects and issuing fair wages schedules for thirty years.

Under a separate Order-in-Council (PC 670, 27 March 1930), eight hours was set as the maximum length of the working day for federal government employees "except in cases where the work of employees was intermittent in character or the application of the rule was not deemed to

be practicable or in the public interest." (Department of Labour, *Annual Report*, 1929-1930, p. 8)

Because of the general crisis of the Great Depression, on 8 September 1930 Parliament was called into special session to consider "the necessity for dealing with exceptional economic conditions with the resultant unemployment." Under the *Unemployment Relief Act* (21 Geo. V, c. 1, 22 September 1930), the Department of Labour became responsible for a system of relief payments to provinces and municipalities across Canada designed to combat the Depression. The Department created an Unemployment Relief Commission, headed by long-time departmental employee H.H. Hereford, to administer the program. For the next ten years Parliament passed a new *Relief Act* each year to allocate funds and set criteria for grants.

For 1930, $20 million was appropriated for relief of unemployment in Canada, and an advisory committee consisting of the Minister of Labour, the Minister of Railways and Canals, the Minister of the Interior and the Minister of Marine was set up to administer the funds. For programs where direct relief was paid to individuals, one-third of the cost was to be paid by the federal government and one-third each by the province and the local municipality. Where programs involved local work projects set up to provide employment, local municipalities were to pay 50 per cent of costs, the province 25 per cent and the federal government 25 per cent. Between September 1930 and the end of March 1931, $18,842,962 was spent under the *Unemployment Relief Act* and a total of 248,474 individuals in Canada received some employment on works projects created under the legislation. Although a very significant piece of legislation in the history of Canada (and of the Department of Labour), this federal *Act* was less than two pages in length, and began by noting that "unemployment... is primarily a provincial and municipal responsibility...." Ottawa was reluctant to accept responsibility for employment and unemployment in the country.

1931

By the start of its fourth decade, the Department of Labour was a mature organization charged with the administration of a dozen acts of Parliament. At least six of these acts were of major importance and brought the Department into the lives of hundreds of thousands of Canadians every year. In addition to its responsibility for collective bargaining and conciliation of disputes at the federal level, the Department was also involved in dominion-provincial shared cost programs for employment services, technical education, old age pensions and unemployment relief. Beyond that, the Department was

involved in combines investigation, government annuity programs and fair wage laws on federal public works.

Under the *Vocational Education Act*, 1931 (An Act for the Promotion of Vocational Education in Canada, 21-22 Geo. V, c. 59, 3 August 1931), the Department of Labour became responsible for the administration of $750,000 per annum for a period of 15 years for the promotion of vocational education. Provinces had to conclude agreements with the federal government in order to become eligible for grants under the new law, which were then made on an annual basis "corresponding to the proportion which the population bears to the population of Canada...."

1935

In a series of radio broadcasts beginning in January 1935, Prime Minister R.B. Bennett announced a Canadian "New Deal," embodying in legislation many longtime demands of the Canadian labour movement. These included a limitation on weekly hours of work, a minimum wage, closer regulation of working conditions, a system of unemployment insurance and a system of health and accident insurance. In line with its earlier decisions in this area, the Judicial Committee of the Privy Council declared most of this legislation *ultra vires* in January 1937.

Responsibility for the *Combines Investigation Act* was transferred from the Department of Labour to the Dominion Trade and Industry Commission. In 1937 responsibility for the *Act* was transferred back to the Minister of Labour. In October 1945 the administration of the *Act* was made the responsibility of the Minister of Justice.

1936-1937

Union membership in Canada grew by over 40,000 during 1936, in spite of the continuing Depression. A wave of union organizing took place in industries in Ontario and Quebec. In contrast to previous years, there was a systematic attempt to organize all the workers in one plant or even in one industry into a single union. In the past workers had tended to join unions according to the type of work or craft they performed. Fuelling the organizing drive were individuals associated with the Communist Party of Canada and the new Cooperative Commonwealth Federation. Canadian working people were inspired by the success of the Committee for Industrial Organization, the United Automobile Workers and the Steel Workers Organizing Committee in the United States, which won union recognition and new contracts at large American corporations such as United States Steel and General Motors during 1936. In the spring of 1937 General Motors workers in Oshawa, Ontario, conducted a successful strike while in touch with the CIO and the UAW in the United States.

1936

The National Employment Commission was created by Prime Minister King in June 1936. Its objectives were to carry out a national registration and classification of persons on relief and to make recommendations on public works and the expansion of employment in Canada. The Commission made its final report in January 1938. Among its members were Arthur B. Purvis of Canadian Industries Limited, Montreal (Chairman), and Tom Moore, President of the Trades and Labour Congress of Canada. The Commission and its report were regarded as having contributed to the development of policy within the federal government on unemployment and unemployment insurance and as having marked an opening towards Keynesian economic policies in the federal government's responses to the Great Depression.

Humphrey Mitchell was appointed Director of Labour Transference responsible for departmental involvement in the care of single homeless men in Canada. Mitchell had served as independent "labour" MP for Hamilton East in the House of Commons between 1931 and 1935. A member of the International Brotherhood of Electrical Workers, Mitchell had served as Alderman on Hamilton City Council, President (and later Secretary) of the Hamilton and District Labour Council, and Chairman of the Ontario executive of the Trades and Labour Congress of Canada. Among his responsibilities was the creation of a scheme of farm labour employment to be supervised by the Department of Labour and meant to substitute for the unemployment relief camps created by the Bennett government for Canada's single unemployed. The relief camps themselves were phased out.

1938

In December 1938 the Department of National Defence, working in cooperation with the Engineering Institute of Canada, the Canadian Institute of Mining and Metallurgy and the Canadian Institute of Chemistry, created an inventory of some 10,000 engineers and scientists in Canada. These records were later transferred to the Wartime Bureau of Technical Personnel set up as part of the National Selective Service under the Department of Labour in 1941. (NA, RG 35/7, vol. 19, file 4)

1939

One section of the new *Act* creating the National Film Board (The *National Film Act*, (3 Geo. VI, c. 20, 2 May 1939) provided for the creation of an interdepartmental committee consisting of "one representative of each Government department engaged in film activities." Eventually, the Department of Labour came to participate fully in this committee and to participate in the creation of a number of films regarding working life in Canada, the trade union movement and other parts of the Department's mandate.

Under the *Youth Training Act* (An Act to provide for the training of Young People to fit them for Gainful Employment, 3 Geo. VI, c. 35, 19 May 1939) the Minister of Labour became responsible for a new grants program "for the purpose of promoting and assisting in the training of unemployed young people to fit them for gainful employment in Canada." A sum of $1.5 million was set aside for each of the next three fiscal years to be granted to provinces that opted into the plan by Order-in-Council. The grants were on a matching grant basis. "The Governor in Council may appoint a supervisor of youth training...." The new Youth Training Branch of the Department of Labour administered the program.

Canada declared war on Germany and its allies on 10 September 1939. The Department of Labour gradually acquired responsibility for mobilization of the Canadian population for war and for a host of related duties, and by 1945 it had emerged as one of the key departments of government.

On 16 October 1939 a conference was held in Ottawa under the chairmanship of the Director of the National Employment Service on manpower planning for the war effort. In attendance was the Minister of Labour and representatives of each provincial Department of Labour.

By Order-in-Council (PC 3495, 7 November 1939) under the authority of the *War Measures Act*, the *Industrial Disputes Investigation Act* was extended to cover disputes occurring between employers and employees engaged in war work.

1940

The International Labour Organization relocated from Geneva, Switzerland, to Montreal for the duration of the war. Although Switzerland was a neutral power, it was surrounded by occupied territory, and ILO officials feared that their communications with ILO members around the world would be adversely affected. After negotations with British, American and Canadian representatives, the ILO formally relocated to the campus of McGill University. A meeting of the ILO Governing Body was held in Montreal in May 1945, and an ILO Conference took place in Montreal in 1946. By 1948 the ILO was relocated back to Geneva.

The first National Registration was completed in August 1940, with the result that the government then had an inventory of the skills of the working population of Canada. As recruitment for the Armed Forces continued, severe labour shortages developed in Canada in 1941, especially in the construction industry and in those war

industries making tanks, planes and motor vehicles. The government decided that it must control civilian employment in Canada so as to direct the maximum number of available workers into essential war industries.

The National Labour Supply Council was established on 19 June 1940 by Order-in-Council PC 2686, to advise the Minister of Labour on matters relating to the labour supply situation. The Council was set up by the government pursuant to its declaration of certain principles in PC 2685 for the regulation of labour conditions during the war "to advise on any matters touching labour supply for industry." On the subsequent recommendation of the Council, the Interdepartmental Committee on Labour Coordination was established by PC 5922, 25 October 1940. This Committee was to coordinate the work of all government agencies with respect to matters affecting labour supply. The National Labour Supply Council was discontinued on 24 February 1942 by PC 1426. At this time the Interdepartmental Committee was enlarged and then transferred to the National Selective Service Advisory Board, which had just been set up by PC 2254, 21 March 1942, PC 2250, 21 March (which was revoked by PC 5038, 12 June) and PC 2251, 21 March 1942.

On August 7 the *Unemployment Insurance Act* became law (4 Geo. VI, c. 44). In 1935 Parliament had passed the *Employment and Social Insurance Act* (25-26 Geo. V, c. 38, 28 June 1935) as part of the Bennett "New Deal," but in 1937 the Supreme Court of Canada declared this *Act* to be *ultra vires*. The federal government then asked the provinces to waive their exclusive constitutional rights to jurisdiction over unemployment insurance and by June 1940 all had done so. The *British North America Act* was amended and the *Unemployment Insurance Act* was then passed. Contributions were first payable in July 1941 and first benefits were paid out in February 1942. Under the *Act* a system of local employment offices was opened across Canada under the title of the National Employment Service. This new service replaced the former Employment Service of Canada set up in 1919, and was jointly funded by the federal and provincial governments with the provincial authorities running the actual offices. About 80 per cent of Canadian workers were covered by the *Act*. Payments under the *Act* totalled $900,000 in 1943, rising to $51.1 million in 1946, to $241.1 million in 1954, to $494 million in 1961, and to $2.1 billion in 1974. (The *Act* was completely overhauled and benefits much expanded by Parliament in 1971.) Source: Statistics Canada, *Social Security National Programs* (A review for the period 1946 to 1975), Ottawa 1976, Chapter One, Section C).

1940-1944 Trade union membership in Canada doubled during this four-year period from 302,000 in 1940 to 724,000 in 1944 (a total of 24.3 per cent of all non-agricultural paid workers in Canada). The wartime increase was due to full employment in the economy, to the continued efforts of the union organizers of the 1930s and, eventually, to government determination that it was better to allow collective bargaining in Canada than to see the war effort harmed by protracted labour disputes. (By 1948 there were to be 978,000 union members in Canada, or 30.3 per cent of all non-agricultural paid workers.)

1941 The *Labour Department Act* was amended (4-5 Geo. VI, c. 21, 14 June 1941) to provide for the appointment of an Associate Deputy Minister of Labour as well as a Deputy Minister of Labour.

Under Order-in-Council PC 8253 of 24 October 1941 (Wartime Wages and Cost of Living Bonus), wages in Canada were adjusted in an attempt to keep pace with wartime inflation.

The Wartime Bureau of Technical Personnel was established as part of the National Selective Service by means of Order-in-Council PC 780 of 12 February 1941. The purpose of the Bureau was to collect information on scientific and technically trained persons in Canada and on their present employment with a view to ensuring that their talents were devoted as much as possible to the war effort. By means of a further Order-in-Council (PC 638 of 4 March 1942) the Minister of Labour acquired the right to request individuals covered under the Bureau's mandate to undertake more essential work. While the Order did not permit the Minister to compel an individual to undertake employment, the Minister did have the power to limit the choice of the professional worker, as he could not work without a permit, and permits under the new Order were not to be issued except for high priority work. Also under Order-in-Council PC 638, the Bureau centralized information about technical and scientific personnel in Canada, including extent of current employment and unemployment, remuneration, transfer of personnel, etc.

1942 In March 1942 the Prime Minister tabled in the House of Commons 13 Orders-in-Council designed to implement the National Selective Service "for the co-ordination of the policies and activities of all Governmental agencies concerned with the demand for, and supply of, labour...." (PC 2254, 21 March 1942). The Minister of Labour was directed to create and maintain an inventory of employable persons in Canada and was further empowered to compel "any person, or class of persons" to register with the

National Selective Service. Employers were to provide information on persons currently within their employ. Under Order-in-Council PC 2250 of 21 March 1942 the government gained substantial control over employment in Canada and the power to channel workers into occupations where they were needed for the war effort. Physically fit men between the ages of 17 and 45 would henceforth require permission to enter any of a large number of restricted occupations. Rights of appeal against decisions of National Selective Service officers were permitted, and the Appeal Boards already set up for mobilization purposes were to be used to hear such appeals. Under Order-in-Council PC 2251 of 21 March 1942, no person engaged in agriculture in Canada on 23 March 1942 was to be permitted to enter employment outside of agriculture after that date (except to enlist in the Armed Forces or to undertake seasonal employment) without the permission of a National Selective Service officer. The purpose of this Order-in-Council was to preserve the agricultural workforce in the interests of the war effort and to stop the transfer of labour from the farms to the labour-starved cities of Canada. Under Order-in-Council PC 2254 of 21 March 1942, the NSS was "to direct civilian labour supply in order to meet the requirements of war and essential services." (*Canada Year Book*, 1944, p. 9.) Earlier government programs such as the National Registration of 1940 (originally with the Department of National War Services), the National Labour Supply Council of 1940 and the Interdepartmental Committee on Labour Co-ordination were to be merged into the operations of the NSS and its Advisory Board. Arthur MacNamara, the Associate Deputy Minister of Labour (later Deputy Minister of Labour), served as Director. Basically the NSS was established to administer the registration and mobilization of the Canadian people for the war effort. The NSS Mobilization Regulations were revoked 15 August 1946 (PC 3449) and the Civilian Regulations revoked 31 March 1947 (PC 1166).

Under PC 7595 of 26 August 1942, National Selective Service controls were extended further into the area of civilian employment. No employer could terminate an employee's employment without giving seven days' notice. All such notices of separation were to be furnished to the nearest office of the Unemployment Insurance Commission, such offices now to be known as Employment and Selective Service Offices. A system of permits to seek or enter employment was also introduced, as were job advertisement controls. The new regulations (coming into effect 1 September 1942) established a committee to classify all industries and firms in Canada as to whether they were "very high labour priority, high labour priority, low labour priority, no labour priority." The classifications were to be

used by local employment offices in assigning workers seeking employment to local employers.

In September 1942 the National Selective Service conducted a registration of all women in the 20 to 24 age group. All women were required to register who were not already in paid employment, inmates of institutions, in the Armed Forces or members of religious orders. The government realized that women would have to be encouraged to join the labour force in greater numbers if the workforce required for the Armed Services and for war industries was to be maintained.

Under Order-in-Council PC 9011 of 1 October 1942 (known as the "Labour Exit Permit Order"), no person in Canada could seek or enter employment in the United States without first obtaining a Labour Exit Permit from a National Selective Service officer. The official history of the National Employment Service says that the purpose of this order was to prevent a general exodus of workers required in Canada, particularly to the United States where wage levels were considerably higher.... It was effective, and retained in Canada thousands of workers whose services were required for the national war effort." (NA, RG 35/7, vol. 19, file "National Employment Service 1939-1945")

Under Order-in-Council PC 7994 of 4 September 1942, the Minister of Labour became fully and formally responsible for the Unemployment Insurance Commission "without prejudice to the autonomy and continuity of the Unemployment Insurance Commission" and "shall in cooperation with the Unemployment Insurance Commission administer the *Unemployment Insurance Act*, 1940, along with the administration of the National Selective Service Regulations, 1942...." Under this Order-in-Council the Unemployment Insurance Commission became a branch of the Department of Labour, to be known as the Employment Service and Unemployment Insurance Branch, and a commissioner of the Unemployment Insurance Commission was chosen to head it.

The British Columbia Security Commission, appointed by Order-in-Council PC 1665 of 4 March 1942 and acting under the direction of the Minister of Labour, was charged with the task of evacuating all persons of the Japanese race from certain strategic areas of British Columbia and of arranging for their settlement elsewhere. The internment process was completed early in 1943 and the Commission was dissolved by Order-in-Council PC 946 of 5 February 1943. The powers of the Commission reverted to the Department of Labour, or more particularly the Japanese

Division of the Department, and for administrative purposes were vested in a Commissioner of Japanese Placement, with head office in Vancouver. Authorization was given to the Commission to make by-laws, to acquire whatever staff was needed, to hold property and enter into contracts, and to arrange with other departments for use of Provincial or Crown grant lands. Moreover, wide powers were given to the Commission in financing the placement program.

The Commissioner of Japanese Placement and his staff were to place all employable Japanese in useful work by relocating them, singly or in family groups, where essential industries had urgent labour shortages; provide adequate welfare for the unemployable, aged and infirm; and ensure for the children at least a minimum Canadian education. As a counterpart to operations in British Columbia, the Japanese Division was created within the Department of Labour in Ottawa. As of 31 March 1948 all orders made under the wartime emergency legislation giving authority for the exercise of controls over the movement and placement of persons of the Japanese race in Canada were revoked. The federal government entered into agreements at this time with British Columbia, Alberta and Manitoba, to provide for the welfare of the Japanese people resident in these provinces who had been evacuated from coastal British Columbia as a war emergency measure. These agreements expired on 31 March 1950, and the field-office in Vancouver that administered the project was closed on 31 March 1951. Several additional Orders-in-Council were passed, clarifying and expanding the authority and functions granted the Commission. By Order-in-Council PC 2483, 27 March 1942, further "protective control" was given over the movement of the Japanese, while PC 2541, 30 March 1942, permitted the employment of Japanese on public projects and provided relief for the indigent. Order-in-Council PC 8173, issued on 11 September 1942, extended authority over all Japanese regardless of their place of residence, and finally on 21 April 1942 by PC 3213 the Commission was empowered to enter into agreements with various provinces for the placement of the Japanese.

1943

One out of every three trade union members in Canada was engaged in strike action during this year. Only in 1919 did a higher proportion of Canadian workers ever go on strike.

The year 1943 saw significant popular support for the Cooperative Commonwealth Federation politically. The CCF enjoyed considerable support from organized labour, especially in Ontario, and won 43 seats in the Ontario Legislature in the provincial election of August 1943.

The National War Labour Board, as well as a Regional War Labour Board for each province, was created to administer the Wage Stabilization Orders established by successive Orders-in-Council to deal with the problems of rising prices during the war years. The National Board was responsible for the overall administration of these Orders, but it retained jurisdiction over employers engaged in mining, transportation, communications and shipbuilding while authorizing the Regional Boards to act on its behalf with respect to other categories of employers within their territorial jurisdiction. In 1943 the composition and function of the National War Labour Board were modified, and interested parties given the right to appeal any decision of a Regional Board to the National Board. In addition the powers of the National Board were subsequently expanded to include the right to review all decisions of the Regional Boards and, on its own motion, to rescind or vary a Regional Board's decision if in its opinion such a decision was not in accordance with the purpose of the governing order. In April 1943 Prime Minister King asked the National War Labour Board to enquire into labour relations and wage conditions in Canada and to make recommendations. Labour's representative on the Board, J.L. Cohen, wrote a minority report calling for the Cabinet to permit greater freedom to unions to organize and to bargain collectively, but both the majority and the minority report went unpublished by the government until 1944.

Early in 1943 the government announced a program for supplying labour to Canadian farms in cooperation with the provincial authorities. It was estimated that up to 175,000 men in Canada moved annually from farm work to winter work of a different kind, and there was concern about ensuring that these individuals would move back to the land in the spring. The National Selective Service controlled these movements through the issuance of work permits of limited duration to workers moving between farm and city. Under Order-in-Council PC 246 of 19 January 1943, the National Selective Service's responsibility for management of the civilian Canadian workforce was further increased. Any person between the ages of 16 and 65 and not gainfully employed for seven consecutive days was required to notify the local Employment Service office. As well, persons subject to military call-up but hitherto allowed to remain in the civilian workforce became eligible for compulsory direction as to where they would work. Employers were required to file a report on employment as of 30 January 1943 and quarterly thereafter. The Employment Service also launched, in cooperation with the Armed Forces, a recruitment program to enlist women for the Armed Forces.

Order-in-Council PC 2326 of 10 May 1943 authorized the Minister of Labour to utilize the services of prisoners-of-war (POWs) in agriculture and other labour projects. This authority was placed under the National Selective Service. The conditions of employment, rates of pay, etc., conformed to the terms of the Geneva Convention of 1929, and to British practices in this regard. Projects outside the internment camps were under the direction of the Department of Labour, in cooperation with the Department of National Defence. The latter Department supplied the prisoners to the Department of Labour, which in turn provided guards and supervision of their mail, and was also responsible for the welfare of the POWs while they were on the projects. Order-in-Council PC 6495 of 18 August 1944 replaced all previous orders related to the employment of POWs. In April 1946, at the request of the United Kingdom, plans were made to withdraw POWs from labour projects for eventual return to Europe. By the end of that year, all POWs had left Canada.

Under Order-in-Council PC 9384 of 10 December 1943 (the Wartime Wages Control Order), the government established further control over wages paid in wartime Canada.

1944

Under Order-in-Council PC 1003 of 17 February 1944, the government took a major turn in its industrial relations policy for the wartime period. It became easier to form unions in Canada, and collective bargaining rights were guaranteed. The Department of Labour's activities in industrial relations, conciliation and arbitration were accordingly expanded.

In June the National Employment Service undertook to interview 500,000 men who had been rejected for service in the Armed Forces to see if these men could be moved to more essential employment. Under Order-in-Council PC 8726 of 24 November 1944, the previous regulation "freezing" workers and employers together was lifted and, without obtaining National Employment Service permission, workers might now seek employment generally in Canada.

1945

The Department of Labour had clearly become what in the 1970s would be called a superministry. In addition to its seven main branches, the Department included nearly a dozen boards and commissions and an equal number of specialized divisions. It was also responsible for the National Selective Service, the program under which Canada had mobilized its people for victory in World War II. As well, the Department had responsibility for the Unemployment Insurance Commission and the Employment Service of Canada. The variety of tasks undertaken by the Department

during the war years was remarkable. These included everything from daycare for children to government annuities for senior citizens. Whether one was employed or unemployed, on strike or at work, a German prisoner-of-war, a Japanese-Canadian evacuee, a conscientious objector or a union organizer, the Department of Labour was playing a major role in one's life in the last years of World War II.

Under Order-in-Council PC 6206 of 25 September 1945, responsibility for the *Combines Investigation Act* was transferred from the Minister of Labour to the Minister of Justice effective 1 October 1945. In a letter to the Prime Minister of 23 August 1945 asking for the change, the Minister of Labour said:

> I am not aware that any reason has ever been advanced as to why the legislation should be under the jurisdiction of the Minister of Labour. It appears to me that since administration of the *Act* by the Commissioner appointed under the *Act* and the direction of the Commissioner are so largely legal matters they would more naturally come within the jurisdiction of the Department of Justice than the Department of Labour. (NA, RG 27, vol. 3212, file 1-10D-64-17-4, part 1)

The 1945 convention of the National Council of the Young Women's Christian Association of Canada passed a resolution calling on the Dominion Government to create "a Women's Bureau in the Department of Labour which shall study all matters pertaining to the work of women... and generally concern itself with the protection and furthermore of women's interests." A copy of the resolution was forwarded to Prime Minister King. (NA, RG 44 (National War Services), acc. 85-86/537, Box 5, file YMCA)

1945-1946

With the end of the war, the Department of Labour, along with the rest of Canadian society, moved gradually to a peacetime footing. Canadian workers sought union security for the future, and wage increases that recognized that pay had not kept pace with inflation during the war years. Under pressure of the greatest strike activity in Canada since 1919, the government also began to modify the provisions of PC 1003 to provide for a more reasonable set of labour relations suited to a prosperous, postwar economy. In 1946 a federally appointed arbitrator in the Windsor Ford Motors strike, Mr. Justice Ivan Rand, achieved a settlement that formed the basis for a continuing accommodation in collective bargaining in Canada on the issue of union security. Under the Rand formula, a union would be guaranteed to receive dues (collected by

the employer) from every worker in a company or factory where it was the recognized bargaining agent, but membership in the union on the part of workers was voluntary. In spite of the Rand formula, 1946 was a year of unprecedented strike activity in Canada (and heavy Department of Labour involvement). A key strike took place in the steel industry, closing plants in Hamilton, Sault Ste. Marie and Sydney. A high degree of community support and skilled union leadership permitted the United Steelworkers of America to gain union security and pay increases beyond what the steel companies were originally willing to offer. This settlement became a precedent upon which other strikes in the country could be settled.

1946

An International Labour Organization Branch was set up in the Department of Labour for the following purpose:

> ...to give full-time attention to the responsibilities arising out of Canada's ILO membership.... For the first time Canada was able to develop policy on ILO matters in co-ordination with all the interested parties... consultations with labour and employer organizations and with provincial departments of labour, working out the complex problems of protocol and procedure arising within Canada and also in our relationships abroad with the ILO and foreign delegations to its meetings. (John Mainwaring, *The International Labour Organization: A Canadian View*, Ottawa 1986, p. 153)

1947

On 1 May 1947 the government announced a new policy on immigration into Canada aimed at encouraging the entry to Canada of Europeans displaced during World War II. During the Depression and the war, Prime Minister King told the House of Commons that immigration was inevitably restricted: now the categories of admissible persons were to be considerably widened. Special steps were also to be taken to provide for the admission of carefully selected immigrants from among the displaced persons of Europe. Immigrants accordingly began to move from European camps to Canada in the summer of 1947. The Department of Labour was directly involved, along with the Immigration Branch of the Department of Mines and Resources, in these efforts. Joint teams worked together in Europe interviewing potential immigrants and processing their applications for admission to Canada. The Department of Labour was responsible for determining which occupations in the Canadian labour market were most in need of immigration from outside the country, while Immigration officials were responsible for determining whether individuals applying were likely to be successful immigrants in Canada under Canadian policy. A member of the Royal Canadian Mounted

Police normally served as the third member of these screening teams reviewing whether potential immigrants posed any security threat to Canada. Persons coming to Canada under the displaced persons scheme were required to pass their first year's employment in the country in farm labour or domestic service.

1948 Under the new *Industrial Relations and Disputes Investigation Act* (11-12 Geo. VI, c. 54, 30 June 1948), the federal government sought to establish for the postwar period the major features of Canada's wartime industrial relations system. Workers could legally form unions free from intimidation, and collective bargaining rights were established in law. A number of Canadian provinces passed similar legislation as PC 1003 was amended and revoked to permit control of labour relations to pass back to the pre-war norm of provincial control. Section 3(1) of the new federal *Act* read: "Every employee has the right to be a member of a trade union and to participate in the activities thereof." The Canadian Labour Relations Board was established under the *Act* to certify new unions and to hear and settle disputes. The Board reported to Parliament through the Minister of Labour.

1949 During the spring of 1949, federal government authorities, including the Minister of Labour and the Department of Labour along with the Royal Canadian Mounted Police, became involved in a protracted strike of Canadian seamen. Federal government policy had evolved to the point where it was regarded as desirable to foster the growth in Canada of the Seafarers International Union (SIU) at the expense of the Canadian Seamen's Union (CSU). The SIU was led by Hal Banks, who emigrated to Canada from the United States in order to lead the SIU. The CSU was regarded by many as Communist dominated. The CSU was expelled from the Trades and Labour Congress in 1949. At the provincial level, a bitter strike in the asbestos industry in Quebec provided a postwar turning point for labour in that province.

1950 Parliament returned to work 29 August 1950 in order to pass the *Maintenance of Railway Operation Act* (14-15 Geo. VI, c. 1, 30 August 1950), which put an end to Canada's first national rail strike. Section three of the *Act* increased rates of pay on the railways by four cents per hour, and the legislation otherwise dictated that if within 30 days new collective agreements had not been concluded on the railways, the government would appoint an arbitrator "to decide all matters not then agreed upon." The arbitrator, if appointed, was otherwise to have all the powers conferred on a conciliation board under the *Industrial Relations and Disputes Investigation Act*.

1951

By means of *An Act to amend the Government Employees Compensation Act, 1947* (15 Geo. VI, c. 16, 31 May 1951), responsibility for the *Government Employees Compensation Act* was passed to the Minister of Labour from the Minister of Transport. The *Act* provided a mechanism whereby workmen's compensation could be paid to federal government employees, and the Department of Labour set up the Government Employees Compensation Branch to administer the legislation.

The National Advisory Council on Manpower was established by PC 56 of 1 February 1951, in order "to advise the Minister of Labour on matters related to the most effective utilization in the national interest of the present and potential man and woman working force in Canada." The council eventually provided advice on such subjects as national registration, technical and scientific personnel, vocational training, handicapped persons, industrial workers, labour market priorities, manpower, statistics, and security screening of merchant seamen during the Korean War.

1953

Under *An Act to amend the Merchant Seamen Compensation Act* (1-2 Eliz. II, c. 16, 31 March 1953), the Minister of Labour became responsible for the government's system of workmen's compensation as paid to Canadian merchant seamen. Previously the *Merchant Seamen Compensation Act* had been the responsibility of the Minister of Transport.

Under the *Canada Fair Employment Practices Act* (1-2 Eliz. II, c. 19, 14 May 1953), it became unlawful to practice discrimination in employment in industries under federal jurisdiction by reason of race, national origin, colour or religion. The Minister of Labour was made responsible for implementation of this *Act*, and the Fair Employment Practices Section (later Branch) was created in the Industrial Relations Branch of the Department. The provisions of this legislation were later included in the *Canada Labour Code*.

1954

The Women's Bureau was set up in September 1954, "to promote a wider understanding of problems peculiar to women workers and the employment of women, so as to advance the opportunities of women in employment and to enable them to make a more effective contribution to the development of Canada." (Marion V. Royce, First Director of the Bureau, CBC Broadcast, 1954)

1956

The Trades and Labour Congress and the Canadian Congress of Labour merged to form the Canadian Labour Congress. With the important exception of Quebec's Confederation of National Trade Unions, this meant that

most trade unions in Canada now belonged to one central national union. It was believed that Canadian labour would now be more effective in making its views known to the federal government and in developing its own comprehensive stategies.

Under the *Female Employees Equal Pay Act* (4-5 Eliz. II, c. 38, 14 August 1956), it became illegal to pay females working in industries under federal jurisdiction "less than the rate of pay at which a male employee is employed by that employer for identical or substantially identical work." The *Act* set up enforcement and complaint mechanisms and provided for fines upon conviction and up to six months back pay for individuals found to have been paid less than equal pay under the *Act*. Administration of the *Act* was entrusted to the Department of Labour.

1957

During much of 1957 attention in labour circles in Canada was focused on Murdochville, Quebec, in the Gaspé peninsula, where 1,000 coppermine workers were on strike in an attempt to gain union recognition. The employer, Gaspé Copper Mines, was a subsidiary of Noranda Mines. There was considerable violence associated with the strike, involving strikers, strikebreakers and Quebec provincial police. Other unions in Quebec and English Canada strongly supported the strikers, who were members of the United Steelworkers of America, and the strike was taken as a symbol of the limitations that still existed in Canadian labour law to unionization and collective bargaining. Eventually, the strike was regarded as lost and, as a final note, the union was made to pay $1.5 million damages to the employer following a long legal battle.

1958

Parliament entrusted to the Department of Labour administration of the *Annual Vacations Act* (6 Eliz. II, c. 24, 31 January 1958), which set two weeks of paid vacation per year as the minimum for full-time employees in Canada under federal jurisdiction and set out how employers were to meet this obligation.

1960

Parliament repealed the *Vocational Training Act* and replaced it with the *Technical and Vocational Training Assistance Act* (9 Eliz. II, c. 6, 20 December 1960). As with the old *Act*, the new *Act* was to be administered by the Department of Labour. In addition, the Department was made responsible as well for the new *Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act* (9-10 Eliz. II, c. 26, 1 June 1961). Under this latter *Act*, the federal government might pay 50 per cent of the costs of programs for the vocational rehabilitation of disabled persons when it is run by the provinces. As well, a National Advisory Council on the Rehabilitation of Disabled Persons was set up.

1962

Under the *Corporations and Labour Unions Returns Act* (10-11 Eliz. II, c. 26, 18 April 1962), corporations and labour unions in Canada were to file with the Minister of Trade and Commerce, on a regular basis, returns giving details of their structure and finances and reporting all payments or fees paid to individuals or organizations resident outside Canada. Responsibility for this legislation was later shared by the Department of Labour.

An Industrial Inquiry Commission pursuant to Section 56 of the *Industrial Relations and Disputes Investigation Act* was set up on 17 July 1962, with Mr. Justice T.G. Norris, Vancouver, B.C., as Commissioner to look into matters relating to the disruption of shipping on the Great Lakes, the St. Lawrence River system, and connecting waters. Mr. Justice Norris' appointment was confirmed by Order-in-Council PC 1962-1031 of 18 July 1962.

1963

Having determined on the basis of the *Norris Commission Report* that "an emergency situation has developed that endangers navigation and shipping on the St. Lawrence Seaway," Parliament passed the *Maritime Transportation Unions Trustees Act* (12 Eliz. II, c. 17, 18 October 1963), which gave the government power to create a Board of Trustees to run the maritime unions of Canada.

The Board of Trustees of the maritime transportation unions was appointed (23 October 1963) under the chairmanship of Judge Victor Dryer. Other members were Charles Millard (of the Canadian Labour Congress) and Judge René Lippé. The trustees, it was hoped, could lessen strife and inter-union rivalry on the Great Lakes.

1965

The new *Canada Labour Code* (13-14 Eliz. II, c. 38, 18 March 1965) came into effect 1 July 1965. The *Code* (which applied only to workers under federal jurisdiction) established hours of work, minimum wages, annual vacations with pay and statutory holidays with pay, and reflected a broader societal concern with working conditions and hours of work. The *Code* brought together (but also added to) legislation regarding employment that had already been passed by Parliament. Through "persuasion, education, inspection and enforcement endeavors," the Department now sought to ensure that employees in industries under federal jurisdiction received their full entitlements. In this connection, it investigated complaints and carried out a planned inspection program to promote compliance with this legislation. (Department of Labour, *Annual Report*, 1966-1967, p. 4)

In August 1964 the Labour Standards Branch had been established to administer the new *Code*. At the same time, this new Branch quickly assumed the dual task of administering the fair wages policy on government contracts and preparing recommendations for pay rates on prevailing rate employees in government departments and agencies formerly performed by the Industrial Relations Branch. Once the *Canada Labour (Standards) Code* finally came into effect, both the administration of the *Annual Vacations Act* and the *Female Employees Equal Pay Act* were transferred from the Industrial Relations Branch to the Labour Standards Branch.

The new *Code* was often called "the unorganized worker's collective agreement," although it applied equally to organized and unorganized workers under federal jurisdiction. Combined with the changes in the Department of Labour's responsibilities in 1965-1966 (described below), responsibility for the *Code* ushered in a new chapter in the Department's history.

Quebec became the first province in Canada to grant collective bargaining rights, including the right to strike, to its civil servants and other public sector workers. In 1967 the federal government brought in collective bargaining for its employees.

A Pilot Projects Branch was created within the Department. Its major responsibility was to discover economic, social and other obstacles to the training and retraining of adults and to develop effective means to surmount them. In cooperation with the provinces, the Pilot Projects Branch set up NewStart corporations (one per province) in areas where unemployment was high. Successful methods and techniques of training, retraining and job counseling worked out by these corporations were to be implemented as programs by other responsible agencies. The NewStart corporations were to be experimental in their approach--to be in effect "pilot projects." NewStart corporations were set up in Alberta, Saskatchewan, Manitoba, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. In 1966 the new branch was transferred to the new Department of Manpower and Immigration.

1966

In the face of a growing and changing Canadian economy after 1960 (an economy that was more urban and more service-oriented, heavily dependent on outside investment and on immigration and with less stable employment levels), the government decided to consolidate its manpower programs and services in a new department. Combining manpower and immigration in the same department was believed to be an advantage, and the move to create a new

department had trade union support, including that of the Canadian Labour Congress. This decision had a dramatic effect on the mandate and activities of the Department of Labour. Four important Branches were wholly shifted from the Department of Labour (effective 1 January 1966) to the Department of Citizenship and Immigration (soon to be the Department of Manpower and Immigration); these were the Civilian Rehabilitation Branch, the Manpower Consultative Service, the Technical and Vocational Training Branch and the National Employment Service. Responsibility for winter works programs and for agricultural manpower recruitment were moved from the Department of Labour's Special Services Branch to the new Department, as were those divisions in the Economics and Research Branch devoted to labour market, employment and manpower resources research. The Department of Labour retained its full responsibility for labour standards, for the administration of the new *Canada Labour Code*, for industrial relations in industries under federal jurisdiction, for international labour affairs and for a considerable list of responsibilities in the areas of accident prevention, workers' compensation, and women in the workplace, as well as for the *Labour Gazette* and the Department's other publications. (In 1988 the Department largely retains--with some important additions made in the interval--the responsibilities it was left with after the major changes of 1966.)

A Task Force on Labour Relations was established by Prime Minister Pearson to examine industrial relations in Canada and to make recommendations with respect to public policy, labour legislation and any other matters considered relevant to the public interest in the area of industrial relations in Canada.

Parliament added another important chapter to the *Canada Labour Code* with passage of the *Canada Labour (Safety) Code* (14-15 Eliz. II, c. 62, 21 December 1966). The new legislation codified laws and regulations regarding safety standards in employment under federal jurisdiction. Section 30 of the new *Code* mandated the Statute Revision Commission to consolidate into one act the *Canada Labour (Standards) Code*, the *Female Employees Equal Pay Act*, the *Canada Fair Employment Practices Act* and the *Industrial Relations and Disputes Investigation Act.*

The Fair Employment Practices Branch was set up in 1966-1967 to administer Parts I and II of the *Canada Labour Code*. These portions of the *Code* prohibited discrimination in hiring practices based on race, colour, creed or national origin in all areas of work within federal jurisdiction, and required that women be given the same rate of pay as men for doing the same work.

Union membership in Canada crossed the two million mark for the first time in Canadian history. With 2,010,000 union members in Canada, 33.1 per cent of non-agricultural paid workers in Canada were in unions. In 1960 union membership in Canada had stood at 1,459,000.

1968

In January the Department held two dinners honouring its long-service employees. Out of a total of 750 employees, 139 (or 18 per cent) had been with the Department more than 25 years. Thirty-one employees had served the Department for more than 30 years. The statistics indicate the expertise that had grown up in the Department.

The final report of the federal Task Force on Labour Relations (under the chairmanship of Dean H.D. Woods of McGill University) recommended that the name of the Canada Department of Labour be changed to "Canada Department of Industrial Relations," and that the Department's activities in industrial relations assistance be increased. The Task Force also recommended that the *Canada Labour (Standards) Code* as administered by the Department of Labour be broadened and strengthened and that the Department undertake more research, education and information activities. Although the name of the Department was not changed as suggested, the *Canada Labour Code* was subsequently broadened and strengthened by Parliament.

1971

Under a major revision and expansion of the *Unemployment Insurance Act* (19-20 Eliz. II, c. 48, 23 June 1971), the Minister of Labour continued to report to Parliament for the Unemployment Insurance Commission, although the Commission itself operated separately from the Department. The Minister of Manpower and Immigration continued to be responsible for the National Employment Service. In 1972 the Minister of Manpower and Immigration was finally made wholly responsible for the Unemployment Insurance Commission, and the Department of Labour's 31-year association with the Commission came to an end (PC 1972-155, 28 January 1972).

1972

Under *An Act to amend the Canada Labour Code* (21 Eliz. II, c. 18, 7 July 1972), the provisions of the *Industrial Relations and Disputes Investigation Act* were updated and brought into the *Canada Labour Code.*

1974

By 1974-1975 it became evident that "changing socio-economic conditions in Canada demanded that Labour Canada redefine and strengthen its role in labour affairs" (Labour Canada, *Annual Report*, 1975-1976, p. 1). As a result, the Employment Relations and Conditions of Work

Branches were created under the auspices of the Research and Program Development Branch in 1976, but the Labour Standards Branch remained a functional entity. The Conditions of Work Branch was made responsible for administering the *Fair Wages and Hours of Work Act* and fair wage rates, while the Employment Relations Branch, through legislative deterrents and various programs, sought to promote equal employment opportunities. When, early in March 1980, these two Branches were merged into the Employment Relations and Conditions of Work Branch, the Labour Standards Branch (which in the latter 1970s had changed its name to the Employment Standards Branch) passed out of existence, and its traditional functions were subsumed by the Conditions of Work Division of this new Branch.

1975

The seventy-fifth anniversary of the Department of Labour, now officially Labour Canada, was observed. The Minister of Labour, John Munro and his Deputy Minister, T.M. Eberlee, announced in the *Labour Gazette* the results of a serious "rethinking" of the Department's role and organization. Henceforth, the Department intended to "be a more catalytic and influential part of labour affairs." The Department's new role would be "to promote and, where necessary, protect (1) the rights of parties involved in the world of work, (2) opportunities for work, (3) a working environment conducive to physical and social well-being, and (4) fair returns for work effort." (Labour Canada, *The New Department*, 1975)

The Department itself was then reorganized into seven groups: Policy Co-ordination, International and Provincial Relations, Research and Economic Development, Federal Mediation and Conciliation Services, Administrative Policy and Services, Organization and Program Implementation, and Legal Services. These groups, "several of which are newly created or groups made up of divisions from other branches," were assigned specific parts of the Department's legislated mandate.

In an effort to make the Department's services more accessible to its clientele, the Department announced that it would significantly decentralize its work into five regional headquarters located in Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montreal and Moncton. A new senior management committee for the Department headed by the Deputy Minister was to include among its membership all five Regional Managers as well as the Assistant Deputy Ministers and other senior personnel located in the National Capital Region. In line with the Department's intention to take "a more catalytic and influential part of labour affairs," the creation of a new Canada Labour

Relations Council was announced by the Minister. A tripartite body composed of union, management and government representatives, the council "will consider ways and means to develop more rational and constructive means of improving labour-management relations... a unique forum for top-level national representatives of major unions and companies to try to solve problems common to themselves...." (Labour Canada, *The New Department*, 1975)

Under the *Government Annuities Improvement Act* (23-24 Eliz. II, c. 83, 20 December 1975), the government gave effect to its decision to discontinue the sale of federal government annuities effective 31 March 1979.

1976

With the support of the Department of Labour, the Canadian labour history journal *Labour/Le Travailleur* (later *Labour/Le Travail)* was launched. As the first academic journal in Canada devoted exclusively to labour history, *Labour/Le Travailleur* began to publish work by Canada's growing number of labour historians. Its appearance signalled a growing maturity in labour history studies in Canada; the Department's support for the new publication was in line with its historic mandate to foster labour research in the country.

A further amendment and extension of the *Canada Labour Code* (26-27 Eliz. II, c. 27, 20 April 1978) set out provisions for bereavement leave, sick leave and protection from unjust dismissal. Employees covered by the *Code* also received the right, under certain conditions, to refuse to work in conditions or with machinery they considered to be unsafe. In certain circumstances appeals in such cases were permitted to be made to the Canada Labour Relations Board.

Under the *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act* (26-27 Eliz. II, c. 29, 20 April 1978), the government created a centre dedicated to the promotion of health and safety in the workplace. The new Centre was "to serve as a national centre for statistics and other information relating to occupational health and safety."

Labour Canada ceased publication of the *Labour Gazette*. Although this was one of the oldest continuing publications of the federal government (since 1900), it was felt that newer methods of communication afforded better means of carrying out this part of Labour Canada's mandate.

1984

Major amendments to the *Canada Labour Code* were introduced in the House of Commons by Labour Minister André Ouellet on 15 May. The proposals included extended child-care leave availability, strengthened safety and health

provisions, and improved provisions for the conduct of labour relations. Passed unanimously by the House of Commons in June 1984, the amendments were phased in over the next two years. A key amendment was for extended unpaid maternity leave, to be added to the 17 weeks of leave already provided for and financed by the *Unemployment Insurance Act*. Employers were required to keep workers' jobs open for the full 41 weeks of leave and to continue pension, seniority and other benefits in an employee's absence. The *Code* applied to 600,000 Canadian workers under federal jurisdiction.

Protection from sexual harassment was also now added to the *Code*. The relevant section read:

> Every employee is entitled to employment free of sexual harassment.
>
> Every employer shall make every reasonable effort to ensure that no employee is subjected to sexual harassment.

Also, the previous sections of the *Code* dealing with Occupational Safety and Health were replaced with stronger and more detailed wording. (32-33 Eliz. II, c. 39, 29 June 1984)

1986

On 2 May 1986 Labour Minister Bill McKnight announced the transfer of the office of the Fire Commissioner of Canada to the jurisdiction of Labour Canada from the Department of Public Works. The Fire Commissioner was responsible for fire safety services in the federal public service. The Minister explained that the transfer coincided with the recent coming-into-force of revisions to the Occupational Safety and Health portion of the *Canada Labour Code*, which provided for a centralized administration within Canada. The Fire Commissioner's office had a staff of 66 employees at the time the transfer was made.

According to the Labour Canada publication *Directory of Labour Organizations in Canada*, there were 3.7 million union members in Canada at the beginning of 1986. Union membership as a percentage of a non-agricultural paid work force was 37.7 per cent, down from an all-time high of 40 per cent in 1983. The Canadian Union of Public Employees, a national union of public sector employees, was the largest union in Canada, while the largest industrial union in Canada was the United Steelworkers of America, with 160,000 members.

Part IV of the amended *Canada Labour Code* was proclaimed into law 31 March 1986. Regulations implementing this part of the *Code* prepared by Labour Canada's Occupational Safety and Health Branch required manage-

ment and workers to establish a joint safety and health committee in each work place with twenty or more employees. The new Part IV aimed at ensuring safe working conditions in places of employment in Canada under federal jurisdiction. Between 1 April 1984 and 31 March 1985, Labour Canada carried out 2,508 inspections, investigated 558 accidents and processed 442 complaints regarding work conditions covered by the new *Code*.

Parliament passed the *Employment Equity Act* (33-34-35 Eliz. II, c. 31, 27 June 1986), which stated:

> The purpose of this *Act* is to achieve equality in the work place so that no person shall be denied employment opportunities or benefits for reasons unrelated to ability and, in the fulfilment of that goal, to correct the conditions of disadvantage in employment experienced by women, aboriginal peoples, persons with disabilities and persons who are, because of their race or colour, in a visible minority in Canada....

The *Act* thus included and extended principles of fair practices in employment that had for a long time been part of the *Canada Labour Code* and of earlier legislation. Specifically, the Equal Pay for Work of Equal Value Division of the Employment Relations and Conditions of Work Branch of Labour Canada had for some time been responsible for those parts of Part III of the *Canada Labour Code* that dealt with similar matters. The new *Act* focused on equality of opportunity in the workplace rather than simply pay matters. The Minister of Employment and Immigration was made responsible for the new *Act*. Employers covered by the *Act* were to file reports with the Minister by 1 June 1988 giving details of plans to ensure employment equity in their enterprises. The *Act* came into effect 13 August 1986.

1987

A million and a half Canadian workers were involved in 600 separate negotiations to obtain collective agreements with their employers during the year. This figure represents two-thirds of all employees in Canada covered by collective agreements.

Minister of Labour Pierre Cadieux appointed Associate Deputy Minister of Labour William Kelly as mediator in the July strike of the Letter Carriers Union of Canada against Canada Post. Both parties in the dispute had asked the Minister to appoint a mediator. The strike, the first by letter carriers in almost 20 years, had been marked by a number of strong confrontations on the picket line. Kelly was able to bring about a settlement between the parties.

In a government publication appearing in 1987, Labour Canada gave this description of itself and its contemporary activities:

Departmental programs are designed to:

- improve worker safety, health and quality of working life in the work environment through enforcement of legislation coupled with research, investigation and advisory services;

- improve the collective bargaining system through the provision of conciliation, mediation and arbitration assistance in the settlement of disputes and the provision of industrial relations expertise for policy formulation, implementation and legislation developments; and

- improve labour-management relations through education, information and consultation to foster trust and understanding in the work place, and replace conflict with co-operation as a means of resolving disputes.

Labour Canada concerns itself directly with employees, employers and unions in enterprises which are national, interprovincial or international in character. This jurisdiction covers interprovincial and international railways, highway transport, telephone, telegraph and cable systems, pipelines, canals, ferries, tunnels and bridges, shipping and shipping services; radio and television broadcasting, including cablevision; air transport and airports; banks; grain elevators, flour and feed mills, feed warehouses and grain seed cleaning plants; and certain Crown corporations. (*Access Register 1986*, Ottawa, 1986, p. 54-4)

Part II Records of the Department of Labour

A. MINISTER'S OFFICE, 1921-1947, 1973-1983

Only a small proportion of the records of this office have been preserved as official ministerial records. Substantial portions of the correspondence and memoranda of the Minister's Office over the years have, however, been preserved in the Deputy Minister's Office records described below, especially in the Administration and General Services records, while some others exist in private manuscript collections. Although the Department of Labour was established in 1900 (pursuant to the *Conciliation Act*, 63-64 Vict., c. 24, 18 July 1900), the office of Minister of Labour was not itself created until 1909 (8-9 Edw. VII, c. 22, 19 May 1909). The first holder of that office was William Lyon Mackenzie King, who had been Deputy Minister of Labour since the Department's inception in 1900. Between 1900 and 1909 the Postmaster General was responsible for the Department of Labour. (A list of Ministers of Labour since 1900 appears as part of Appendix I.)

1. Records of the Honourable Humphrey Mitchell, 1921-1947, 1 m (Vols. 618-622)

Humphrey Mitchell was Minister of Labour between 15 December 1941 and 1 August 1950, including the key years for the Department--during World War II. Prior to 1941 he was an official in the Department of Labour. He sat as an independent Labour MP in the House of Commons between 1931 and 1935. These records principally represent briefing material prepared for the Minister with regard to war appropriations debates, 1944-1946, and to various pieces of legislation being discussed in the House of Commons during the war years. Also included is material on various parts of the Department's mandate stretching back to 1921.

2. Central Registry Files, 1973-1983, 9.9 m (Vols. 589-597, accession 83-84/258)

In contrast to the previous block, these records are central registry files from a modern Minister's office and document the involvement of the office in a wide range of topics and problems. Included are correspondence, memoranda and reports on railways and layoffs, 1974-1979, footwear and textile industry, 1979-1981; the B.C. Telephone labour dispute of 1980-1982; and the departmental Task Force on the Implications of Micro-Electronics Technology, 1982-1983. Ministers of Labour during the years covered by these records included John Munro, André Ouellet, Martin O'Connell, Lincoln Alexander, Gerald Regan and Charles Caccia.

B. DEPUTY MINISTER'S OFFICE, 1900-1978

In any government department the Deputy Minister acts as head of the department, funneling advice to the Minister and ensuring that the department implements the pieces of legislation entrusted by Parliament to the department. The Deputy Minister is also responsible for the preparation of the department's *Annual Report* and for its presentation to Parliament. The Department of Labour is unique in that its first Deputy Minister, William Lyon Mackenzie King, later became Prime Minister. This is the only case in Canadian history where a former federal Deputy Minister later achieved the Prime Ministership. (A list of Department of Labour Deputy Ministers since 1900 appears as part of Appendix I.)

1. Lacelle Files, 1902-1945, 20.3 m (Vols. 65-274)

These are the earliest administrative files from the first central registry records system of the Department of Labour. They are named after Joseph Henry Lacelle, an employee of the Department from 1905 to 1946, and the originator of the filing system. The records deal with all aspects of the Department's work during the period and constitute all that has survived of the main central registry records for the earliest years of the Department. It is believed that this accession is the result of a selection made of the Department's oldest records as they existed in the Department at the end of World War II. The bulk of the material in these files was, however, created in the Deputy Minister's office of the Department.

It is unfortunately true that, throughout this record group, records that predate 1920 are rare. This accession, however, does include some early historical files. Included are a number of the earliest files created under the *Industrial Disputes Investigation Act* as well as files on the early years of Canadian involvement in the International Labour Organization beginning in 1918. Other files deal with the implementation of the *Employment Offices Co-ordination Act* after 1918.

For the years before 1939 there are a number of key files on unemployment relief after 1930 and on departmental responsibility for technical and vocational education. The development of government policy on old age pensions and unemployment insurance in the 1920s and 1930s is also covered.

For the years of World War II there are key files on the Department's major activities, including the National Selective Service and the British Columbia Security Commission.

2. **Administration Files, 1931-1966, 7.8 m. (Vols. 581-582, 3511-3546, 3554)**

These records consist of correspondence, telegrams, memoranda, printed reports, minutes of meetings, etc. on a variety of administrative matters. The files include such subjects as: departmental meetings, cooperation with other departments, suggestions and representations of government controls, wages and hours of work, strikes and lockouts, steel, shipbuilding, women workers, technical education, day nurseries, cost of living, communist activities and capital punishment.

3. **Central Registry Files, 1968-1971, .3 m (Vol. 4107)**

These files deal with analyses done for the Deputy Minister between 1968 and 1971 of a number of key parts of Labour Canada's mandate, including industrial relations, labour-management consultation and fair employment practices.

4. **Miscellaneous Activities Files, 1933-1965, .6 m (Vols. 835-836)**

These are central registry files relating to Communist activities in Canada, and Confederation with Newfoundland.

5. **Parliamentary Returns, 1969-1976, 3.6 m (Vols. 562-578, 583-586)**

These files deal with answers prepared by the Department of Labour to questions asked by Members of Parliament that were referred to the Department by the Privy Council Office.

6. **Committees, Conferences, Meetings, 1920-1966, 19.9 m (Vols. 837-931, 3389-3394)**

These are central registry files relating to all federal boards, conferences, committees and councils that deal with matters affecting the Canadian labour scene. Only the records affecting labour were referred to the Department. A few examples are the Wartime Labour Relations Board, Regional Advisory Boards, National Film Board, Canadian Vocational Training Council, and Dominion-Provincial Conferences on Handicapped Persons.

7. i) **General Services, Central Registry Files, 1930-1974, 23.4 m (Vols. 1895-1896, 3460-3510, 3553, 3753-3796, accessions 86-87/012, 86-87/154)**

In the Labour Canada records system the term "General Services" is used for file series dealing with important departmental activities that involved the Department (often at a high level) in joint activities or correspondence with organizations outside the federal government. There was

never, however, a "general services" branch within the Department. The earliest files originated in the Deputy Minister's Office, and that office was consistently involved in the matters covered by these records. These files contain the following types of records:

Departmental correspondence with numerous associations, companies and unions in Canada such as the Ford Motor Company, the Engineering Institute of Canada, and the Trades and Labor Congress of Canada. The files also contain memoranda, newspaper clippings, pamphlets and brochures. A number of these files reach back to the 1930s and 1940s.

General correspondence and memoranda covering Department of Labour cooperation with the National Film Board, 1944-1969 (two Deputy Ministers of Labour were members of the National Film Board during this period). NFB promotional material, reports and press releases are included.

Submissions and correspondence sent to the Minister of Labour from various groups and interests in Canadian publishing opposing or supporting the recommendations of the O'Leary Commission *Report on Publishing*, 1961, with regard to *Time Magazine* and *Reader's Digest*.

Correspondence, reports and news releases on the work of the Women's Bureau of the Department of Labour, 1960-1964.

Correspondence on the setting up and reorganization of the Accounts Office of the Labour Department, 1931-1942.

Material pertaining to the Government of Canada Pavilion at Expo 67 in Montreal, along with briefs and correspondence from the International Brotherhood of Pulp and Sulphite Paper Mill Workers and the National Unemployment Insurance Commission Association (a staff association of UIC employees).

Records regarding Department of Labour participation in the Canadian Association of Administrators of Labour Legislation from 1938 on. (This Association brings together federal and provincial authorities from across Canada involved in the drafting and implementation of labour legislation.) The files contain correspondence, reports on CAAL proceedings, etc. Material dealing with the Department's relationship with other federal departments and with outside bodies such as the Canadian Labour Congress and private companies and organizations in Canada is included,

as is a series of files on the writing of a departmental history that date from 1914.

7. ii) **General Services, Files of A.J. Hills and F.M. Hereford, 1930-1970, 14 m (Vols. 3186-3236)**

These files consist of personal and departmental records of members of the Deputy Minister's staff. The personal files of A.J. Hills (Vols. 3195-3208) and F.M. Hereford (Vols. 3186-3194) contain material related to their duties and special interests.

a) **A.J. Hills**

A.J. Hills served three years as Chairman of the National Labour Supply Council, and later as Chairman of the National Joint Committee Board of the Construction Industries Secretariat from 1944 to 1952. He was also a Special Executive Assistant to the Minister in 1943. His records contain original correspondence, reports and minutes of meetings concerning such topics as wages in the construction industry and industrial training programs. A large portion of the files are devoted to Hills' involvement in the World Calendar Association (1946-1958) and background material on the League of Nations.

b) **F.M. Hereford**

F.M. Hereford occupied several positions in the Department, including Assistant to the Director, Vocational Training Branch, 1943, Office Assistant in the Deputy Minister's Office, Assistant Secretary of the Immigration-Labour Committee, 1947, member of the Immigration and Farm Placements Branch, 1948-1950, and Assistant Director of Special Services Branch, 1951-1956. His files reflect his particular interests as well. There are records dealing with farm labour, immigration, winter works, relief and unemployment assistance, federal-provincial agricultural manpower agreements, and material concerning Unemployment Relief Camps in 1933 collected by Hereford's father, Harry Hereford.

The General Services records found in volumes 3209-3236 were created within the central registry system of the Department. These files deal with a variety of subjects such as questions and answers in the House of Commons, relations with other federal departments (i.e., Justice, Secretary of State, Post Office, National Film Board, RCMP, Agriculture, Health and Welfare, etc.) and reports by committees dealing with National

Employment, Seasonal Unemployment, Industrial Relations, Winter Employment, Professional and Technical Change, etc.

C. PUBLIC RELATIONS AND INFORMATION SERVICES BRANCH, 1890-1979

1. Press Clippings Division, 1900-1971, 113.9 m (Vols. 1000-1477, accession 87-88/108)

Since its inception in 1900 the Department of Labour has maintained a collection of newspaper clippings on labour and labour-related topics. Canadian and foreign developments in labour are covered. The clipping files were created and maintained in chronological order by topic. Particularly interesting are the series "Labour Organization" (1900-1971) and "Training and Women" (1911-1971). These clipping files permit researchers easy access to a large amount of historical information on labour drawn from Canadian newspapers over a 70-year period.

2. Administrative Public Relations Files, 1933-1969, .6 m (Vols. 615-617, 1902)

Central registry files concerning public relations matters, and more particularly publicity and advertising. Included are such subjects as the following: the employment of women; making and patenting of films prepared by the Department; cancellation of advertising in Communist publications; industrial safety; copies of national radio scripts for such programs as *Canada At War* and *The People Ask*; Labour Day messages; files regarding the *Labour Gazette*, including general correspondence, editorial policy and contents, printing and publishing.

3. Communications Services Directorate, Central Registry Files, 1900-1979, 6.4 m (Vols. 3813-3834, accession 86-87/134)

The Communications Directorate (formerly the Public Relations Division of Labour Canada) is responsible for planning and implementing the Department's corporate communications program. Individual programs in the Directorate are the subject of specific communications initiatives directed at key national or regional client groups, while in the overall context of departmental strategy, the Department itself remains the principal focus of the Directorate's activities.

Two main components, Operations and Corporate Affairs, make up the Directorate. The Operations Division is primarily responsible for the Department's creative services and media relations activities, while the Corporate Affairs Division provides ongoing planning and liaison services in support of these activities. Most of the material dates from the years 1966-1976, but one file on the history of the *Labour Gazette* goes back to 1900. Covered

also is the Directorate's work with a number of key organizations in Canada in the public relations area, including the Canadian Manufacturers Association and the Canadian Labour Congress. Also covered is liaison work of the Directorate in setting up a number of conferences and exhibits in the labour-management field. One series of files deals with the Department's attempt to have its official history written for its seventy-fifth birthday in 1975.

Other files cover the Communication Aids/Injury Compensation Program, Special Events and Projects, the Advisory Council on the Status of Women, Financing, Conferences, Rehabilitation of the Handicapped, the Canadian Railway Labour Association, etc.

4. ***Labour Gazette*, 1890-1978, 4 m (Vols. 1-35, 39, 47-51, 3439)**

Begun in 1900 under the editorship of William Lyon Mackenzie King, the *Labour Gazette* was designed to provide Canadians in the labour relations field with accurate information on wages and cost of living as well as monthly accounts of important strikes, lockouts and contract settlements. Its printed pages over the years are an invaluable research tool in writing Canadian labour and industrial relations history.

In its early years the *Labour Gazette* maintained a network of individual correspondents in cities and towns across Canada, who filed monthly reports with the Department in Ottawa on food prices and wages (and, occasionally, other important indexes) in their localities. These handwritten reports (on forms supplied to the correspondents by Ottawa) were then compiled and printed in the *Labour Gazette*. A small sample of these correspondents' reports has been preserved in these records. One file contains correspondence between W.L.M. King and F.W. Giddon regarding the cost of living in the United States in 1902-1903; others contain records pertaining to what is probably the first comprehensive study of retail prices and their movement in Canada. The study was conducted by R.H. Coats of the Department of Labour, who later became Dominion Statistician. There are also newspaper accounts of the *Labour Gazette's* demise in 1978 as well as a memorial volume of tributes to the *Labour Gazette* from former employees of the publication.

D. ECONOMICS AND RESEARCH BRANCH, 1900-1985

1. **Central Registry Files, 1941-1969, 8.7 m (Vols. 46, 3136-3145, 3555-3585)**

According to the Department of Labour *Annual Report*, 1953-1954, the Economics and Research Branch "serves as the central federal agency for economic analysis and research in the field of labour... including (such subjects as) wages, hours, working conditions, unions, collective bargaining, manpower

utilization, employment and unemployment, productivity, occupational and other special studies." These files contain correspondence, minutes of meetings, memoranda, and printed reports on a variety of subjects: population projections, wage rates surveys, conferences and committees, social security in other countries, etc. Also covered are labour disputes and strikes on Canada's railways, 1952-1966; the United Nations, 1950-1969, including the International Monetary Fund's dealings with Canada; and surveys of wartime employment carried on by the Department of Munitions and Supply, 1942-1946.

2. **Strikes and Lockouts Files, 1907-1977, 36.8 m, 302 microfilm reels (Vols. 294-556, 557-561, 2272-2343, 3092-3124, 3587-3639, 4136-4143, 4144-4149; Reels T-2684 to T-2714, T-2744 to T-2766, T-2967 to T-3039, T-3398 to T-3422, T-3439 to T-3469, T-4070 to T-4143, T-6170 to T-6217, T-6663 to T-6667)**

From its inception in 1900 the Department of Labour was concerned with the prevention and settlement of trade disputes and the publication of statistical material on such disputes in the *Labour Gazette*. These responsibilities increased with the passage of the *Industrial Disputes Investigations Act* in 1907 (6-7 Edw. VII, c. 20). Section 5 of the *Act* read (in part):

Wherever any dispute exists between an employer and any of his employees, and the parties thereto are unable to adjust it, either of the parties to the dispute may make application to the Minister for the appointment of a Board of Conciliation and Investigation, to which Board the dispute may be referred under the provisons of this *Act*.

For this reason it became all the more important for Department of Labour officials to be well informed about strikes and lockouts occurring in Canada as soon as they began. Any such dispute could be made the subject of an application to the Minister under the new *Act*. Questions could be asked in the House or routine press inquiries put to the Minister at any time. In any case the Department of Labour began meticulously to collect information about each strike and lockout, creating a file for each dispute. The practice continues to this day. Files up to the end of 1977 have been transferred to the National Archives of Canada. Files created after that date remain with the Department.

These files contain departmental forms returned by the employer and the union involved in each dispute listing the causes of the dispute, the number of workers affected, and its duration. Also included are newspapers clippings and any correspondence pertinent to the dispute.

These records have been microfilmed and the originals for these volumes withdrawn from circulation.

A file list by volume serves as a finding aid; this list contains conversion numbers from volume to microfilm reel numbers. The Government Archives Division is currently preparing a computerized finding aid for these records, which will permit researchers to access the material through an extensive thesaurus of keywords, including company name, type of worker, and geographical location. It is anticipated that this new finding aid will be available to researchers by the end of 1988.

This series also contains some research material on strikes and lockouts in Canada compiled by the Economics and Research Branch for use in its ongoing publications program on this topic, as well as files on some key Canadian strikes, which were separated from the regular series of files collected chronologically. These volumes include, therefore, the following kinds of material: Trade Disputes Press Clippings, 1937-1954, 1957-1962, including both Canadian and foreign disputes; Trade Dispute Records, 1900-1944; indexes and statistical analysis of strikes and lockouts in Canada, 1900-1945; Weekly Strike Lists, 1953-1959; clippings on key strikes in Canadian labour history, including Winnipeg, 1919; Stratford, 1933; Relief Workers, Vancouver, 1938-1939; Windsor (Ford), 1945; CPR Strikes, 1957; Woodworkers, Newfoundland, 1958; CBC producers, Montreal, 1959. As well, strikes and lockouts on railroads exclusively, 1907-1937, are kept separately.

3. **Trade Dispute Ledgers, 1904-1916, .3 m (Vol. 599)**

These ledgers were used by the Department to enter the details of strikes and lockouts occurring in Canada as notification was received in Ottawa. Among the information recorded are the names of the parties to the dispute (employer and union), location, number of workers participating, and dates of commencement and settlement of the dispute.

4. **Statistical Surveys, 1940-1958, 1 m (Vols. 61-64)**

Sampling of material compiled by the Economics and Research Branch of the Department. The material includes statistics on the numbers and percentages of female employees in industries employing more than 10 per cent women; employment changes by industry (both sexes); major collective bargaining establishments in 1957; copies of labour surplus reports from British Columbia; monthly summaries of employment conditions for various B.C. centres; charts showing average hourly and weekly earnings in mining and durable manufacturing; research project reports on the training of skilled and technical manpower; draft reports on output, labour and capital in the Canadian economy. There is also a sampling of wages and hours of work statistics relating to the Canadian shipbuilding industry, the paint and varnish

industry, and the restaurant business in Canada for the years 1940-1951.

5. **Collective Bargaining Surveys Section, Miscellaneous Records, 1900-1934, .3 m (Vols. 40-42)**

Collected by a later section of the branch, these records include some of the earliest work of the Department of Labour in this area. Collected here are schedules of railway *per diem* rates and working conditions, plus related papers, 1900-1927, and correspondence, memoranda and press clippings, 1902-1934, including papers on the McAdoo Arbitration and Award, 1918-1920.

6. **Labour Organization Survey Records, 1932-1968, 3.9 m (Vols. 663, 932-950)**

Throughout most of its history the Department of Labour has carried out an annual survey of labour organizations in Canada, with the results published either in the *Labour Gazette* or as a separate publication. (The latest issue is *Directory of Labour Organizations in Canada*, 1986, Ottawa, 1986.) This publication gives statistics on union membership in Canada, and the size and number of labour organizations, and also provides a list of the principal unions in Canada with their addresses and names of officers.

7. **University Research Program, 1977-1985, 1 m (Vols. 3125, 4105-4106)**

Since 1951 the Economics and Research Branch has maintained a program aimed at stimulating research on labour topics at Canadian universities. The program is administered by a committee made up of departmental and non-departmental members, and grants funds for research. Upon successful completion of their projects, researchers are required to provide the committee with copies of their final reports. These reports, often in the form of theses, are kept in the departmental library. Under the terms of an agreement reached in 1977, an additional copy of the report of each completed project is deposited with the National Archives. These reports reflect current developments and topics of interest related to labour in Canada's universities.

E. LABOUR DATA BRANCH, 1910-1986

1. **Central Registry Files, 1943-1976, 7.8 m (Vols. 3859-3885, accession 83-84/303)**

During a departmental reorganization carried out in 1975-1976, the Labour Data Branch was created out of the former Economics and Research Branch. Its major purpose was to produce for the Department and for other federal departments and agencies labour-related data for policy, research and pay determination

purposes. It also provided the provinces with detailed data obtained from Labour Canada surveys. In 1978-1979 the Labour Data Branch had three divisions: Collective Bargaining, Labour Organizations and Disputes, and Surveys.

These are central registry files dealing with the Branch's interaction with a large number of organizations in Canada interested in its research activities, such as the Ontario Federation of Labour, the Canadian Labour Congress, the Canadian Manufacturers Association and the Canadian Association of Administrators of Labour Legislation. Also covered are the records of the Branch's participation in a number of inter-departmental committees and commissions.

2. **Collective Agreements, 1910-1986, 327.6 m (Vols. 1530-1743, 2500-2611, 4078-4104, 4207-4243; accessions 72-73/107, 75-76/022, 80-81/048, 80-81/049, 80-81/240, 81-82/100, 83-84/274, 86-87/041, 86-87/328, 86-87/329, 86-87/394)**

The Labour Data Branch, as well as performing other duties, collects, processes, publishes and disseminates data on current major collective bargaining settlements in Canada and their general implications for employers and unions in the country. As the successor to the Economics and Research Branch, the Labour Data Branch has maintained the Department's practice of collecting copies of collective agreements covering industries under federal jurisdiction and for employers under provincial jurisdiction with 200 or more employees. Files are arranged by employer, province, location, industry and union. Some files contain a small amount of correspondence between the Department and the union or employer concerned. This collection of records permits detailed historical studies to be done of the changes occuring in collective agreements in Canada in any particular period and also allows comparisons to be made between industries.

A file list is available for all volumes, but for the accessions listed the finding aid may consist of file numbers only. Labour Canada maintains a file index itself, which permits determination of file titles from file numbers.

F. FEDERAL MEDIATION AND CONCILIATION SERVICES BRANCH, 1944-1981

The role of the Department of Labour as a third party representing the public interest in labour disputes is basic to the historic role of the Department. Although this role has been performed by various parts of the Department with varying names over the years, it has always been present. Unfortunately, most of the departmental records pertaining to this activity before 1944 have not survived. (Some records of this type of activity for the early years can still be found

in the Lacelle Files. See series B.1 above.) For the years since 1944, however, the record seems relatively complete.

1. **Central Registry Files, 1958-1978, 6.3 m (Vols. 1961-1985, 3720-3725)**

   These files deal with the Branch's activities as an advisor on legislation and policy matters to other government departments and agencies, and reflect the general work of the Branch internally. Part of the records contain suggestions and representations sent to the Department by members of the Canadian public on the subjects of strikes and unions, 1966-1973.

2. **Conciliation and Arbitration Files, 1944-1981, 115 m (Vols. 587-588, 1744-1894, accessions 83-84/206, 86-87/348, 86-87/393)**

   Under Order-in-Council PC 1003 of 1944 and the *Industrial Relations and Disputes Investigation Act* of 1948, the Department's responsibilities in the areas of conciliation and arbitration were extended and made more precise. These files deal with all aspects of those industrial disputes in which the Department was concerned or became involved in the processes of conciliation and arbitration. The records consist of four types of files--requests for appointment of conciliation officer, requests for appointment of conciliation board, complaints of failure to bargain, and appointment of industrial inquiry commission. Under the legislation either the employer or the bargaining agent in industries under federal jurisdiction might apply for the Department's help in a given dispute, or the parties might agree together to make such application. Where a conciliation officer was appointed or a conciliation board constituted (or an industrial inquiry commission set up) the file will normally contain a copy of the final report with supporting documentation. These records contain material pertinent to many important labour disputes occurring in Canada since 1944.

3. **Task Force on Labour Relations, Studies and Reports, 1966-1971, 1.5 m (Accession 86-87/013)**

   These files contain the Branch copies of research reports produced by the federal task force on labour relations in Canada (under the chairmanship of H.D. Woods), which reported to the Prime Minister in 1968. (See also NA, RG 2, series 17A.)

G. DEPARTMENT OF LABOUR LIBRARY, 1882-1967

From its beginning in 1900, the Department of Labour maintained a growing library aimed at making research materials available to Canadians interested in labour and labour-related topics. In the belief that accurate information is a boon to smoother labour relations in Canada, Labour Canada's present library continues to welcome outside researchers.

1. **Winnipeg General Strike Scrapbooks, 1919-1920, .6 m (Vols. 55-61, 598), microfilm reels C-4246 to C-4248**

These files consist of twenty-four scrapbooks of newspaper clippings from across Canada on the Winnipeg General Strike and the sedition trials that followed. These scrapbooks were assembled by the Clipping Bureau of the Department of Labour and kept in its Library. The collection was microfilmed by Labour Canada in 1969. Twenty-three original scrapbooks were then transferred to the National Archives, and in 1983 a missing scrapbook (the first in the series) was discovered and transferred to the Archives as well.

2. **Vertical Files, 1882-1967, 3 m (Vols. 3126-3135)**

These files contain reports, occasional minutes of labour organizations, and memoranda and pamphlets on Canadian labour collected by the Department of Labour Library since 1900. (Originally called the Vertical Files Series; "Vertical" refers to the type of file cabinet originally used by the Library to store the material.) Over the years the Labour Library amassed a large amount of material that was rare and historically valuable. During 1977-1978 the most valuable historical items were microfiched by the Library and the originals sent to the National Archives to form this collection. The range of material is quite wide. About one third of the files contain material created before 1920. Originally, material was grouped by the Library under such titles as "Unemployed. Canada"; "Labour Organization - History. Canada"; "Collective Bargaining. Canada"; Unemployed - Relief. Canada"; "Wages and Hours - Women. Canada."

H. UNEMPLOYMENT RELIEF COMMISSION AND UNEMPLOYMENT INSURANCE COMMISSION, 1918-1965

The Unemployment Relief Commission was created in the Department of Labour in 1930 in order to administer the successive unemployment relief acts passed by Parliament during the Great Depression. Headed by Harry Hereford, the Commission reported directly to the Minister of Labour. Canada's relief legislation provided for some direct activity on the part of the federal government such as the relief camps and construction projects for the single unemployed male, but a greater emphasis was placed on sharing relief costs with provinces and municipalities. In the latter cases, relief programs were administered by local officials. With the coming into force of the *Unemployment Insurance Act* in 1940 and the return to full employment during World War II, the Unemployment Relief Commission's activities came to an end. A certain number of disputed financial claims between Ottawa and the provinces over shared-cost programs regarding relief remained unsettled until after 1945, and for that reason some of the records described below reach into the early 1950s.

1. **Unemployment Relief Commission, Central Registry Files, 1918-1953, 50.6 m (Vols. 38, 52-54, 613-614, 2020-2271)**

This material relates to the relief measures undertaken by the federal government, particularly during the period 1930 to 1942. The records include correspondence with municipalities, provinces and other government departments and agencies. Considerable attention is given to relief legislation and the resulting programs such as the Single Men's Unemployment Relief Camps, Farm Relief Schemes, Resettlement programs, etc. There are numerous files containing relevant statistical information about these operations, as well as contracts for relief projects and Settlers' Accounts, which itemize aid given to resettlement participants. Most of these records have file numbers and were organized according to the original filing system. However, a large portion of this material had no file numbers and was organized by subject. A number of these files relate to particular events, individuals or organizations. Medical records of individuals injured during the Regina Riot of 1935, information about the transient problem and unrest in the camps are examples of some of these topics. There are also files relating to the work of Humphrey Mitchell when he was Director of Labour Transference for the Department. Other files deal with the National Employment Commission, the National Registration Branch, the National Unemployed Workers Association, the Canadian Defence League and the Workers' Unity League.

There are also the office records of the Commissioner of Unemployment Relief, Harry Hereford, consisting of bound volumes containing copies of legislation, orders-in-council, memoranda of agreement between the federal and the various provincial governments concerning unemployment relief, as well as sample forms, statistics concerning relief and summaries of relief projects undertaken by the Department of National Defence and other federal departments. These bound volumes are arranged by year (1931-1936), and each volume is indexed.

2. **Unemployment Insurance Commission, Central Registry Files, 1940-1965, 1.2 m (Vols. 3454-3459)**

In some sense the successor of the Unemployment Relief Commission, the Unemployment Insurance Commission (created in 1940), reported to the Minister of Labour from its birth until 1965. Although the principal records of the Unemployment Insurance Commission have been preserved in Record Group 50 of the Government Archives Division, the records in this series provide information on the early years of the Commission and its life within the Department of Labour. These records pertain to insurance coverage of such groups as nurses, Canadians employed in the United States, merchant seamen, etc. There are also files dealing with questions of exempted employment in certain industries under the legislation, including lumbering and

logging, agriculture, government employees, fishing, the armed forces, hospitals and charitable institutions, as well as students and teachers.

I. TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING BRANCH, 1937-1967

Under the *Vocational Education Act* of 1931 (21-22 Geo. V, c. 59), the Department of Labour became responsible for the administration of the sum of $750,000 per annum for a period of 15 years for the promotion of vocational education. Provinces had to conclude agreements with the federal government in order to become eligible for grants under the new law, which would then be made on an annual basis "corresponding to the proportion which the population bears to the population of Canada...."

1. Central Registry Files, 1937-1967, 31 m (Vols. 685-832, 3237-3240)

This material relates to technical and vocational training from 1937 with the establishment of the *Youth Training Act* to the expiry of the Technical and Vocational Training Agreement on 31 March 1967. The files were created in the Department of Labour and (after 1965) in the Department of Manpower and Immigration. (The Labour Department's manpower-related programs were transferred to Manpower and Immigration early in 1966, with the same registry system continued throughout.) The files cover such subjects as youth training, the national forestry program, the war emergency training program, apprenticeship training, schools and courses, and vocational schools assistance. The records also relate to Vocational and Technical Training Agreements, Assistance to Vocational Schools across Canada, and the Winter Employment Survey Program in the Maritimes.

J. WOMEN'S BUREAU, 1952-1979

Women's organizations in Canada had for some time been interested in seeing the federal government pay more specific attention to the problems of women in the workforce. During World War II in particular, women had entered the workforce in unprecedented numbers and had worked successfully in occupations such as mining and steel-making where women had not been employed before. During the war the federal government had also become involved on a temporary basis in directly fostering the creation of daycare facilities for the use of working parents and their children. The Women's Bureau of the Department of Labour is believed to be the first unit of the federal government ever created in peacetime devoted exclusively to the interests of women. It was set up in September 1954 "to promote a wider understanding of problems peculiar to women workers and the employment of women, so as to advance the opportunities of women in employment and to enable them to make a more effective contribution to the development of Canada." (Marion V. Royce, First Director of the Bureau, CBC Broadcast, 1954)

1. **Central Registry Files, 1952-1979, 21 m (Vols. 1903-1909, 4150-4206)**

These central registry files contain correspondence, reports, research and memoranda pertaining to specific aspects of the work of the Bureau, including *Report of the Departmental Committee on Equal Pay*, 1955, the Equal Pay Committee of 1968-1969, and surveys on maternity leave (1958-1969) and day-care (1966-1969). A major portion of these records relate to work done by the Bureau that brought it into contact with a number of public and private agencies and individuals in Canada and abroad. Also included are reports of consultations, meetings, etc. on the role of the Bureau itself held in 1960, 1962 and 1965-1966. Two files on Personnel, Establishment and Organizations contain material pertaining to the creation of the Bureau and the appointment of Marion V. Royce, Principal of Moulton College, Toronto, as first Director in 1954, along with Bureau progress reports, 1954-1962. These central registry files also deal with the Bureau's participation in a number of important committees and conferences, including the Interdepartmental Committee on the Status of Women, 1971-1972, International Women's Year, 1974-1975, the Maternity Leave Working Committee, 1969-1975, and the International Labour Organization and the United Nations Commission on the Status of Women, 1968-1972.

K. PERSONNEL AND FINANCE RECORDS, 1910-1978

A small proportion of records created over the years by units of the Department of Labour responsible for internal personnel and financial administration have been preserved where those records reflect the organization and administrative history of the Department.

1. **Personnel Administration Branch, Central Registry Files, 1910-1978, 3.6 m (Vols. 3692-3702, 3858, accession 86-87/418)**

The earliest portion of these records deals with the general work of the Branch, with emphasis on the establishment and organization from a personnel point of view of the various Branches of the Department. Also included are policy files on such subjects as superannuation and salaries and wages. Later records deal with the staff relations aspects of the Branch's work, i.e., policies on acting pay, rest periods and interpretation of collective agreements. By 1986 the Personnel Services Branch (variously cited as Personnel Services Branch, Personnel Branch, Personnel and Management Services Branch in departmental annual reports since 1984) was responsible for the Department's personnel relations: human resources, classification, pay, staff relations and employee services. In addition, it looked after the Department's official languages plan, language training and affirmative action program.

In 1985-1986 the Branch comprised three divisions: Operations (Staffing and Classification), Staff Relations and Compensation, and Human Resources. The central registry files from the most recent period covered by these records deal with many aspects of the branch's work, including classification and policy decisions concerning the size of the Branch itself as well as that of other units of Labour Canada.

2. **Financial and Management Services Branch, Central Registry Files, 1967-1974, .3 m (Vol. 3719)**

These records include information on the Deputy Minister's Senior Committee, 1968-1970, and the Local Union-Management Committee in the Department, 1974.

3. **Planning, Programming and Budgeting Task Force, Program Forecasts, 1968-1973, 1.5 m (Vols. 1897-1901)**

In November 1968, a Task Force on Planning, Programming and Budgeting was set up in the Department of Labour with the purpose of reviewing and redesigning the Department's structures, procedures and objectives to bring them in line with recent Treasury Board directives. Headed by R.P. Parent, the members of the Task Force met with officials in each Branch in 1969-1970 to access objectives and procedures and to make recommendations. These central registry files include minutes of meetings, memoranda, budgets and correspondence along with the reports of the Task Force. Also included (in separate files) are Internal Administration Program Forecasts, 1970-1973, for each Branch of the Department of Labour.

L. COUNCILS, COMMISSIONS, BOARDS, INQUIRIES, TASK FORCES, 1919-1967

As with other government departments, the Department of Labour has often been responsible for short-term commissions, boards, inquiries, task forces or advisory bodies set up to deal with specific situations or problems. Such bodies are normally set up by Order-in-Council, report to the Minister of Labour, and make at least some use of departmental staff and financial resources during the course of their activities.

1. **National Labour Supply Council, 1919-1951, 1.95 m (Vols. 630-639)**

The National Labour Supply Council was established on 19 June 1940 by Order-in-Council PC 2686, to advise the Minister of Labour on matters relating to the labour supply situation. The Council was set up by the government, pursuant to its declaration of certain principles in PC 2685, for the regulation of labour conditions during the war, "to advise on any matters

touching labour supply for industry." On the recommendation of the Council, the Interdepartmental Committee on Labour Co-ordination was established by PC 5922 of 25 October 1940. The Committee was to coordinate the work of all government agencies with respect to matters affecting labour supply. The National Labour Supply Council was discontinued on 24 February 1942 by PC 1426. At this time the Interdepartmental Committee was enlarged and then transferred to the National Selective Service Advisory Board, which had just been set up by PC 2254, 21 March 1942, PC 2250, 21 March (which was revoked by PC 5038, 12 June) and PC 2251, 21 March 1942.

This material consists of documents covering such subjects as the establishment of the National Labour Supply Council, the Joint Production Committee, National Registration, the wartime labour policy, the Advisory Committee on Reconstruction, reserved occupations, rehabilitation plans, complaints concerning industrial "poaching," and various industrial disputes.

2. **National Advisory Council on Manpower, 1951-1957, 1.8 m (Vols. 679-684)**

The National Advisory Council on Manpower was established by PC 567, 1 February 1951, in order "to advise the Minister of Labour on matters related to the most effective utilization in the national interest of the present and potential man and woman working force in Canada." These central registry files cover such subjects as administration, meetings, national registration, technical and scientific personnel, vocational training, handicapped persons, industrial workers, priorities, manpower, statistics, offers of service, and security screening of merchant seamen during the Korean War.

3. **National Employment Commission, 1919-1946, 8.4 m (Vols. 3346-3388, 3547-3552)**

The National Employment Commission was created by Prime Minister King in June 1936. Its objectives were to carry out a national registration and classification of persons on relief, to make recommendations on public works and the expansion of employment in Canada, as well as to supervise the expenditure of funds voted by Parliament for purposes of relief and employment. The Commission made its final report in January 1938. Among its members were Arthur B. Purvis of Canadian Industries Limited, Montreal (chairman), and Tom Moore, President of the Trades and Labour Congress of Canada. Included in the records are a number of submissions from private groups and individuals concerning employment. Full drafts of the Commission's interim and final reports are included in the records, as well as press clippings on a wide variety of topics important in the Commission's work. Also included here are the Commission's replies to letters received from the general public as well as reports on

public housing in Great Britain and a collection of reports on the prices of staple commodities in Canada, 1919-1921.

4. Commissions of Inquiry, 1964-1967, 14.7 m (Vols. 3395-3438)

Records of three Industrial Inquiry Commissions established by the Department of Labour by authority of the *Industrial Relations and Disputes Investigation Act* of 1948.

i) Industrial Inquiry Commission Relating to Canadian National Railways "Run-Throughs," 1964-1965, (Vols. 3395-3401)

- Exhibits, Hearing Transcripts, Briefs, Submissions, Final Report and Administrative Files;

ii) Industrial Inquiry Commission into Certain Labour Unrests at Ports of Montreal, Trois-Rivières and Quebec (Smith Commission), 1966-1967, (Vols. 3402-3410)

- Reports, Working Papers, Submissions;

iii) Industrial Inquiry Commission on St. Lawrence Ports (Picard Commission), 1966-1967, (Vols. 3411-3438)

- Administration Files, Submissions, Working Papers, Transcripts of Hearings.

The finding aids consist of a file list and a card index.

M. INTERNATIONAL LABOUR AFFAIRS BRANCH, 1920-1978

The Paris Peace Conference following World War I attempted not just to make peace among the belligerents of 1914-1918, but to establish a basis for continuing peace in the international world. Recognizing that industrialization had made labour peace an essential objective in modern societies, the Peace Conference adopted a convention calling for the creation of an International Labour Organization. This body, designed to bring together representatives of Labour, employers and governments from all member nations, held its founding conference in Washington, from 29 October to 29 November 1919. Canada was a founding member of the ILO, and her participation in succeeding years was largely the responsibility of the Department of Labour. Although a formal International Labour Organization Branch (later International Labour Affairs Branch) was not created in the Department until 1946, Department of Labour officials had been conscientious participants in the ILO since its inception and remain so today. (It was a measure of Canada's interest in the ILO that its offices were moved formally to Montreal from Geneva during World War II.)

1. **Central Registry Files, 1920-1978, 49.8 m (Vols. 833-834, 3153-3184, 3241-3345, 3460-3691, accession 86-87/155)**

The earliest central registry files relate to the League of Nations, and more particularly to various aspects of labour policy and the setting up of the International Labour Organization. Included are such subjects as the refugee problem, travelling facilities for the blind, migration matters, a draft bill to amend the *Lord's Day Act*, the establishment of a legal minimum wage, a weekly day of rest for employees of the federal government, and elimination of exploitation of and discrimination against women workers. In two general correspondence files, there are letters and memoranda concerning the International Labour Organization exchanged between Norman Rogers, the Minister of Labour, and Hume Wrong, the Permanent Delegate of Canada to the League of Nations. Later files cover all aspects of the Department of Labour's work in relation to the International Labour Organization. Included are records dealing with Canadian representation at ILO Governing Body and committee sessions, as well as detailed records on Canadian response to the conventions (i.e., policy positions) adopted by the ILO over the years, and their formal ratification by Canada. Also included are records pertinent to federal government discussions with provincial governments as to whether certain ILO conventions should be ratified by Canada or not. Also included here are central registry files covering the Department of Labour's involvement with the United Nations. These records contain reports from various commissions, committees, councils and programs, such as the Commission on Human Rights, the Commission on Narcotic Drugs, the Commission on the Status of Women, the World Health Organization, Technical Assistance Board programs in several countries, Trade Union Rights, the Scientific Advisory Committee, and the InterAmerican Economic and Social Council.

2. **International Labour Organization, Individual Trainee Files, 1959-1967, .2 m (Vol. 3440)**

Correspondence concerning training programs for students and trainees such as the Colombo Plan Students, Congo Republic Trainees and Nigerian Trainees in Industrial Safety.

3. **Labour Attaché Reports, 1941-1962, 6.6 m (Vols. 3059-3091)**

Canada maintains a system of labour attachés in key international centres who report back to the Department of Labour and to the Department of External Affairs. These files contain reports on various labour questions in several countries, including reports and material relating to manpower policy abroad.

4. **Despatches, Department of External Affairs, 1941-1967, 1.5 m (Vols. 1910-1914)**

These are despatches from Canadian embassies and consulates abroad that were sent to the Department of Labour. Frequently treated are such topics as the labour movement in the host country, general political climate, and economy and trade.

N. NATIONAL SELECTIVE SERVICE, 1939-1964

Under Order-in-Council PC 2254, 21 March 1942, the National Selective Service (responsible to the Minister of Labour) was set up "to direct civilian labour supply in order to meet the requirements of war and essential services." (*Canada Year Book*, 1944, p. 9) During 1942 earlier government programs such as the National Registration of 1940 (originally with the Department of National War Services), the National Labour Supply Council of 1940 and the Interdepartmental Committee on Labour Coordination were merged into the operations of the NSS and its Advisory Board. Arthur MacNamara, the Associate Deputy Minister of Labour (later Deputy Minister of Labour), served as Director. Basically the National Selective Service administered the registration and mobilization of the Canadian people for the war effort. The National Selective Service Mobilization Regulations were revoked 15 August 1946 (PC 3449) and the Civilian Regulations revoked 31 March 1947 (PC 1166).

1. **Central Registry Files, 1939-1950, 1952-1964, 23.5 m (Vols. 36-37, 579-580, 623-625, 967-999, 1478-1526, 1986-1989, 2344-2350, 3055-3059)**

This material covers all aspects of the National Selective Service's activities. Also included are a large number of files from the Department of National War Services. The latter Department had responsibility for National Registration before 1942 (when it became an NSS responsibility), and cooperated extensively with NSS after 1942. Part of this series contains the records of the Mobilization Division of the National Selective Service operations. The records pertain to such subjects as mobilization regulations, enforcement, alternative service, conscientious objectors, relief and rehabilitation for civilian repatriates, post-war employment surveys, and demobilizations. There are also records pertaining to the Emergency Manpower Organization and to National Registration during World War II. One run of files on emergency planning covers the years 1952-1964. The Emergency Manpower Organization was an agency of the government established under the Interdepartmental Committee on the War Book to stimulate and co-ordinate plans for carrying on essential government functions in time of national emergency. Other files include agendas and minutes of the Emergency Manpower Planning Committee, general correspondence concerning National Registration regulations, exemptions and offences under National Registra-

tion, and files on special groups such as Eskimos and Indians, Japanese Canadians, merchant seamen, conscientious objectors, adolescents, etc. National Registration material includes the following: binders of forms drafted for the National Registration Manual, the Procedure Manual, samples of questionnaires, forms, etc.

2. Office Files of Raymond Ranger and Other NSS Officials, 1940-1951, 12.4 m (Vols. 3000-3054)

These files were created in the office of Raymond Ranger during his various assignments in the Department of Labour. Ranger held senior appointments in the National Selective Service and the Department of National War Services. His records pertain mainly to the work of the Department of National War Services and cover such subject areas as general administration, national registration, distribution, statistics and reports. Also included are files on the Polish Veterans movement in Canada, immigration matters and post-war rehabilitation.

Other records in these volumes constitute the office files (as opposed to central registry files) of NSS officials dealing with National Registration, Polish veterans, the National War Labour Board and farm labour in Canada.

3. German Prisoners-of-War, 1943-1947, 3.3 m (Vols. 951-966)

Order-in-Council PC 2326, 10 May 1943, authorized the Minister of Labour to utilize the services of prisoners-of-war in agriculture and other labour projects. This activity was placed under the National Selective Service. The conditions of employment, rates of pay, etc., conformed to the terms of the Geneva Convention of 1929, and to British practices in this regard. Projects outside the internment camps were under the direction of the Labour Department, in co-operation with the Department of National Defence. In April 1946, at the request of the United Kingdom, plans were made to withdraw POWs from labour projects for eventual return to Europe. By the end of that year, all POWs had left Canada.

This material covers a sampling of all aspects of the various labour projects that were the responsibility of the Department of Labour. Such topics as salaries, compensation, clothing, and medical, dental and hospitalization fees are covered.

O. JAPANESE DIVISION, 1940-1965

The British Columbia Security Commission was established by Orders-in-Council PC 1665 and 1666 on 4 March 1942 for the purpose of evacuating persons of Japanese origin from certain

strategic areas of British Columbia that had been declared "protected" by PC 365 of 16 January 1942. In February 1943 the Commissioner of Japanese Placement took over this administration. The Commissioner and his staff were to place all employable Japanese in useful work by relocating them, singly or in family groups, where essential industries had urgent labour shortages; provide adequate welfare for the unemployables, aged and infirm; and ensure for the children at least a minimum Canadian education. As a counterpart to operations in British Columbia, the Japanese Division was created within the Department of Labour in Ottawa. As of 31 March 1948 all orders made under the wartime emergency legislation giving authority for the exercise of controls over the movement and placement of persons of Japanese descent in Canada were revoked. The federal government entered into agreements at this time with British Columbia, Alberta and Manitoba, to provide for the welfare of the Japanese people resident in these provinces who had been evacuated from coastal British Columbia as a war emergency measure. These agreements expired on 31 March 1950, and the field office in Vancouver that administered the project was closed on 31 March 1951.

1. Central Registry Files, 1940-1965, 4.5 m (Vols. 640-662, 1527-1529)

This material deals with all aspects of the administration of the Japanese Division, including such subjects as placement and relocation plans, housing centres, foreign policy, segregation, repatriation, naturalization, censorship of mail, etc. Internees, Defence of Canada Regulations, Prisoners of War and refugees are also covered in this series.

P. EMPLOYMENT SERVICE BRANCH, 1942-1968

1. Central Registry Files, 1942-1968, 3 m (Vols. 600-612)

These are central registry files dealing with National Selective Service Civilian Regulations and Employment Service. The records cover a variety of subjects, including the following: inter-change of labour between Canada and the United States, briefs of organized bodies on unemployment, labour surplus areas, labour exit permits, labour priority system, employment of Canadians by other countries, employment of women, employment of youth, American labour in Canadian industry, wartime daycare of children and transfer of labour from Newfoundland. Although all parts of these records are valuable, the material dealing with employment of women in wartime and wartime day care of children are particularly rich from a historical point of view, dealing as they do with important government initiatives in these areas.

2. **Central Registry Files, Labour Supply (by Industry), 1944-1965, 4 m (Vols. 664-676)**

These are central registry files concerning the employment situation in Canada as it related to specific industries. They cover such subjects as: the packing industry, longshoremen and stevedores, building and construction, woodland operations, coal mining, and the bakery, textile and tobacco industries. There are also files concerning dominion-provincial farm labour agreements, the movement of farm workers to the United States, exchange of farm workers and machinery between Canada and the United States, the Canadian merchant marine, etc.

3. **Hiring and Separation Surveys, 1947-1965, 9.9 m (Vols. 1915-1948)**

During 1947-1965, the local offices of the National Employment Service collected statistics on hirings and separations in industry in their areas each month. This material was compiled on a semi-annual basis into 36 surveys. The returns are here grouped by region, province, city and industry, and the most important statistics are expressed in percentages as well.

A list of the material contained in each survey logbook is available.

Q. IMMIGRATION AND FARM PLACEMENTS BRANCH, 1943-1965

Following the end of World War II, Immigration Canada increased dramatically. The Department of Labour was involved in various ways at several different levels through the Immigration and Farm Placements Branch. Essentially, if Canadian immigration authorities were responsible, under government policy and regulations, for determining whether particular individuals or families qualified for immigration to Canada, the Department of Labour was responsible for advising from its knowledge of the Canadian labour market on which occupations or sectors of the Canadian economy needed to be supplemented through immigration.

One important development during the postwar period was the creation of the Immigration-Labour Committee, where officials from the two Departments cooperated in relation to their shared responsibility in the area of immigration to Canada. This cooperation took many forms, including the sending of joint teams of officials to Europe after 1945 to interview displaced persons seeking to immigrate to Canada.

1. **Central Registry Files, 1943-1965, 4.1 m (Vols. 275-293)**

These are files dealing with immigration matters, involving particularly the Employment Service and Special Services Branches of the Labour Department. The files cover a variety of subjects, including the following: general administration, relationship between the Departments of Labour and Immigration, the effect of immigrants on the labour market, professionally trained immigrants, domestic workers, metal mining, agricultural workers, building trades, medical expenses, dominion-provincial agreements, educational and social services, Mennonites, Armenians, Italians, Greeks, etc.

2. **Central Registry Files, Polish Veterans Movement, 1946-1956, .6 m (Vols. 626-628)**

Even before the end of hostilities in Europe, the Department of Labour was at work arranging the immigration to Canada of demobilized units of the Polish Army. These are central registry files pertaining to the Polish Veterans movement in Canada. The files include such subjects as immigration policy, deportation of unsuitable persons, selection of Polish veterans overseas, policy regarding reception arrangements in Canada for Polish immigrants, publicity, reports and general correspondence on the movement of Polish veterans and their placement in agriculture, as well as financial considerations.

3. **Financial Records, Movement of Workers, 1948-1954, .6 m (Vols. 3150-3152)**

These records are unbound ledger sheets listing payments made by the Department of Labour for medical treatment of approximately 4,000 immigrants to Canada during 1948-1954. In cooperation with the Department of Citizenship and Immigration and the National Employment Service, the Special Services Branch of the Department of Labour participated in the "occupational selection overseas of immigrants who came forward in group movements and the reception and distribution of such immigrants on arrival in Canada, including necessary welfare assistance and hospitalization during their first year in Canada," (*Annual Report*, 1953-1954, p. 30) the nature of the patient's illness is not given in all cases, as these are primarily financial records, not medical ones.

There is no finding aid for this material.

R. GOVERNMENT ANNUITIES BRANCH, 1909-1968[2]

Under the *Government Annuities Act*, 1908 (An Act to authorize the issue of Government Annuities for Old Age, 7-8 Edw. VII, c. 5), the Department of Labour was responsible for the administration of a

plan under which Canadians could buy "an immediate or deferred annuity" to help provide for their old age. The purposes of the *Act* were "... that habits of thrift be promoted and that the people of Canada be encouraged and aided thereto so that provision may be made for old age...." (Employers might purchase annuities for their employees.) A small selection of case files have been preserved in order to document the operation of the *Government Annuities Act* and the period when the Department of Labour was responsibile for it.

1. Annuitant Case Files, 1909-1968, .3 m (Vol. 3586)

These records are a small sample of case files of individual Canadians who bought government annuities. At first the *Act* was administered by the Minister of Trade and Commerce, but it was later transferred to the Minister of Labour.

S. LEGISLATIVE RESEARCH BRANCH, 1937-1977

The Legislative Research Branch (formerly Legislation Branch) had responsibility for planning legislation that the Department of Labour might want to bring before Parliament, and for working out the consequences, for the Department, of legislation that had been passed. By 1984, as a result of various departmental reorganizations, the Legislative Research Branch had become the Legislative Analysis and Research Division within the Economics and Industrial Relations Branch. In addition to its research on labour legislation, this division was also publishing a number of publications for the Department, including *Legislative Review* and a monthly *Index of Labour Legislation.*

1. Central Registry Files, 1937-1977, 5 m (Vols. 629, 3714-3718, accession 86-87/161)

Although these central registry files document generally the Branch's activities, there are particular concentrations of records concerning labour standards legislation in the 1950s and 1960s, the Task Force on Labour Relations, 1966, and the *Canada Shipping Act.* Other records deal with the Inter-departmental Committee on Student Summer Employment and Activities and the Working Party on Equal Pay for Equal Work, 1969. Files created in the 1960s and 1970s document the Legislative Research Branch's work on industrial relations, labour standards and human rights, among other important topics. Also included are files on labour legislation in the various provinces of Canada.

T. PILOT PROJECTS BRANCH, 1965-1969

1. Central Registry Files, 1965-1969, 4.2 m (Vols. 1949-1960)

The Pilot Projects Branch was created within the Department of Labour in 1965. In 1966 the Branch was transferred to the Department of Manpower and Immigration. Its major responsibility was to discover the economic, social and other obstacles to the training and retraining of adults and to develop effective means to surmount them. In cooperation with the provinces the Pilot Projects Branch was to set up NewStart corporations (one per province) in areas where unemployment was high. Successful methods and techniques of training, retraining and job counselling worked out by these corporations were to be implemented as programs by other responsible agencies. The NewStart corporations were to be experimental in their approach--to be in effect "pilot projects."

NewStart corporations were set up in Alberta (Lac La Biche), Saskatchewan (Prince Albert), Manitoba (the Interlake district), New Brunswick (Shediac), Nova Scotia (Yarmouth) and Prince Edward Island (Montague). The 1970 annual budgets for the corporations ranged between $900,000 and $1,170,000. In 1968 the Pilot Projects Branch was transferred to the Department of Forestry and Rural Development, and in 1969 to the newly created Department of Regional Economic Expansion. In the latter Department, its name was changed to Social and Human Analysis Branch.

U. POLICY AND LIAISON PROGRAM, 1919-1983

According to Labour Canada's *Annual Report* for 1985-1986, the Policy and Liaison program in Labour Canada was responsible for providing the Minister of Labour with policy advice on federal-provincial relations, international relations and labour-related economic issues. Operating under the direction of an Assistant Deputy Minister, the program consisted of three Branches: Federal-Provincial Relations, International Relations, and Policy and Strategic Analysis. The Policy and Liaison program also administered the Department's Technology Impact Research Fund, which awarded $1.8 million in 1985-1986 to labour organizations, women's groups and academic institutions for study of the human and social aspects of technological change in the workplace.

1. Central Registry Files, 1919-1983, 35.7 m (accession 87-88/019)

These central registry files deal mainly with the Policy and Liaison program's activities in the area of international relations. One run of files dealing with ratification of Interna-

tional Labour Organization conventions goes back to 1919, but most files in this accession date from the 1960s and 1970s.

V. LABOUR STANDARDS BRANCH, 1949-1979

In August 1964 the Labour Standards Branch was established to administer the new *Canada Labour (Standards) Code*. At the same time, this new Branch quickly assumed the dual task of administering the fair wages policy on government contracts and preparing recommendations for pay rates of prevailing rate employees in government departments and agencies formerly performed by the Industrial Relations Branch. Once the *Canada Labour (Standards) Code* finally came into effect on 1 July 1965, both the administration of the *Annual Vacations Act* and the *Female Employees Equal Pay Act* were transferred from the Industrial Relations Branch to the Labour Standards Branch.

The *Code* established standards for hours of work, minimum wages, annual vacations with pay and holidays with pay for employees under federal jurisdiction. The *Code* reflected a broader societal concern with working conditions and hours of work. Through persuasion, education, inspection, and enforcement endeavors, this new Branch sought to ensure that employees in industries under federal jurisdiction received their full entitlements. In this connection, it investigated all complaints and carried out a planned inspection program to promote compliance with this legislation.

Internally, the Labour Standards Branch consisted of a headquarters organization with two divisions and nine regional offices. Whereas one headquarters division, Standards, was responsible for the administration of Part III of the *Code*, the other, Federal Contracts, was responsible for the administration of the Fair Wages Policy. The various Branch offices were concerned with investigating complaints, initiating inquiries into employment conditions and wages, and reporting violations to Branch headquarters. In this capacity, these Branch offices acted as monitoring agents, ensuring that the provisions of the *Code* were carried out.

In 1970, in response to the passage of the *Canada Labour (Safety) Code* and a widening community interest in the "problems facing women as a result of rapidly changing social conditions" (Labour Canada, *Annual Report*, 1969-1970, p. 20), the Employment Standards Program was created. This broad-based program was divided into three units--the Labour Standards Branch, the Accident Prevention and Compensation Branch, and the Women's Bureau--and assumed all functions traditionally performed by the Labour Standards Branch. In addition, its programs also aimed at effecting changes in attitudes and practices relating to the status of women in order to accelerate their occupational and remunerative integration in the labour force, and undertook to administer workmen's compensation legislation. In the course of its activities, the program launched promotional campaigns on matters relevant to women workers, enforced regula-

tions covering the nineteen major employment safety and health subjects, and promoted education and training in both areas.

In 1974-1975 it quickly became evident that "changing socio-economic conditions in Canada demanded that Labour Canada redefine and strenghten its role in labour affairs," (Labour Canada, *Annual Report*, 1975-1976, p. 1). As a result of these changes, the Employment Relations and Conditions of Work Branches were created under the auspicies of the Research and Program Development Branch in 1976, but the Labour Standards Branch remained a functional entity. The Conditions of Work Branch was responsible for administering the *Fair Wages and Hours of Work Act* and Fair Wage Rates, while its counterpart through legislative deterrents and various programs sought to promote equal employment opportunities. When early in March 1980 these two Branches were merged into the Employment Relations and Conditions of Work Branch, the Labour Standards Branch (which in the latter 1970s appears to have changed its name to the Employment Standards Branch) passed out of existence, and its traditional functions were subsumed by the Conditions of Work Division of this new Branch.

1. **Central Registry Files, 1949-1979, 45.4 m (Vols. 3703-3713, 3886-4077, accessions W-84-85/479, 86-87/373)**

   The records in this series consist of correspondence, departmental reports, and complaint registration forms covering investigative and enforcement activities (as outlined above) of regional Labour Standards Branch offices from 1965 to 1979. Considered as a whole, they reflect a broad cross-section of concerns arising out of the *Canada Labour Code*, such as minimum wages, overtime adjustments, general holidays, etc. The series comprises, in effect, regional and individual case studies of adherence or non-adherence to the *Canada Labour Code* by thousands of individual companies across Canada. These central registry files are arranged alphabetically according to the first letter of the companies' names. There are also regional files dealing with labour standards enforcement activities in New Brunswick and Prince Edward Island carried out by the Labour Canada district office in Fredericton and with similar activities in the Department's Central Region (Northern Ontario, Manitoba and Saskatchewan) between 1965 and 1973.

2. **Complainant Case Files, Central Region, 1971-1974, 1.5 m (accession W-86-87/052)**

   These files deal with the Branch's activities in enforcing the *Fair Wages and Hours of Labour Act*, which required employers having contracts with the federal government to maintain certain standards in the areas of hours of work and pay set out in the *Act*.

The records in this accession consist of complaint, inspection, and prosecution files. They contain complaint forms dealing with wages owing, holiday and overtime pay, wage calculations, etc., as well as correspondence relating to the settlement of complaints.

The finding aid is a file list prepared by the Federal Records Centre in Winnipeg, where the records are currently held.

3. Wage Schedule Files, 1970-1973, 42.6 m (accessions 83-84/140, 85-86/234)

During the period covered by these files, the Labour Standards Branch had the dual task of administering the fair wages policy on government contracts and preparing recommendations for pay rates of prevailing rate employees in government departments and agencies, a task formerly performed by the Industrial Relations Branch. These files deal with the Branch's activities in enforcing the *Fair Wages and Hours of Labour Act*, which required employers having contracts with the federal government to maintain certain standards in the areas of hours of work and pay set out in the *Act*. These files contain correspondence, memoranda and directives exchanged between the Branch and individual contractors as well as information on individual work projects.

A file list is available for accession 83-84/140 (24 m), but there is currently no file list for accession 85-86/234.

W. EMPLOYMENT RELATIONS AND CONDITIONS OF WORK BRANCH, 1944-1983

In 1980 the Employment Relations and Conditions of Work Branch was created in the Department of Labour to assume the Department's responsibilities in the areas of labour standards, union-management consultation, and conditions of work. As described earlier, the Labour Standards Branch was merged into the new Branch. By 1985-1986, the Branch consisted of the Conditions of Work Division and the Equal Pay for Work of Equal Value Division, and was also responsible for the Department's Labour Education Program and the Quality of Working Life Program.

1. Central Registry Files, 1944-1983, 13.2 m (Vols. 1991-2002, 3797-3804, accession 83-84/004)

These records reflect the general work of the Branch and its predecessor elements, and relate to investigations of complaints made under the pertinent legislation carried out by the Ottawa district office in eastern and northern Ontario between 1965 and 1983. About one half of these records deal with complaints arising in the banking industry. Other records relate principally

to Branch work in staging union-management conferences and to the Branch's correspondence with a number of organizations in Canada, or to reports, rulings and interpretations reflecting a broad cross-section of concerns arising out of the *Canada Labour Code*.

2. **Central Registry Files, Labour Management Consultation Branch, 1949-1980, 15.6 m (Vols. 4108-4135, accessions 84-85/243, 85-86/560)**

Enhancing labour-management consultation and cooperation in Canada has been a long-term objective of the Department of Labour and of Labour Canada. The responsibility for this type of activity in the Department of Labour has, over the years since 1945, rested with an administrative unit known successively as the Industrial Relations Branch, the Union-Management Relations Branch, the Labour Management Consultation Branch, the Employment Relations Branch, the Employment Branch, and the Employment Relations and Conditions of Work Branch. These files consist almost entirely of records relating to labour-management committees, many of which were set up originally with the assistance of Labour Canada staff. Included are minutes of committee meetings, reports of visits to employers by staff members of the Branch, and related correspondence. Files are organized under the name of the employer.

Some files were created at the Western Regional Office in Winnipeg beginning in 1945. In 1971 these files were transferred to the new regional office in Edmonton and ultimately to the Mountain Region office in Vancouver. They consist of regular reports from the field representative, copies of minutes of the committees, occasionally union-labour contracts, and some correspondence.

3. **Central Registry Files, Fair Employment Practices Branch, 1955-1972, 9.3 m (Vols. 3146-3149, accession 84-85/176)**

On 14 May 1953 Parliament passed the *Canada Fair Employment Practices Act* (1-2 Eliz. II, c. 19), which prohibited discrimination in employment by reason of race, national origin, colour or religion. These records relate to the organization and establishment of the Fair Employment Practices Section (later Branch), its objectives and program, and its participation in numerous conferences and committees between 1967 and 1972. The Branch was set up in 1966-1967 to administer Parts I and II of the *Canada Labour Code*. These portions of the *Code* prohibited discrimination in hiring practices based on race, colour, creed or national origin in all areas of work within federal jurisdiction, and required that women be given the same rate of pay as men for doing the same work. A substantial

portion of these records consists of case files on complaints filed with the Branch.

X. OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH BRANCH, 1919-1981

The Occupational Safety and Health Branch is responsible for protecting Canadian workers under federal jurisdiction from employment hazards and for compensating them when injuries or illnesses occur. Gradually over the years the pieces of legislation and regulations for which the Branch and its precedessors have been responsible have come to be concentrated in Part IV of the *Canada Labour Code*. The Branch offers highly specialized technical information to Canadian employers and workers on such topics as safety and hygiene engineering, occupational medicine, client education and employment injury compensation. In addition the Branch is responsible for the administration of the *Government Employees Compensation Act* (which provides workers' compensation benefits for 350,000 employees of the federal government) and for the *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act.*

1. Central Registry Files, 1937-1981, 13.5 m (Vols. 1990, 3726-3752, 3835-3857, accession H-84-85/602)

These files detail broadly the work of the Branch and its predecessors. A large portion of the records cover the Branch's relationship and correspondence with other public and private bodies in Canada interested in safety and health in the work place. One set of files deals with the Branch's work with the *Government Employees' Compensation Act* between 1939 and 1955, while another deals with investigation of complaints reported to the Ottawa district office from eastern and northern Ontario between 1968 and 1981. Other files, generated by the Sydney, Nova Scotia, office of Labour Canada, contain reports and investigations of health and safety violations on accidents in Cape Breton. Safety consultants inspection reports and recommendations provide data about particular incidents in the mines and industries of the region.

2. Central Registry Files, Government Employees Compensation Branch, 1919-1964, 3.3 m (Vols. 43-45, 3443-3453)

These are records from a predecessor branch related to provincial compensation legislation and departmental relations with organizations and associations concerned with accident prevention and compensation. The Department of Labour became formally responsible for the *Government Employees Compensation Act* in 1951 (15 Geo. V, c. 16, 31 May 1951). The first piece of federal government legislation in this area was passed in 1918.

Y. SPECIAL SERVICES BRANCH, 1964-1969

1. Central Registry Files, Winter Employment and Construction Programs, 1964-1969, .7 m (Vols. 677-678, 3441-3442)

The Special Services Branch existed in the Department of Labour between 1952 and 1969. Its purpose was to administer programs that did not fit easily into the mandates of other units in the Department. These records relate to two programs of the 1960s aimed at increasing winter employment in Canada in the construction field.

The files contain correspondence or minutes of the various committees established under the program, including the following: Winter Employment Working Committee, Interdepartmental Committee on Winter Employment, National Joint Committee on Wintertime Construction, Interdepartmental Committee on Federal Winter Work Programming, and Winter House Building Incentive Plan. These volumes contain policy files, administrative records, inquiries and complaints.

APPENDIX I

MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS OF THE DEPARTMENT OF LABOUR, 1900-1988

Ministers of Labour, 1909-1986

The Department of Labour was established pursuant to the *Conciliation Act*, 1900 (63-64 Vict., c. 24, 18 July 1900), but the office of Minister of Labour was not created until 1909 (8-9 Edw. VII, c. 22, 19 May 1909). Between 1900 and 1909 the Department of Labour was administered by the Postmaster General.

Postmaster General (responsible for Department of Labour)

William Mulock	18 July 1900 - 15 October 1905
A.B. Aylesworth	16 October 1905 - 3 June 1906
Rodolphe Lemieux	4 June 1906 - 19 May 1909

Minister of Labour

Vacant	19 May 1909 - 1 June 1909
William Lyon Mackenzie King	2 June 1909 - 6 October 1911
Thomas Wilson Crothers	10 October 1911 - 6 November 1918
Vacant	7 November 1918
Gideon Decker Robertson	8 November 1918 - 28 December 1921
James Murdock	29 December 1921 - 12 November 1925
James Horace King (Acting)	13 November 1925 - 7 March 1926
James Campbell Elliott	8 March 1926 - 28 June 1926
Robert James Manion (Acting)	29 June 1926 - 12 July 1926
George Burpee Jones	13 July 1926 - 25 September 1926
Peter Heenan	25 September 1926 - 7 August 1930
Gideon Decker Robertson	7 August 1930 - 2 February 1932
Wesley Ashton Gordon	3 February 1932 - 23 October 1935
Norman McLeod Rogers	23 October 1935 - 18 September 1939
Norman Alexander McLarty	19 September 1939 - 14 December 1941
Humphrey Mitchell	15 December 1941 - 1 August 1950
Paul Joseph Martin (Acting)	3 August 1950 - 6 August 1950
Milton Fowler Gregg	7 August 1950 - 21 June 1957
Michael Starr	21 June 1957 - 22 April 1963
Allan Joseph MacEachen	22 April 1963 - 17 December 1965
John Robert Nicholson	18 December 1965 - 20 April 1968
Jean-Luc Pepin	20 April 1968 - 5 July 1968
Bryce Stuart Mackasey	6 July 1968 - 27 January 1972
Martin Patrick O'Connell	28 January 1972 - 26 November 1972
John Carr Munro	27 November 1972 - 7 September 1978
André Ouellett (Acting)	8 September 1978 - 23 November 1978
Martin Patrick O'Connell	24 November 1978 - 3 June 1979
Lincoln Alexander	4 June 1979 - 2 March 1980
Gerald Regan	3 March 1980 - 21 September 1981
Charles Caccia	22 September 1981 - 12 August 1983
André Ouellet	12 August 1983 - 16 September 1984

William McKnight	17 September 1984 - 30 June 1986
Pierre Cadieux	30 June 1986

(Source: *Guide to Canadian Ministries since Confederation July 1, 1967 - February 1, 1982* (Ottawa: Privy Council Office and National Archives Canada, 1982)

Deputy Ministers of Labour 1900-1985

William Lyon Mackenzie King	15 September 1900 - 21 November 1908
F.A. Acland	21 November 1908 - 1 September 1923
H.H. Ward	1 September 1923 - 1 January 1934
William Murray Dickson	1 January 1934 - 1 November 1940
Bryce Morrison Stewart	1 November 1940 - 1 January 1943
Arthur James McNamara	1 January 1943 - 4 March 1953
Arthur Huntingdon Brown	5 March 1953 - 15 December 1960
George Vickers Haythorne	28 February 1961 - 1 September 1969
James Douglas Love	1 January 1969 - 1 September 1971
Bernard Wilson	1 September 1971 - 1 May 1974
Thomas Eberlee	1 May 1974 - 31 July 1982
Mark Daniels	1 August 1982 - 30 April 1985
Jennifer McQueen	1 May 1985 -

Archives nationales du Canada
National Archives of Canada

DIVISION DES ARCHIVES GOUVERNEMENTALES

Canada

Collection de l'inventaire général

RG 27

Archives de Travail Canada

Division des archives gouvernementales

Collection de l'inventaire général

ARCHIVES DE TRAVAIL CANADA

(RG 27)

John Smart

Archives nationales du Canada
National Archives of Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)
Archives nationales du Canada. Division des archives gouvernementales
Archives de Travail Canada (RG 27)

(Collection de l'inventaire général/Division des archives gouvernementales)
Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. additionnelle : Records of the Department of Labour (RG 27)

Cat. MAS n° SA 72-1/27
ISBN : 0-662-56111

1. Canada. Ministère du Travail - Archives - Catalogues.
2. Travail - Canada - Histoire- Ressources archivistiques. Administration - Catalogues. 3. Archives nationales du Canada. Division des archives gouvernementales - Catalogues. I. Smart, John II. Titre. III. Titre : Records of the Department of Labour (RG 27). IV. Collection : Archives nationales du Canada. Division des archives gouvernementales. Collection de l'inventaire général.

Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3
(613) 995-5138

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
N° de cat. : SA 72-1/27
ISBN : 0-662-56111

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	vii
Introduction	ix
INVENTAIRE DES ARCHIVES DE TRAVAIL CANADA	1
Partie I Historique	1
Partie II Archives du ministère du Travail	47
A. Cabinet du ministre, 1921-1947, 1973-1983	47
1. Dossiers de l'honorable Humphrey Mitchell, 1921-1947	47
2. Dossiers du service central, 1973-1983	47
B. Cabinet du sous-ministre, 1900-1978	48
1. Dossiers Lacelle, 1902-1945	48
2. Dossiers administratifs, 1931-1966	49
3. Dossiers du service central, 1968-1971	49
4. Dossiers sur diverses activités, 1933-1965	49
5. Documents parlementaires, 1969-1976	49
6. Comités, conférences et réunions, 1920-1966	49
7. i) Services généraux, Dossiers du service central, 1930-1974	50
ii) Services généraux, Dossiers de A.J. Hills et F.M. Hereford, 1930-1970	51
a) A.J. Hills	51
b) F.M. Hereford	52
C. Direction des relations publiques et des services d'information, 1890-1979	52
1. Division des coupures de presse, 1900-1971	52
2. Dossiers administratifs des relations publiques, 1933-1969	53
3. Direction des services de communication, Dossiers du service central, 1900-1979	53
4. *Gazette du Travail*, 1890-1978	54
D. Direction de l'économie et de la recherche, 1900-1985	54
1. Dossiers du service central, 1941-1969	54
2. Dossiers sur les grèves et les lock-out, 1907-1977	55
3. Grands livres des différends du travail, 1904-1916	56
4. Rapports statistiques, 1940-1958	56

5. Section des enquêtes sur les négociations collectives, Divers dossiers, 1900-1934 57
6. Dossiers des enquêtes sur les organisations de travailleurs, 1932-1968 57
7. Programme de recherche universitaire, 1977-1985 57

E. Direction des données sur le travail, 1910-1986 58

1. Dossiers du service central, 1943-1976 58
2. Conventions collectives, 1910-1986 58

F. Direction des services fédéraux de médiation et de conciliation, 1944-1981 59

1. Dossiers du service central, 1958-1978 59
2. Dossiers sur la conciliation et l'arbitrage, 1944-1981 59
3. Groupe de travail sur les relations de travail, Études et rapports, 1966-1971 60

G. Bibliothèque du ministère du Travail, 1882-1967 60

1. Albums de coupures de presse sur la grève générale de Winnipeg, 1919-1920 60
2. Dossiers - Classement vertical, 1882-1967 61

H. Commission de l'aide à l'embauchage et Commission de l'assurance-chômage, 1918-1965 61

1. Commission de l'aide à l'embauchage, Dossiers du service central, 1918-1953 62
2. Commission de l'assurance-chômage, Dossiers du service central, 1940-1965 62

I. Direction de la formation technique et professionnelle, 1937-1967 63

1. Dossiers du service central, 1937-1967 63

J. Bureau de la main-d'oeuvre féminine, 1952-1979 64

1. Dossiers du service central, 1952-1979 64

K. Dossiers du Personnel et des Finances, 1910-1978 65

1. Direction de l'administration du personnel, Dossiers du service central, 1910-1978 65
2. Direction des services financiers et de gestion, Dossiers du service central, 1967-1974 65
3. Groupe de travail sur la rationalisation des choix budgétaires, Prévisions de programme, 1968-1973 66

F2-

L. Conseils, commissions, comités, enquêtes, groupes de travail, 1919-1967 66

1. Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre, 1919-1951 66
2. Conseil consultatif national de la main-d'oeuvre, 1951-1957 67
3. Commission nationale de placement, 1919-1946 67
4. Commissions d'enquête, 1964-1967 68
   i) Commission d'enquête industrielle chargée d'examiner la question des parcours prolongés du Canadien National, 1964-1965 68
   ii) Commission d'enquête sur certaines conditions, certains agissements et certaines questions ayant donné lieu à de l'agitation ouvrière aux ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec, (Commission Smith), 1966-1967 68
   iii) Commission d'enquête industrielle sur les ports du Saint-Laurent (Commission Picard), 1966-1967 68

M. Direction des affaires ouvrières internationales, 1920-1978 68

1. Dossiers du service central, 1920-1978 69
2. Organisation internationale du travail, Dossiers individuels des stagiaires, 1959-1967 70
3. Rapports des attachés (Travail), 1941-1962 70
4. Dépêches, ministère des Affaires extérieures, 1941-1967 70

N. Service sélectif national, 1939-1964 70

1. Dossiers du service central, 1939-1950, 1952-1964 71
2. Dossiers du bureau de Raymond Ranger et d'autres cadres du Service sélectif national, 1940-1951 71
3. Prisonniers de guerre allemands, 1943-1947 72

O. Division du Japon, 1940-1965 72

1. Dossiers du service central, 1940-1965 73

P. Direction du Service de placement, 1942-1968 73

1. Dossiers du service central, 1942-1968 73
2. Dossiers du service central, Emplois disponibles (par industrie), 1944-1965 73
3. Enquêtes sur l'embauchage et la cessation d'emploi, 1947-1965 74

Q. Direction de l'immigration et du placement à la ferme, 1943-1965 74

1. Dossiers du service central, 1943-1965 74

2. Dossiers du service central, Mouvement des anciens combattants polonais, 1946-1956 75
3. Dossiers financiers, Mouvement des ouvriers, 1948-1954 75

R. Direction des rentes sur l'État, 1909-1968 75

1. Dossiers de pensionnaires de l'État, 1909-1968 76

S. Direction de la recherche sur la législation, 1937-1977 76

1. Dossiers du service central, 1937-1977 76

T. Direction des projets pilotes, 1965-1969 77

1. Dossiers du service central, 1965-1969 77

U. Programme des politiques et liaison, 1919-1983 77

1. Dossiers du service central, 1919-1983 78

V. Direction des normes de travail, 1949-1979 78

1. Dossiers du service central, 1949-1979 79
2. Dossiers sur les plaintes portées, Région du Centre, 1971-1974 80
3. Dossiers sur les échelles salariales, 1970-1973 80

W. Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail, 1944-1983 81

1. Dossiers du service central, 1944-1983 81
2. Dossiers du service central, Direction de la consultation syndicale-patronale, 1949-1980 81
3. Dossiers du service central, Direction des justes méthodes d'emploi, 1955-1972 82

X. Direction de la sécurité et de l'hygiène au travail, 1919-1981 82

1. Dossiers du service central, 1937-1981 83
2. Dossiers du service central, Direction des accidents du travail chez les employés du gouvernement, 1919-1964 83

Y. Direction des services spéciaux, 1964-1969 83

1. Dossiers du service central, Programmes gouvernementaux d'embauchage et de construction en hiver, 1964-1969 83

ANNEXE I - Ministres et sous-ministres du ministère du Travail, 1900-1986 85

AVANT-PROPOS

Les Archives nationales du Canada ont pour mandat, notamment, de faire l'acquisition des documents du gouvernement fédéral qui méritent d'être conservés pendant longtemps. En vue d'informer les fonctionnaires, les chercheurs et le grand public sur ces fonds d'archives en expansion rapide et des plus diversifiés, la Division des archives gouvernementales publie une collection d'inventaires généraux, dont la présente publication fait partie.

Chaque inventaire porte sur un seul groupe d'archives. L'expression " groupe d'archives " (" record group " - RG) désigne uniquement les archives fédérales conservées aux Archives nationales du Canada. En termes simples, on peut définir un " groupe d'archives " comme tout ensemble de documents produits par le gouvernement du Canada ou ses prédécesseurs qui sont liés entre eux sur le plan organisationnel ou fonctionnel à cause d'une certaine continuité administrative. En règle générale, on crée un groupe d'archives séparé pour chaque ministère, grande direction ou organisme qui, à un moment donné de son existence, a utilisé un système archivistique indépendant et autonome. L'inventaire dressé pour chaque groupe d'archives se compose de plusieurs éléments distincts.

L'introduction expose à grands traits la nature des archives décrites dans l'inventaire de même que l'évolution générale des divers organismes fédéraux ayant pris part à la production des documents en question. Elle contient également des renseignements sur l'étendue totale des archives et sur leur accessibilité en plus de quelques références proposées et des sources connexes.

L'historique sert de guide aux chercheurs qui désirent se servir des archives décrites dans l'inventaire; il ne s'agit pas d'un historique complet de l'organisme ou de ses prédécesseurs qui ont produit les documents répertoriés. Ce sont des unités administratives distinctes chargées d'assumer des responsabilités bien précises qui produisent les documents gouvernementaux. En règle générale, ces unités administratives conservent ces documents dans des systèmes de classement séparés. Les archives individuelles reflètent l'ampleur (et les limites) des fonctions confiées à l'unité administrative qui les a produites. L'historique établit les liens entre les archives comme telles et les organes administratifs chargés des politiques et des programmes du ministère concerné.

A la section suivante, les descriptions des séries d'archives sont organisées et présentées de manière à refléter le plus exactement possible la structure administrative changeante du ministère, de la direction ou de l'organisme qui a produit les documents en question.

Grâce à la mise à jour des inventaires des groupes d'archives dans lesquels sont versés de grandes quantités de documents nouveaux, la Division des archives gouvernementales s'efforce de tenir le public au fait de l'expansion constante et de la diversité de ses fonds.

Eldon Frost
Directeur
Division des archives gouvernementales

INTRODUCTION

Le ministère du Travail a été créé aux termes de l'article 10 de l'*Acte de conciliation* (63-64 Vict., c. 24, a. 10, 18 juillet 1900) :

> Afin de répandre des données statistiques et d'autres renseignements exacts au sujet des conditions de la main-d'oeuvre, le ministre établira un département du Travail et en aura charge, lequel département recueillera, compilera et publiera sous une forme convenable, des renseignements statistiques et autres au sujet des conditions de la main-d'oeuvre, instituera et conduira des enquêtes sur les questions industrielles importantes au sujet desquelles il n'est pas aujourd'hui facile d'obtenir des renseignements satisfaisants, et publiera au moins une fois par mois une publication qui sera appelée la *Gazette du Travail (Labour Gazette)*, qui contiendra des renseignements au sujet de l'état du marché de la main-d'oeuvre et autres questions analogues, et qui sera distribuée ou que l'on pourra se procurer en conformité des termes et conditions prescrits par le ministre à cet égard.

Le Parlement du Canada a modelé l'*Acte de conciliation* sur une loi adoptée par le Parlement britannique en 1896. Suivant les principales dispositions de la Loi canadienne, en plus de celles énoncées à l'article 10, le gouvernement fédéral pouvait enquêter sur les causes des conflits du travail, nommer des arbitres, des conciliateurs ou des commissions de conciliation, à la demande des parties en cause, et mettre en branle le processus de conciliation quand les parties étaient en désaccord sur la nécessité de faire appel à la conciliation. Lorsque cette loi a été adoptée, la population active, au Canada, se composait de quelque deux millions de personnes, mais seulement vingt-sept mille travailleurs, environ, étaient membres de syndicats dont la plupart étaient, en fait, des syndicats de métier.

L'*Acte de conciliation* mentionnait la création d'un " département du Travail ", mais, à ses débuts, ce ministère n'était qu'un bureau disposant d'un personnel restreint et faisant preuve d'une croissance plutôt lente. En 1900, afin de donner suite à une résolution sur les salaires équitables prise à la Chambre des communes, Daniel O'Donoghue devient le premier " cadre des justes salaires " tandis que, la même année, William Lyon Mackenzie King est nommé sous-ministre du Travail et rédacteur en chef de la *Gazette du Travail*. Dans son rapport annuel pour 1900-1901, le ministère du Travail fait état de ses responsabilités, à savoir : la préparation et la publication de la *Gazette du Travail*; le règlement des conflits du travail par l'application de l'*Acte de conciliation*; la mise en oeuvre de la résolution prise par la Chambre des communes en mars 1900, c'est-à-dire " assurer des salaires équitables et des conditions de travail convenables aux personnes embauchées pour effectuer des travaux publics "; l'application des lois visant à " restreindre l'importation et l'embauchage des aubains "; la correspondance et d'autres tâches ministérielles; ainsi que la surveillance des recettes et des dépenses du Ministère.

Au cours de la majeure partie du vingtième siècle, le ministère du Travail a pris progressivement de l'ampleur et a acquis de l'importance à cause des responsabilités nouvelles qui lui ont régulièrement été confiées. En effet, en 1919, le Ministère se voit chargé des relations entre le Canada et l'Organisation internationale du travail; en 1920, il devient responsable (de concert avec les provinces) du Service de placement du Canada, qui a des bureaux sur tout le territoire canadien. En 1930, la Commission de l'aide à l'embauchage entreprend ses travaux sous la direction du ministre du Travail. L'application d'une loi innovatrice dans le domaine de l'éducation, la *Loi sur la formation technique et professionnelle*, est confiée au Ministère en 1937. Durant la Deuxième Guerre mondiale, le Ministère se charge de toutes les étapes de la mobilisation des Canadiens, dans le cadre de l'effort de guerre. Le Service sélectif national, le ministère des Services nationaux de guerre, l'Inscription nationale de 1940, les camps de prisonniers de guerre allemands au Canada et l'embauchage des personnes d'origine japonaise évacuées de la Colombie-Britannique, voilà autant de responsabilités confiées au ministre du Travail et aux fonctionnaires du Ministère. En 1940, la Commission de l'assurance-chômage du Canada, qui venait d'être créée, a été placée sous la direction du ministère du Travail.

Après la guerre, le Ministère continue d'assumer ses responsabilités en matière de relations du travail, d'emploi et de planification de la main-d'oeuvre à l'échelon fédéral. Il conseille également les autorités responsables de l'immigration sur les types de travailleurs nécessaires à l'économie canadienne. En 1954, le Ministère crée le Bureau de la main-d'oeuvre féminine, premier service fédéral chargé de défendre les intérêts des femmes sur le marché du travail.

En 1966, avec la création du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, le ministère du Travail est soulagé d'une partie de ses grandes responsabilités. Toutes les fonctions relatives à la planification de la main-d'oeuvre de même que la Commission de l'assurance-chômage passent du ministère du Travail au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

La création de ministères du Travail par les gouvernements modernes (de même que l'histoire de ces ministères) nous en dit beaucoup sur le vingtième siècle. Les syndicats et la négociation collective sont d'importantes résultantes sociales de l'industrialisation et les ministères du Travail sont le fruit des efforts déployés par les États modernes pour faire face à ces réalités nouvelles. Le ministère du Travail du Canada a eu la chance d'avoir comme premier sous-ministre et ministre à temps plein un homme énergique, William Lyon Mackenzie King, qui a fait preuve d'originalité dans sa pensée et dans ses écrits sur diverses questions relatives au travail. Rappelons que Mackenzie King détient le record de longévité au poste de premier ministre du Canada. Son succès, du moins en partie, était dû au fait que les Canadiens le percevaient comme un leader moderne capable de s'occuper des problèmes sociaux auxquels le pays faisait face. Pendant la majeure partie de son histoire, le ministère du Travail a profité du fait que le premier ministre en poste était un homme qui connaissait et aimait ce ministère et qui avait

confiance en lui. Si, depuis une vingtaine d'années, Travail Canada vit une période plus calme, ce ministère n'en demeure pas moins un instrument important et efficace d'administration moderne au Canada.

En 1985-1986, le Ministère existait depuis plus de huit décennies. Les principaux ajouts et changements apportés à son mandat sont décrits dans la section qui expose l'historique du Ministère. Au moment de la rédaction, le ministère du Travail était responsable de l'application des instruments législatifs suivants : *Code canadien du travail* (S.R.C. 1970, c. L-1); Partie III (Normes), Partie IV (Sécurité du personnel), Partie V (Relations industrielles); *Loi sur le ministère du Travail* (S.R.C. 1970, c. L-2); *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* (S.R.C. 1970, c. L-3); *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État* (S.R.C. 1970, c. G-8); *Loi sur l'indemnisation des marins marchands* (S.R.C. 1970, c. M-11, modifiée par S.R.C. 1970, c. 19 (2e supplément); *Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs* (29-30-31-32 Élis. II, c. 89, modifiée par 29-30-31-32 Élis. II, c. 109 et c. 169); *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (26-27 Élis. II, c. 29, modifiée par 29-30-31-32 Élis. II, c. 47; et 32-33 Élis. II, c. 40); *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (S.R.C. 1970, c. 31, modifiée par 29-30-31-32 Élis. II, c. 79; et 32-33 Élis. II, c. 40); *Loi sur la responsabilité des salaires* (S.R.C. 1970, c. W-9).

Ainsi, en 1987, les mesures législatives appliquées par Travail Canada touchaient aux points suivants : les conditions de travail, par exemple les heures de travail, le salaire minimum, les congés annuels, les congés payés, les salaires équitables, le renvoi injustifié, la cessation d'emploi de particuliers et de groupes, les indemnités de cessation d'emploi, la réglementation des justes salaires et des heures de travail, les marchés conclus avec le gouvernement fédéral pour la construction, la modification, la réparation ou la démolition d'installations; le service fédéral de médiation et de conciliation; l'indemnisation des employés de l'État et des marins marchands; la sécurité et l'hygiène au travail; et les prestations d'adaptation pour les travailleurs touchés par les réductions du personnel et les mises à pied.

Accessibilité :

Sauf quelques exceptions, les documents contenus dans le groupe d'archives RG 27 sont à la disposition des chercheurs. Certains documents contiennent des renseignements qui font actuellement l'objet d'exemptions en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (29-30-31 Élis. II, c. 111, Annexe 2.) Le dépliant publié par les Archives nationales du Canada, intitulé *Consultation des documents historiques du gouvernement du Canada*, expose la marche à suivre pour consulter les documents conservés par la Division des archives gouvernementales. Les chercheurs qui vivent à l'extérieur de la région d'Ottawa, notamment ceux qui sont

intéressés par les documents les plus récents décrits dans la présente publication, devraient faire connaître par écrit, avant de se rendre aux Archives nationales du Canada, les documents qu'ils désirent consulter. En effet, les documents visés par les mesures législatives sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels doivent obligatoirement subir un examen avant d'être divulgués à des chercheurs et, de toute évidence, ce travail nécessite un certain temps.

Étendue : 1 647,45 mètres

Référence proposée : Archives nationales du Canada, Archives du ministère du Travail, Groupe d'archives 27, Grèves et lock-out, vol. 294, dossier 2836, Charpentiers, Sorel (Québec), mars 1907, ARC bobine microfilm T-2684.

Références additionnelles : ANC, RG 27, vol. 294, dossier 2836, bobine T-2684.

La Division des archives gouvernementales possède également, dans un certain nombre de groupes d'archives, divers documents inédits additionnels sur les activités du ministère du Travail au fil des ans et, notamment, sur les relations entre le Ministère et les autres ministères fédéraux.

Les personnes intéressées peuvent consulter des documents photographiques connexes à la Division de l'art documentaire et de la photographie des Archives nationales du Canada; par ailleurs, les Archives audio-visuelles possèdent elles aussi des documents intéressants. La Division des manuscrits conserve plusieurs fonds sur les syndicats qui, dans de nombreux cas, s'ajoutent aux archives du ministère du Travail.

L'instrument de recherche pour toutes les séries d'archives décrites dans le présent inventaire est une liste de dossiers contenant les numéros de dossier, les titres et les dates englobant la période visée, à moins d'indication contraire sous la vedette appropriée.

Veuillez noter que les lettres " W " ou " V ", qui font partie d'un numéro d'acquisition, indiquent que les documents sont conservés au centre fédéral de documents de Winnipeg ou de Vancouver.

Je tiens à remercier mes collègues, MM. Terry Cook, Dan Moore et Peter De Lottinville de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée en lisant mon manuscrit et en me communiquant leurs observations pertinentes. Je suis particulièrement reconnaissant à Terry Cook de son appui et de l'assistance qu'il m'a fournie en révisant ma première ébauche. N'eut été

de son aide et de ses encouragements, cet inventaire n'aurait peut-être jamais vu le jour. Je suis également redevable à Candace Loewen d'avoir accompli, pendant deux mois, en 1986-1987, certaines de mes tâches, en plus des siennes, me permettant ainsi de travailler, sans interruption, à l'inventaire.

Plusieurs archivistes spécialisés dans le domaine du travail et chercheurs ont, eux aussi, lu le manuscrit et m'ont prodigué d'utiles conseils. Parmi ces personnes notons Robert H. Babcock, Paul Craven, Anne Forrest, Judy Fudge, Gregory S. Kealy, Philip P. Mason, Brian Palmer, John Stanton, Charlotte A. Stewart et Mark Walsh. Grand merci à tous. J'assume la responsabilité du contenu de cet inventaire.

John Smart
Division des archives gouvernementales

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE TRAVAIL CANADA

Partie I Historique

1816 L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a adopté une loi dont les dispositions reflètent l'attitude rétrograde manifestée à l'égard des organisations de travailleurs; en effet, cette loi annulait tous les marchés, ententes ou accords conclus entre les employeurs et les travailleurs et, notamment, elle interdisait toutes formes de négociation collective avec les employeurs. D'après le préambule : " de grands nombres d'ouvriers et de travailleurs, dans la ville d'Halifax et dans d'autres parties de la province, ont, à la suite de réunions et d'alliances illégales, entrepris de réglementer les échelles salariales, et de réaliser des objectifs illégaux. " (traduction) (Eugene Forsey, *Trade Unions in Canada 1812-1902*, Toronto, 1982, p. 13.)

1859 En 1859, " il devait y avoir au moins de 30 à 36 syndicats, dans presque toutes les régions habitées du pays... " (traduction). Il s'agissait pour la plupart de syndicats de métier regroupant des travailleurs appartenant à divers corps de métier, par exemple des imprimeurs, des cordonniers et des tailleurs. C'était des syndicats locaux qui " souffraient d'un taux élevé de mortalité ". Forsey donne des détails sur 15 grèves faites par des syndicats locaux entre 1812 et 1859 et il cite un certain nombre de cas où des dirigeants syndicaux ont été accusés de conspiration devant les tribunaux. (Forsey, *ibidem*, p. 31.) D'après d'autres chercheurs, le nombre réel de grèves que le Canada a connues au cours de la période en question pourrait être beaucoup plus élevé. Selon une étude, il y aurait eu 132 grèves de 1815 à 1859 et 700 grèves (dont plus de la moitié en Ontario) de 1860 à 1890. (Bryan Palmer, " Labour Protest and Organization in Nineteenth-Century Canada, 1820-1890 " dans *Labour/Le Travail*, numéro 20 (automne 1987).

1872 Le Parlement du Canada a adopté l'*Acte concernant les Associations Ouvrières* (35 Vict., c. 30, 14 juin 1872). Par cette loi, le gouvernement voulait faire en sorte que les syndicats soient considérés comme des institutions légales, aux termes de la loi canadienne, et non pas comme des organisations portant atteinte à la liberté du commerce et, par conséquent, illégales. L'article 2 de cette loi stipule ce qui suit : " Le but de toute association ouvrière ne sera pas, par le simple fait qu'il constitue une restriction du commerce, réputé illégal et avoir pour effet de rendre tout membre de telle association ouvrière passible d'une poursuite criminelle pour conspiration ou autrement. A l'article 22 de ladite loi (" Interprétation "), on précise, notamment : " ... l'expression " association ouvrière "

signifie telle combinaison, soit temporaire ou permanente, pour réglementer les rapports entre les ouvriers et les maîtres, ou pour imposer des conditions restrictives à l'égard de l'exploitation de tout métier ou industrie qui, si le présent acte n'eût pas été passé, aurait été réputée une combinaison illégale, par le fait qu'une ou plusieurs de ses fins ont pour but de restreindre le commerce. " Avant l'adoption de cette loi, le fondement légal des syndicats au Canada était menacé par certaines mesures et décisions à caractère juridique prises relativement à la grève des imprimeurs du *Globe* de Toronto. Cette loi prévoyait également un système d'enregistrement facultatif des syndicats auprès du Registraire général du Canada. Peu de syndicats, au Canada, auraient profité de cette disposition de la Loi.

En vertu du règlement édicté par le Secrétariat d'État concernant l'*Acte concernant les Associations ouvrières*, " tous les documents concernant un syndicat enregistré qui ont été communiqués au Registraire pourront être examinés par quiconque en fait la demande, contre un paiement de vingt-cinq cents " (traduction). Les syndicats désireux de s'enregistrer, en vertu de la Loi, devaient fournir avec leur demande le nom des dirigeants, des copies de la constitution ou des règles régissant le syndicat, un bilan et un budget à jour. De plus, les syndicats devaient informer le gouvernement des changements organisationnels projetés, au moment où ils étaient apportés.

1873 La première assemblée du premier organisme central de travailleurs d'envergure nationale au Canada, l'Union ouvrière canadienne, a eu lieu à Toronto le 21 septembre 1873. Quarante-cinq délégués ont pris part à la rencontre et deux cents personnes ont assisté au banquet de clôture.

1880 En 1880, on comptait cinquante-deux sections locales de syndicats internationaux dans vingt centres, au Canada. En 1890, il y avait deux cent quarante sections locales dans soixante centres et en 1902, on comptait plus d'un millier de sections locales dans plus de deux cents collectivités, au Canada.

1881 L'organisation américaine du travail, les Chevaliers du travail, s'est installée au Canada et s'est rapidement mise à l'oeuvre pour organiser des assemblées de travailleurs. Les Chevaliers croyaient qu'il était possible de regrouper sous la même bannière tous les travailleurs, sans égard au sexe, à la race ou au type de travail. Ils ont eu un succès remarquable au Canada au cours des années 1880 et 1890. Les Chevaliers du travail ont été, selon un historien canadien réputé spécialiste de l'histoire du travail, " la principale organisation pour la réforme du travail de la fin du dix-neuvième siècle ". Les Chevaliers ont pris une part

active au développement du Congrès des métiers et du travail du Canada et à l'élaboration d'un programme politique et social pour les travailleurs. L'organisation a perdu de son importance et de son influence après 1900. (G.S. Kealey, " Chevaliers du travail ", *L'Encyclopédie du Canada*, vol. 1, Montréal, 1987, p. 355.)

1886

Le 9 décembre 1886, aux termes du décret du conseil (C.P. 1938), sir John A. Macdonald a annoncé la création d'une Commission royale sur les relations entre le travail et le capital au Canada, sous le présidence du juge James Armstrong, de Sorel, au Québec. La commission avait pour mandat :

> " d'enquêter et de faire rapport sur le travail, ses relations avec le capital, les heures de travail, les salaires des travailleurs et des travailleuses, et les moyens de promouvoir leur avancement matériel, social, intellectuel et moral de même que sur les façons d'améliorer et de développer les entreprises de production canadiennes de manière à faire progresser et à améliorer le commerce au Canada. De plus, la commission devait enquêter et faire rapport sur le fonctionnement des tribunaux d'arbitrage et de conciliation chargés du règlement des conflits entre les employeurs et les employés ainsi que sur les meilleures façons de régler ces différends. En outre, la commission devait faire enquête en vue de déterminer s'il convenait de placer toutes ces questions sous l'autorité de l'un des ministres de la Couronne, et faire rapport sur le sujet. " (traduction)

La commission a finalement compté parmi ses membres des personnes qui avaient oeuvré dans le monde syndical; elle a tenu une importante série d'audiences dans les centres industriels en Ontario, au Québec et dans les Maritimes.

1889

En février 1889, A. T. Freed, le successeur du juge Armstrong au poste de président de la commission, et quatre autres commissaires présentaient un rapport où ils recommandaient entre autres, de créer un " Bureau de la main-d'oeuvre " qui relèverait de l'un des ministres de la Couronne. Voici le texte complet de la recommandation de la commission sur cette question cruciale :

> " Vos commissaires sont fermement convaincus qu'il en va de l'intérêt des travailleurs de placer toutes les questions relatives au travail et au capital sous l'autorité de l'un des ministres de la Couronne; ainsi, le gouvernement du Canada pourrait créer un Bureau de la main-d'oeuvre, rassembler des statistiques,

diffuser de l'information, et les travailleurs pourraient plus facilement faire connaître leurs besoins et leurs désirs au gouvernement. " (traduction)

1890 Le 16 mai 1890, l'*Acte à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail* (53 Vict., c. 15) est entré en vigueur. Pour donner suite, notamment, aux recommandations de la Commission royale sur les relations entre le travail et le capital, la nouvelle loi prévoyait la création, au ministère de l'Agriculture, d'un Bureau de la statistique sur le travail ayant pour mandat " de recueillir, classer et organiser des statistiques sur tous les aspects du travail au Canada et de présenter celles-ci au Parlement dans des bulletins trimestriels et dans des rapports annuels. " (traduction) Parmi les données statistiques que le bureau devait rassembler, il y avait " une description des différents types d'organisations du travail existant au Canada et de ce qu'elles accomplissent pour les classes dont elles servent les intérêts. " (traduction) Ce bureau n'a jamais été créé.

1892 L'article 517 du nouveau *Code criminel du Canada* (55-56 Vict., c. 29, 9 juillet 1892) précise que les syndicats ouvriers ne sont pas illégaux " pour la seule raison qu'ils restreignent le commerce " tandis que l'article 519 précise ce qui suit : " L'expression coalition ouvrière signifie une coalition entre patrons ou ouvriers, ou entre d'autres personnes, pour régler ou changer les relations entre tous individus qu'ils soient patrons ou ouvriers, ou la conduite de tout patron ou ouvrier à l'égard de ses affaires ou de son emploi, ou à l'égard d'un contrat d'emploi ou de service. "

1894 Le premier ministre John Thompson a présenté un projet de loi à la Chambre des communes pour que le premier lundi de septembre devienne la fête du Travail, jour de congé national au Canada (57-58 Vict., c. 55, 23 juillet 1894).

1897 En vertu de l'*Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains* (60-61 Vict., c. 11, 29 juin 1897), il devenait illégal d'aider des étrangers à immigrer au Canada et de les embaucher à contrat pour y travailler. Cependant, cette loi faisait exception pour la main-d'oeuvre qualifiée " pourvu qu'il ne soit pas possible d'obtenir autrement des travailleurs qualifiés " (traduction).

1900 Le ministère du Travail a été créé en vertu de l'*Acte de conciliation* (63-64, Vict., c. 24, 18 juillet 1900). Voici les principaux objectifs du Ministère : *a*) la rédaction et la publication de la *Gazette du Travail*; *b*) le règlement des différends du travail aux termes de l'*Acte de conciliation*; *c*) la mise en oeuvre de la résolution adoptée par la

Chambre des communes en mars 1900, à savoir " garantir des justes salaires et de bonnes conditions de travail aux personnes embauchées pour effectuer des travaux publics "; (traduction) et *d*) l'application des lois concernant l'embauchage des étrangers en vue de " restreindre l'importation et l'emploi des aubains ". (*Gazette du Travail*, février 1902, p. 459 et s.). L'administration du nouveau ministère a été confiée au ministre des Postes, William Mulock. (Le ministère du Travail se verra doté d'un ministre bien à lui uniquement en 1909.) La nomination de William Lyon Mackenzie King au poste de sous-ministre du Travail est entrée en vigueur le 15 septembre 1900 (C.P. 2203). Petit-fils de William Lyon Mackenzie, King a obtenu son diplôme de l'Université de Toronto en 1895 et il a étudié l'économie à l'Université de Chicago et à Harvard. Les dépenses totales du Ministère durant l'année financière 1900-1901 ont été de 27 395,45 $. Au cours de sa première année de publication, la *Gazette du Travail* a eu un tirage mensuel moyen de 6 912 exemplaires. On signale que soixante et onze personnes ont été déportées, en vertu de la *Loi sur le travail des aubains*, en 1900-1901.

En juillet 1900, la Chambre des communes a adopté une résolution sur les justes salaires :

> Qu'il soit résolu que tous les marchés conclus par le gouvernement fassent état des conditions nécessaires pour empêcher les abus susceptibles de se produire par suite de la sous-traitance, et que tous les efforts soient déployés pour assurer le versement de salaires généralement considérés comme normaux dans chaque corps de métier pour les travailleurs compétents dans le district où les travaux sont effectués, et que la Chambre adhère volontiers à cette politique et juge du devoir du gouvernement de prendre sans délai les mesures nécessaires à son entrée en vigueur.
>
> Nous déclarons par la présente que les travaux auxquels la politique susmentionnée s'applique comprennent non seulement les tâches entreprises par le gouvernement comme tel mais également tous les travaux qui bénéficient de subventions versées à même les deniers publics du Canada. (traduction)

1901

Au cours de l'année financière 1901-1902, le Ministère a fourni des services de conciliation et d'arbitrage dans le cadre de onze conflits du travail, dont les plus importants ont été ceux qui ont éclaté à Rossland, en Colombie-Britannique, et à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le Ministère a fait enquête sur dix-sept plaintes concernant des salaires

injustes ou des mauvaises conditions de travail portées contre des entrepreneurs du gouvernement. Au cours de l'année, le tirage mensuel moyen de la *Gazette du Travail* est passé à 8 370 exemplaires. Dans leurs articles, les correspondants de la *Gazette du Travail* faisaient systématiquement rapport sur les conditions générales du marché dans leur localité, au cours du mois, de même que sur la situation des industries locales et de certains corps de métier. Des fonctionnaires du Ministère ont également pris part aux travaux de la Commission royale sur l'immigration des Chinois et des Japonais et de la commission sur les pêches de la Colombie-Britannique.

R.H. Coats a été nommé rédacteur adjoint de la *Gazette du Travail*, sous la direction de W.L.M. King. Ancien journaliste au *Globe* de Toronto, Coats est devenu statisticien principal du ministère du Travail en 1905; à ce titre, il était responsable des nombreuses études et compilations statistiques publiées par le Ministère. Il a fait partie de la commission chargée de faire enquête sur le coût de la vie, en 1913, et il a été nommé statisticien fédéral en 1915, poste qu'il a occupé jusqu'en 1942. Le Bureau fédéral de la statistique a été fondé sous sa direction en 1918.

1903-1904

L'*Acte à l'effet de faciliter l'accomodement des différends entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés* (2 Éd. VII, c. 55) est entré en vigueur le 10 juillet 1903 et le ministère du Travail s'est alors vu confié l'application de cette loi. En avril 1904, le conflit mettant en cause le Grand Tronc a été soumis au Ministère. Au printemps de 1904, le sous-ministre a effectué une enquête sur la présence de travailleurs italiens illégaux à Montréal. A la suite de cette enquête, une commission royale chargée de la question a été établie sous la présidence du juge John Winchester. La *Gazette du Travail* a ajouté à ses chroniques régulières un article mensuel et un tableau faisant état des accidents du travail. La *Gazette* signalait qu'entre sept cents et un millier d'hommes sont tués et que de deux à trois mille travailleurs sont gravement blessés chaque année, au Canada, à la suite d'accidents du travail.

1904-1905

Selon le rapport annuel du Ministère pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1905, le Ministère a été appelé à intervenir dans seulement un conflit du travail, en vertu de l'*Acte de conciliation*, au cours des douze mois précédents, soit dans le cas de la grève des employés de la Dominion Iron and Steel Company à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Une seule demande a été présentée en vertu de l'*Acte à l'effet de faciliter l'accomodement des différends entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés* (*Gazette du Travail*, avril 1906, p. 1147 et s.).

1905 L'*Acte concernant la dissémination de fausses données ayant pour objet de pousser à l'immigration ou de l'entraver* (4-5 Éd. VII, c. 16) a reçu l'assentiment royal le 20 juillet 1905. Cette loi visait à mettre un terme aux abus découverts, à la suite d'une enquête effectuée par le Ministère, relativement à la venue de travailleurs illégaux d'origine italienne à Montréal. En 1905-1906, on a invoqué cette loi dans le cas des typographes venus de Grande-Bretagne au Canada pour travailler dans une entreprise de Winnipeg frappée par la grève.

1906 Le 30 juillet 1906, le Comité judiciaire du Conseil privé, à Londres, a déclaré que les lois sur le travail des aubains adoptées par le Parlement du Canada (60-61 Vict., c. 11, modifiées par 1 Éd. VII, c. 13), étaient constitutionnelles.

Selon le rapport annuel du Ministère pour l'année financière prenant fin le 30 juin 1906, le Ministère n'a reçu que cinq demandes d'intervention en vertu de l'*Acte de conciliation*. Le tirage de la *Gazette du Travail* est passé à 10 610 exemplaires, soit neuf cent deux abonnés de plus par rapport à l'année précédente. Le rapport précise que le Ministère serait pratiquement en position d'assumer les fonctions d'arbitre officiel pour tous les conflits concernant les salaires et les heures de travail susceptibles de se produire durant la construction du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique.

1907 Le rapport annuel de 1906-1907, contient une liste des quatorze grandes responsabilités qui incombent au ministère du Travail. Parmi les principales tâches mentionnées, il y a une enquête, effectuée par une commission royale, sur un conflit entre Bell Telephone et les téléphonistes de la compagnie à Toronto. Le rapport prévoyait une augmentation du travail au Ministère à la suite de l'adoption de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels*, " la plus importante mesure législative adoptée au Canada depuis la création du ministère du Travail, en 1900 ".

1907-1908 Avec l'adoption de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels* (*Loi ayant pour objet d'aider à prévenir et à régler les grèves et les contre-grèves dans les mines et dans les exploitations de services publics*; 6-7 Éd. VII, c. 20, 22 mars 1907), le ministère du Travail entrait dans une nouvelle phase importante de son histoire. En 1907-1908, le Ministère a reçu vingt-neuf demandes officielles en vertu de la Loi. Dans son rapport pour l'année financière 1907-1908, le sous-ministre W.L.M. King a écrit que la loi visait simplement à prévenir ou à régler les conflits qui menacent de près le bien-être public. Quoi qu'il en soit, cette loi a eu pour effet d'augmenter de beaucoup le travail du Ministère, " ... étant donné la nécessité de

s'acquitter fréquemment de tâches à caractère et d'importance quasi judiciaire ainsi que la nécessité de rédiger des milliers de lettres, la majeure partie de la correspondance exigeant, en outre, beaucoup de minutie... " (traduction). De plus, King a effectué des enquêtes gouvernementales sur les pertes subies par les résidents chinois et japonais de Vancouver pendant les émeutes antiasiatiques qui ont eu lieu dans cette ville et il s'est rendu en Grande-Bretagne pour discuter de l'immigration des Orientaux et des Indiens au Canada avec les membres du gouvernement britannique.

1908

En vertu de la *Loi des rentes viagères servies par l'État* (*Loi autorisant le gouvernement à constituer des rentes viagères pour le vieil âge*; 7-8 Éd. VII, c. 5), le ministère du Travail devenait responsable de l'administration d'un régime qui permettrait aux Canadiens de mieux se préparer, financièrement, à leur vieillesse. Aux termes de cette loi, les particuliers pouvaient acheter " une rente immédiate ou à paiement différé " au gouvernement. Les employeurs pouvaient acheter des rentes pour leurs employés.

1908-1909

Le Ministère a publié un rapport sur les prix de gros, sous forme d'index, dans la *Gazette du Travail*. Ce rapport, produit d'après des renseignements fournis par un réseau de correspondants de la *Gazette du Travail* dispersés partout au Canada, est devenu une publication annuelle du Ministère.

Le 19 mai 1909, la *Loi concernant le ministère du Travail* (8-9 Éd. VII, c. 22) a reçu l'assentiment royal. Cette loi créait le poste de ministre du Travail, poste qui serait désormais confié à un membre distinct du Cabinet. " Le ministre du Travail est chargé de l'administration de la *Loi de la conciliation et du travail*, de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels*, 1907, et il exerce telles autres fonctions que lui assigne le gouverneur en conseil. " William Lyon Mackenzie King a été assermenté dans ses fonctions de ministre du Travail le 2 juin 1909. C'est lui qui, le premier, a été le ministre dont l'unique portefeuille était celui du Travail; ce fait montre l'intérêt accru manifesté par le gouvernement à l'égard du ministère du Travail. King a démissionné de son poste de sous-ministre du Travail le 21 septembre 1908 et il a été élu à la Chambre des communes, au cours de l'élection générale d'octobre 1908; il s'était présenté comme candidat Libéral dans la circonscription électorale de Waterloo-Nord.

En 1908-1909, King a été très occupé. Le 4 mai 1908, il a déposé son rapport sur l'immigration des Orientaux et des Indiens au Canada à la Chambre des communes. Dans ce rapport, King recommandait que le gouvernement canadien

réglemente l'immigration des Orientaux et des Indiens de façon plus rigoureuse et il proposait d'informer les lignes de paquebots que le Canada s'opposait à l'augmentation des quotas d'immigrants orientaux et indiens. (Un très grand nombre de Canadiens étaient d'avis que les travailleurs immigrants étaient susceptibles d'exercer une concurrence déloyale sur le marché du travail.) King a également déposé son rapport au Parlement au sujet des commissions chargées d'examiner les dommages subis par les Japonais et les Chinois résidant à Vancouver durant les émeutes anti-asiatiques de 1907. Le 29 juin 1908, King a été nommé seul et unique membre d'une commission royale chargée d'enquêter sur les conflits du travail dans les usines de textile de la province de Québec. En mai 1908, plus de cinq mille travailleurs de l'industrie du textile au Québec s'étaient mis en grève parce que leurs emloyeurs avaient décrété une baisse des salaires de dix pour cent. King a tenu des audiences en juillet et en août 1908 et il a déposé son rapport à la Chambre des communes le 23 janvier 1909. (La majeure partie des travailleurs étaient retournés au travail en juin 1908 dans l'espoir que le gouvernement fédéral règlerait le conflit.) Selon King, il était possible de préserver et de promouvoir la paix dans l'industrie si les employeurs et leurs employés signaient des accords conjoints prévoyant " un système quelconque d'ajustement automatique des salaires " et la publication d'un avis un mois avant l'entrée en vigueur des changements apportés aux salaires, aux heures de travail ou autres conditions de travail. King était d'avis que la mise en place de commissions de conciliation permanentes pourrait s'avérer efficace.

La Direction des justes salaires du Ministère a indiqué qu'elle avait dressé trois cent quinze échelles salariales en 1908-1909 et fait enquête à la suite de dix-sept plaintes précises concernant des salaires jugés injustes. Le tirage mensuel moyen de la *Gazette du Travail* est passé à 13 618.

1909

Dans son rapport annuel pour l'année financière prenant fin le 31 mars 1909, le ministère du Travail signale (p. 130) qu'il a dressé mille six cents échelles salariales depuis 1900 en vertu de la résolution sur les justes salaires adoptée par la Chambre des communes cette année-là. Près de la moitié de ces échelles salariales ont été préparées pour le ministère des Chemins de fer et Canaux et plus du tiers, pour le ministère des Travaux publics.

Au cours de l'année financière 1909-1910, trente différends ont été soumis au ministère du Travail aux termes de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels.*

1910

Aux termes de la *Loi des enquêtes sur les coalitions* (*Loi relative à la tenue d'enquêtes sur les coalitions, monopoles,*

trusts et fusions; 9-10 Éd. VII, c. 9, 4 mai 1910), le ministère du Travail devenait responsable de l'administration d'un système en vertu duquel les accusations de coalition, d'augmentation des prix ou d'infraction à la libre concurrence à cause d'une coalition, aux détriments des consommateurs ou des producteurs, seraient portées à l'attention d'un juge. Si le juge convient de la nécessité de faire enquête, le ministre du Travail est alors chargé de créer une commission, composée de trois personnes, qui examine la plainte et lui fait rapport. Quiconque est trouvé coupable, en vertu de la Loi, d'avoir créé une coalition ou d'y avoir contribué est passible d'une amende de 1 000 $ par jour, plus les frais " si cette personne continue d'enfreindre la loi ". L'article 48 de cette loi stipule : " La présente loi ne sera pas interprétée comme abrogeant, modifiant ou ayant un effet sur la *Loi des unions ouvrières*, chapitre 125 des *Statuts révisés*, 1906. " La *Loi des enquêtes sur les coalitions* a été modifiée en 1919 (9-10 Geo. V, c. 45) et en 1923 (13-14 Geo. V, c. 9).

1912

Le ministère du Travail a publié pour la première fois le *Répertoire des Organisations de travailleurs du Canada*. On y trouvait la liste des principaux syndicats et organisations de travailleurs du Canada, leur adresse, le nom de leurs dirigeants ainsi que des statistiques détaillées sur leurs membres.

Le premier bureau du Ministère à l'extérieur d'Ottawa a ouvert ses portes à Vancouver, en Colombie-Britannique. J.D. McNiven a dirigé ce bureau à titre d'agent des justes salaires et inspecteur. " Compte tenu du développement rapide des provinces de l'Ouest et de la hausse constante de la demande d'immeubles publics, il y a tout lieu de croire qu'il sera bientôt nécessaire d'établir d'autres agents dans l'Ouest, notamment à Winnipeg et dans d'autres villes. " (traduction) (Ministère du Travail, *Annual Report*, 1912-1913, p. 11.) En 1916, le Ministère avait ouvert un bureau à Winnipeg.

1912-1913

Dans le rapport annuel du Ministère pour l'année financière 1912-1913, une étude ministérielle sur les grèves faites au Canada révèle que, au total, un peu moins d'un million de journées de travail avaient été perdues à cause des grèves au Canada depuis 1901 : " ... les pertes de temps au cours des douze dernières années ont coûté environ dix-huit millions de dollars, soit en moyenne un million et demi de dollars par an. " (traduction) (p. 12)

Au cours de l'année financière 1912-1913, le Ministère a effectué une enquête en vertu de la *Loi des enquêtes sur les coalitions*; cette enquête a permis d'établir que la United Shoe Machinery Company of Canada était une

coalition qui nuisait de façon indue à l'industrie de la chaussure au Canada.

1913 Le deuxième rapport annuel du Ministère sur les organisations de travailleurs du Canada contient les données suivantes sur le nombre de syndiqués au Canada :
1911 - 133 132 membres
1912 - 160 120 membres dans 1 883 sections locales ou organisations locales indépendantes.
En 1912, au Canada, 136 389 syndiqués appartenaient à des syndicats internationaux.

1915 Le 1er juillet 1915, R.H. Coats, rédacteur adjoint de la *Gazette du Travail*, est nommé statisticien fédéral et chef de la Direction du recensement du ministère du Commerce. " M. Coats a largement contribué au développement des services statistiques du Ministère; en effet, c'est à lui que nous devons, en grande partie, la production des rapports annuels sur les prix. " (traduction) (Ministère du Travail, *Annual Report*, 1915-1916, p. 107.)

1916 Le ministère du Travail a été chargé de l'application du décret du conseil (C.P. 2777, 10 novembre 1916) promulgué en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, qui autorise la prise des mesures nécessaires lorsqu'un prix semble exagérément élevé. Ce décret du conseil était nécessaire à cause de l'augmentation rapide du prix de certains aliments et d'autres biens de première nécessité. (Ministère du Travail, *Annual Report*, 1916-1917.)

Aux termes d'un autre décret du conseil (C.P. 679) adopté le 23 mars 1916 en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, les usines de munitions au Canada étaient désormais assujetties aux dispositions de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels*. Dans le rapport annuel du Ministère pour l'année 1915-1916, on mentionne qu'il y avait beaucoup d'agitation dans divers secteurs de l'industrie au Canada et l'on précise que le nouveau décret du conseil couvrait pratiquement tous les types d'entreprises ayant trait à la guerre (p. 8).

1918 Le Conseil du service de placement du Canada a été établi sous la direction du ministère du Travail; cet organisme avait pour mandat de fournir des conseils sur le fonctionnement du Service de placement du Canada et, en règle générale, sur les façons de prévenir le chômage. Le conseil se composait de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, de soldats rentrés au pays, de membres du mouvement syndical et d'un représentant des gros employeurs. (Ministère du Travail, *Annual Report*, 1930-1931, p. 6.)

La Direction du service de placement du Ministère a été créée aux termes de la *Loi de coordination des Bureaux de placement* de 1918. Cette direction devait collaborer avec les gouvernements provinciaux au maintien du Service de placement du Canada. Quant à ce dernier, il avait pour mandat de mettre sur pied un réseau de bureaux de placement partout au Canada ainsi que de promouvoir l'uniformisation des méthodes et des politiques dans ceux-ci. En outre, ce service devait établir un ou plusieurs bureaux centraux pour les échanges entre les bureaux de placement; il devait aussi compiler et diffuser des renseignements sur le marché du travail fournis par les bureaux de placement et d'autres sources.

Aux termes de la *Loi sur la statistique* (8-9 Geo. V, c. 43, 24 mai 1918), le ministère du Travail a commencé à travailler en étroite collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, qui venait d'être créé, à la compilation et à la publication de certaines données statistiques.

1919

En mai et juin, trente mille travailleurs de Winnipeg ont fait la grève pendant quarante-deux jours pour obtenir des hausses de salaires, de meilleures conditions de travail et la reconnaissance des syndicats et de la négociation collective comme des éléments souhaitables de l'économie canadienne de l'après-guerre. Il y a eu des grèves de sympathie dans un certain nombre de villes canadiennes, notamment à Vancouver et à Toronto. Le gouvernement fédéral, y compris le ministre du Travail, le sénateur Gideon Robertson, s'est rangé du côté du gouvernement du Manitoba et des travailleurs de Winnipeg qui s'opposaient à la grève. Les employés fédéraux ont dû retourner au travail sous peine d'être renvoyés; la *Loi sur l'immigration* a été modifiée pour permettre la déportation d'immigrants d'origine britannique et une douzaine de chefs de grève ont été arrêtés. Le 21 juin, la Police montée royale du Nord-Ouest charge une foule de grévistes rassemblés dans le centre-ville de Winnipeg, faisant un mort et trente blessés. Le 25 juin, les grévistes décident de retourner au travail. On s'accorde à dire que la grève générale de Winnipeg a éloigné les travailleurs organisés du Canada anglais du syndicalisme. L'action politique devenait alors pour eux le principal moyen de réaliser leurs objectifs, face au gouvernement. Il faudra attendre jusqu'en 1945 pour que les syndicats et la négociation collective soient légalement reconnus.

En août, William Lyon Mackenzie King devient le chef du Parti libéral du Canada. Par la suite, M. King est élu premier ministre du Canada aux élections générales tenues en décembre 1921; il se retire de la direction de son parti et de son poste de premier ministre en 1948.

Aux termes de la *Loi d'enseignement technique* (*Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement technique au Canada*; 9-10 Geo. V, c. 73, 7 juillet 1919), le ministère du Travail s'est vu confié la responsabilité d'un programme de subventions. Ainsi, dans le cadre de ce programme, les gouvernements provinciaux pouvaient présenter des demandes de subventions annuelles " en vue de promouvoir l'enseignement technique au Canada et d'y venir en aide ". Pour pouvoir bénéficier de ce programme, les provinces devaient édicter un décret du conseil provincial à cet effet; elles pouvaient alors recevoir du ministère du Travail 10 000 dollars par an en subventions et des crédits additionnels, dont la valeur était établie en fonction de la population, puisés à même un fonds de dix millions de dollars. Seulement le quart des subventions pouvait être utilisé pour l'achat de terrains ou de matériel ou pour des travaux de construction, dans le cadre de leurs projets d'enseignement technique. Le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités par l'entremise d'un service qui est devenu plus tard la Direction de la formation technique et professionnelle.

Les participants à la Conférence sur la paix de Versailles ont créé une commission des mesures législatives internationales sur le travail qui devait les conseiller sur les dispositions concernant le travail à inclure dans le Traité de Versailles, compte tenu du nouvel ordre international prévu pour l'après-guerre. Le Canada ne faisait pas partie de la commission mais il a été tenu au courant des délibérations par des représentants de la Grande-Bretagne qui, elle, en était membre. La commission du travail, comme on l'appelait, a présenté l'ébauche d'une convention à la Conférence sur la paix, dans laquelle elle recommandait la création d'une Organisation internationale du travail. Le 11 avril 1919, les participants à la Conférence sur la paix ont adopté la convention, après y avoir apporté quelques modifications, et ils ont fixé la première assemblée de la nouvelle Organisation internationale du travail au 29 octobre 1919, à Washington. Après discussions, le Canada et les autres dominions ont obtenu le droit de devenir des membres distincts de l'O.I.T., indépendants de la Grande-Bretagne. C'est au ministère du Travail qu'a incombé la tâche d'organiser la participation du Canada à la première assemblée de l'O.I.T., à Washington. La conférence a commencé le 29 octobre 1919 et a pris fin le 29 novembre 1919.

1923 Les commissaires des services d'électricité de Toronto ont refusé de reconnaître la validité de la commission de conciliation établie en vertu de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels* sous prétexte que le réseau hydro-électrique de Toronto était du ressort de la municipalité, que la Loi ne s'appliquait pas au différend en

question et qu'elle empiétait sur les droits de la province et que, de ce fait, elle était inconstitutionnelle aux termes de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*.

La *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* (*Loi relative à la tenue d'enquêtes sur les coalitions, monopoles, trusts et fusions*; 13-14 Geo. V, c. 9, 13 juin 1923) a abrogé la *Loi de la Commission de commerce* et la *Loi des coalitions et des prix raisonnables*, datant toutes deux de 1919.

1925

Le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres a décrété que, aux termes de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, les questions relatives aux relations du travail étaient du ressort des provinces. Le 20 janvier 1925, le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres a précisé que, dans le cas présenté par les commissaires des services d'électricité de Toronto, la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels* dépassait, " sous sa forme actuelle ", les compétences du Parlement du Canada " du fait qu'elle empiète sur les droits accordés aux provinces en vertu des dispositions de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. " (traduction) Après le jugement rendu par le Comité judiciaire du Conseil privé, le Parlement a modifié la Loi de manière que celle-ci " ne s'applique qu'aux différends de travail dans les entreprises qui, hors de tout doute, relèvent du gouvernement fédéral. " (traduction) Les jugements rendus par le Comité judiciaire ont permis de répondre à une question en suspens depuis longtemps, à savoir est-ce que la politique du travail du Canada est du ressort fédéral ou provincial? Il va sans dire que toute cette affaire a eu des répercussions sur le ministère fédéral du Travail. Après compilation de statistiques relatives à l'application de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels*, on a constaté que le Ministère avait reçu 661 demandes, en vertu de cette loi, depuis 1907 et que des commissions de conciliation avaient été formées dans 461 cas. " Dans tous les cas, sauf 37, il a été possible d'empêcher les arrêts de travail ou d'y mettre fin... " (traduction) (Ministère du Travail, *Annual Report*, 1926-1927, p. 17.)

1926

D'après les estimations du ministère du Travail, le nombre de syndiqués, au sens large, s'élevait, au Canada, à 274 604; en 1919, il y en avait 375 000.

Le ministre du Travail a présenté à la Chambre des communes la *Loi des pensions de vieillesse* (*Loi concernant les pensions de vieillesse*; 17 Geo. V, c. 36, 31 mars 1927). La nouvelle loi, qui établissait le premier régime général de pension au Canada, stipulait que le gouvernement fédéral assumerait la moitié des frais afférents à un régime de pension mis en place par un gouvernement provincial pour

ses résidents. Aux termes de cette loi, le ministre du Travail était responsable de l'élaboration des règlements d'application de la Loi. La Colombie-Britannique a été la première province à participer au nouveau régime; les premiers chèques de pension ont été distribués dans cette province le 1er septembre 1927. Le Manitoba et la Saskatchewan ont décidé d'adhérer au début de 1928 et l'Alberta et l'Ontario, en 1929. Suivant les estimations faites dans le rapport annuel du ministère du Travail de 1927-1928, 22,6 pour 100 des personnes de 70 ans et plus résidant dans les provinces participant au régime recevaient une pension en date du 31 mars 1928. Le paiement mensuel moyen était de 17,43 $.

1927 M.S. Campbell a été le premier chef de la conciliation du Ministère. " Compte tenu des demandes accrues présentées aux agents conciliateurs du Ministère ces dernières années, il s'avère nécessaire de nommer un chef qui sera chargé de diriger et de coordonner ces activités, à Ottawa. " (traduction) (Ministère du travail, *Annual Report*, 1927-1928, p. 6.)

1928 Seuls l'Ontario, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard n'avaient pas adopté de loi autorisant l'application de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels* aux conflits du travail sur leur territoire. Les provinces devaient prendre des dispositions à cet effet à la suite de la décision rendue en 1925 par le Comité judiciaire du Conseil privé, à savoir que la Loi telle qu'elle avait été adoptée à l'origine était inconstitutionnelle. D'après les statistiques du Ministère, en 1928, la grande majorité des syndicats canadiens se trouvaient en Ontario et au Québec. Le Ministère a traité vingt-sept demandes et il a établi onze commissions de conciliation en vertu de la Loi au cours de l'exercice financier 1927-1928.

En 1927-1928, le ministère du Travail a versé 150 000 $ aux provinces en vertu de la *Loi de coordination des Bureaux de placement*. Les subventions fédérales permettaient d'assumer environ le tiers des frais totaux d'administration et d'exploitation des bureaux de placement, au Canada. En 1928, il existait six bureaux de placement chargés de soixante-quatre centres; ces bureaux ont trouvé de l'emploi à 418 306 personnes durant l'exercice financier 1927-1928.

1929 Le fonds créé pour les subventions à la formation technique en vertu de la *Loi d'enseignement technique* de 1919 n'avait pas été épuisé. Des neuf provinces participantes, seule l'Ontario avait demandé la totalité de la part qui lui revenait et l'avait obtenue. Le Parlement a alors convenu de prolonger le programme de cinq ans, pendant lesquels

les crédits non dépensés seraient versés sous forme de subventions.

L'Alberta a commencé à émettre des chèques de pension le 1er août 1929 et l'Ontario, le 1er novembre de la même année à la suite d'ententes négociées par ces deux provinces avec le gouvernement fédéral. D'après les mesures législatives du nouveau régime de pension adoptées en Ontario, les municipalités devaient assumer au moins 20 pour 100 des frais pour les bénéficiaires résidant sur leur territoire; des commissions locales de pension chargées de traiter les demandes ont alors été établies dans chaque municipalité. Pour sa part, le gouvernement fédéral continuait d'assumer la moitié des frais.

Le 30 avril 1929, la Cour suprême du Canada a déclaré que la *Loi des enquêtes sur les coalitions* était constitutionnellement valide. Cette décision a été portée en appel devant le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres. Citons, parmi les cas ayant fait l'objet d'enquêtes sous les auspices du ministère du Travail en vertu de la *Loi des enquêtes sur les coalitions* en 1929-1930, l'industrie de la plomberie et du chauffage en Ontario, les entrepreneurs électriciens à Toronto, l'industrie du cinéma et les producteurs de lait à Montréal.

1930

La *Loi des salaires équitables et de la journée de huit heures* (20-21 Geo. V, c. 20, 30 mai 1930) a donné force de loi à la résolution sur les justes salaires adoptée en 1900 par la Chambre des communes. La loi fixait à huit heures la journée de travail des personnes embauchées pour des projets réalisés aux termes de marchés conclus avec le gouvernement fédéral ou qui relevaient de ce dernier; de plus, la Loi stipulait que ces travailleurs avaient droit à de justes salaires. Le ministère du Travail inspectait les projets et produisait des échelles salariales depuis trente ans, en vertu de la résolution adoptée initialement par la Chambre des communes en 1900.

Aux termes d'un décret du conseil distinct (C.P. 670, 27 mars 1930), la journée de travail des employés du gouvernement fédéral ne devait pas dépasser huit heures, " sauf dans les cas où le travail des employés est de caractère intermittent ou lorsque l'application de cette règle n'est pas jugée comme étant possible ou dans l'intérêt du public." (traduction) (Ministère du Travail, *Annual Report*, 1929-1930, p. 8.)

A cause de la crise générale provoquée par la Grande dépression, le 8 septembre 1930, le Parlement a été convoqué en session spéciale pour examiner " la nécessité de faire face aux conditions économiques exceptionnelles et

au chômage qui en découle. " (traduction) Aux termes de la *Loi remédiant au chômage* (21 Geo. V, c. 1, 22 septembre 1930), le ministère du Travail a été chargé de mettre en place un régime d'aide financière, pour les provinces et les municipalités canadiennes, en vue de combattre la dépression. Le Ministère a créé la Commission de l'aide à l'embauchage, à la tête de laquelle a été placé un employé de longue date du Ministère, H.H. Hereford, qui était chargé de l'administration du programme. Au cours des dix années suivantes, le Parlement a adopté chaque année une nouvelle *Loi remédiant au chomage* prévoyant l'affectation de crédits et stipulant les critères régissant les subventions.

En 1930, le gouvernement fédéral a affecté vingt millions de dollars à l'aide à l'embauchage au Canada; en outre, un comité consultatif regroupant le ministre du Travail, le ministre des Chemins de fer et Canaux, le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Marine a été chargé d'administrer les fonds. Dans le cadre des programmes de secours direct aux particuliers, le gouvernement fédéral assumait le tiers des frais, les gouvernements provinciaux se chargeaient de l'autre tiers et les municipalités s'occupaient du dernier tiers. Quant aux travaux entrepris à l'échelon local pour créer des emplois, les municipalités devaient assumer la moitié des frais, le gouvernement provincial, le quart, et le gouvernement fédéral, l'autre quart. Entre septembre 1930 et la fin de mars 1931, 18 842 962 $ ont été dépensés en vertu de la *Loi remédiant au chômage* et, au total, 248 474 Canadiens ont travaillé dans le cadre de projets réalisés aux termes de cette loi. Bien que la *Loi remédiant au chômage* occupe une place très importante dans l'histoire du Canada (et du ministère du Travail), elle compte moins de deux pages et l'on pouvait lire au début que le problème du chômage était avant tout du ressort des gouvernements provinciaux et des administrations municipales. Ottawa se refusait à accepter la responsabilité du travail et du chômage au Canada.

1931

Après plus de trente ans d'existence, le ministère du Travail était une organisation bien établie chargée de l'application d'une douzaine de lois. Au moins la moitié d'entre elles étaient d'importance capitale et permettaient au Ministère de jouer un rôle, chaque année, dans la vie de centaines de milliers de Canadiens. En plus d'assumer des responsabilités en matière de négociation collective et de conciliation à l'échelon fédéral, le Ministère prenait également part à des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés dans le domaine des services de placement, de l'enseignement technique, des pensions de vieillesse et de l'aide à l'embauchage. En outre, le Ministère s'occupait également de faire enquête sur les coalitions, de réaliser

des programmes des rentes sur l'État et d'appliquer les lois sur les justes salaires dans le cadre des travaux publics fédéraux.

Aux termes de la *Loi de l'enseignement professionnel*, 1931 (*Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement professionnel au Canada*; 21-22 Geo. V, c. 59, 3 août 1931), le ministère du Travail s'est vu confier un budget de 750 000 $ par an, pendant quinze ans, en vue de favoriser l'enseignement professionnel. Les provinces devaient conclure des ententes avec le gouvernement fédéral pour devenir admissibles à des subventions en vertu de la nouvelle loi, subventions qui étaient versées annuellement " en fonction de la population de la province par rapport à la population totale du Canada... " (traduction).

1935

Dans le cadre d'une série de messages radiodiffusés commencée en janvier 1935, le premier ministre R.B. Bennett a annoncé un *New Deal* canadien qui enchâssait dans la loi de nombreuses demandes faites depuis longtemps par le mouvement ouvrier canadien. Parmi celles-ci, mentionnons la semaine de travail limitée, le salaire minimum, une réglementation plus étroite des conditions de travail, un régime d'assurance-chômage de même qu'un régime d'assurance-maladie et d'assurance-accident. Tout comme il l'avait fait précédemment, le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres a déclaré, en janvier 1937, que la plupart des mesures législatives en question étaient inconstitutionnelles.

Les responsabilités afférentes à la *Loi des enquêtes sur les coalitions* ont été transférées du ministère du Travail à la Commission fédérale de l'industrie et du commerce. En 1937, l'application de cette loi a de nouveau été confiée au ministère du Travail. En octobre 1945, l'administration de la *Loi des enquêtes sur les coalitions* a été confiée au ministère de la Justice.

1936-1937

Le nombre de syndiqués au Canada a augmenté de plus de quarante mille en 1936 en dépit de la dépression qui sévissait toujours. Une vague syndicaliste s'est fait sentir dans le secteur industriel, en Ontario et au Québec. Contrairement aux années précédentes, on s'efforçait systématiquement de regrouper sous une même bannière tous les travailleurs d'une usine ou même d'un secteur industriel. En effet, par le passé, les travailleurs avaient tendance à se regrouper suivant le type de travail qu'ils effectuaient ou le métier qu'ils pratiquaient. Des personnes associées au Parti communiste du Canada et à la nouvelle Co-operative Commonwealth Federation encourageaient la syndicalisation des travailleurs. Les ouvriers canadiens s'inspiraient de la réussite du Congrès des organisations

industrielles (C.O.I.), des Travailleurs unis de l'automobile (T.U.A.) et du Steel Workers Organizing Committee des États-Unis qui ont été reconnus en tant que syndicats et ont signé de nouvelles ententes avec de grosses entreprises américaines, comme la United States Steel et la General Motors, en 1936. Au printemps de 1937, les travailleurs de la General Motors à Oshawa, en Ontario, ont fait une grève, qui a eu les résultats escomptés, tout en demeurant en contact avec le C.O.I. et les T. U. A., aux États-Unis.

1936

Le premier ministre King a créé la Commission nationale de placement en juin 1936. Cet organisme avait pour mandat d'enregistrer et de classifier les bénéficiaires de l'aide gouvernementale, à l'échelon national, et de formuler des recommandations au sujet des travaux publics et de la création d'emplois au Canada. La commission a présenté son rapport final en janvier 1938. La commission était présidée par Arthur B. Purvis, de la Canadian Industries Limited, Montréal, et comptait parmi ses membres Tom Moore, président du Congrès des métiers et du travail du Canada. On s'accorde à dire que la commission et son rapport ont incité le gouvernement fédéral à élaborer des politiques sur le chômage et l'assurance-chômage et à s'orienter vers l'adoption de politiques économiques keynésiennes en vue de soulager les problèmes posés par la Grande dépression.

Humphrey Mitchell a été nommé directeur de service de réorientation de la main-d'oeuvre; il était responsable de la participation du Ministère au programme d'aide aux célibataires sans abri. Mitchell a siégé à la Chambre des communes à titre de député " travailliste " indépendant, dans Hamilton-Est, de 1931 à 1935. Il était membre de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité; il a été conseillé au Conseil municipal de Hamilton, président (et ensuite secrétaire) du Hamilton and District Labour Council de même que président du conseil exécutif de l'Ontario du Congrès des métiers et du travail du Canada. Citons parmi les tâches qu'il a menées à bien la création d'un programme de placement de la main-d'oeuvre agricole, supervisé par le ministère du Travail, qui visait à remplacer les camps d'aide à l'embauchage que le gouvernement Bennett avait établis pour les célibataires sans emploi. Le gouvernement a fermé ces camps progressivement, l'un après l'autre.

1938

En décembre 1938, le ministère de la Défense nationale, de concert avec l'Institut canadien des ingénieurs, l'Institut canadien des mines et de la métallurgie et l'Institut de chimie du Canada, a dressé un inventaire des quelque dix mille ingénieurs et scientifiques résidant au Canada. Par la suite, ces informations ont été transférées au Bureau du personnel technique en temps de guerre, établi en 1941, qui

faisait partie du Service sélectif national du ministère du Travail. (ANC, RG 35/7, vol. 19, dossier 4.)

1939

Un article de la nouvelle loi aux termes de laquelle l'Office national du film a été créé (*Loi nationale sur le film*; 3 Geo. VI, c. 20, 2 mai 1939) prévoyait l'établissement d'un comité interministériel composé d'un représentant de chacun des ministères prenant part à la production de films. En fin de compte, le ministère du Travail a fini par prendre une part active aux travaux du comité et a participé à la production d'un certain nombre de films sur le travail au Canada, le mouvement syndicaliste et d'autres questions faisant partie de son mandat.

En vertu de la *Loi de 1939 sur la formation de la jeunesse* (*Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice*; 3 Geo. VI, c. 35, 19 mai 1939), le ministre du Travail était responsable d'un nouveau programme de subventions visant à promouvoir la formation des jeunes chômeurs pour qu'ils puissent occuper des postes rémunérateurs au Canada. Le gouvernement fédéral a consacré un million et demi de dollars à ce programme pendant les trois exercices financiers qui ont suivi. Cet argent était versé sous forme de subventions aux provinces qui avaient choisi de participer au programme et édicté un décret du conseil à cet effet. Le gouvernement provincial devait accorder des subventions égales à celles consenties par le gouvernement fédéral. " Le gouverneur en conseil peut nommer un superviseur de la formation de la jeunesse... " (traduction). La nouvelle Direction de la formation de la jeunesse du ministère du Travail était responsable de l'administration du programme.

Le 10 septembre 1939, le Canada déclare la guerre à l'Allemagne et à ses alliés. Peu à peu, le ministère du Travail a pris en charge la mobilisation des Canadiens et il s'est acquitté d'un foule de tâches connexes; ainsi, en 1945, le ministère du Travail était devenu l'un des principaux ministères fédéraux.

Le 16 octobre 1939, une conférence sur le planification de la main-d'oeuvre en temps de guerre a eu lieu, à Ottawa, sous la présidence du directeur du Service national de placement. Le ministre fédéral du Travail et des représentants de chacun des ministères provinciaux du Travail ont assisté à cette réunion.

Aux termes du décret du conseil (C.P. 3495, 7 novembre 1939) promulgué en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, le cadre d'application de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels* a été élargi de manière à

englober les différends entre les employeurs et les employés prenant part à l'effort de guerre.

1940

Pendant la guerre, l'Organisation internationale du travail a déménagé ses bureaux de Genève, en Suisse, à Montréal. Même si la Suisse était un pays neutre, elle était entourée de territoires occupés et les cadres de l'O.I.T. craignaient que les communications avec les membres de l'Organisation, partout dans le monde, ne souffrent de cette situation. Après des négociations avec des représentants britanniques, américains et canadiens, l'O.I.T. s'est officiellement réinstallée sur le campus de l'Université McGill. Une réunion du comité de direction de l'O.I.T. a eu lieu à Montréal en mai 1945 et l'O.I.T. a organisé une conférence dans cette même ville en 1946. En 1948, l'O.I.T. est retournée à Genève.

La première Inscription nationale a pris fin en août 1940; ainsi, le gouvernement fédéral possédait un inventaire des compétences de la population active du Canada. Les Forces armées continuaient de faire du recrutement et, pour cette raison, il y a eu de graves pénuries de main-d'oeuvre au Canada en 1941, notamment dans l'industrie de la construction et dans les usines de fabrication de matériel de guerre (chars d'assaut, avions et véhicules à moteur). Le gouvernement a décidé de contrôler l'embauchage des civils au Canada de manière à orienter le plus grand nombre possible de travailleurs vers les industries de guerre essentielles.

Le Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre, créé le 19 juin 1940, en vertu du décret du conseil C.P. 2686, avait pour mandat de conseiller le ministre du Travail sur les questions relatives aux emplois disponibles. Le gouvernement a établi cet organisme en accord avec certains principes énoncés dans le décret du conseil C.P. 2685 concernant la réglementation des conditions de travail durant la guerre; l'organisme avait pour mandat de conseiller le gouvernement sur toutes les questions relatives aux emplois disponibles dans le secteur industriel. A la suite d'une recommandation du Conseil, le Comité interdépartemental de la coordination de la main d'oeuvre a été établi en vertu du décret du conseil C.P. 5922, le 25 octobre 1940. Le comité avait pour mandat de coordonner le travail de tous les organismes gouvernementaux dans le domaine de l'emploi. Le Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre a été démembré le 24 février 1942 aux termes du décret du conseil C.P. 1426. A ce moment-là, le Comité interdépartemental a été élargi et, par la suite, a été tansféré à la Commission consultative du Service sélectif national, qui venait d'être créé en vertu des décrets du conseil C.P. 2254, le 21 mars 1942, C.P. 2250, le

21 mars (qui a été révoqué par le décret C.P. 5038, le 12 juin) et le décret C.P. 2251, le 21 mars 1942.

Le 7 août, la *Loi sur l'assurance-chômage* est entrée en vigueur (4 Geo. VI, c. 44). En 1935, le Parlement avait adopté la *Loi sur le Placement et les assurances sociales* (25-26 Geo. V, c. 38, 28 juin 1935) dans le cadre du *New Deal* du premier ministre Bennett; cependant, en 1937, la Cour suprême du Canada avait déclaré que cette loi était inconstitutionnelle. Le gouvernement fédéral a alors demandé aux gouvernements provinciaux de renoncer à leurs droits constitutionnels exclusifs en matière d'assurance-chômage et, en juin 1940, toutes les provinces avaient donné suite à cette demande. Le Parlement a modifié l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* et a ensuite adopté la *Loi sur l'assurance-chômage*. Les premières contributions ont été recueillies en juillet 1941 et les premières prestations ont été versées en février 1942. Le gouvernement fédéral a, en vertu de cette loi, mis en place un réseau de bureaux locaux de placement partout au Canada; ces bureaux formaient le Service national de placement. Ce nouveau service a remplacé l'ancien Service de placement du Canada, établi en 1919. Il était financé conjointement par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux; en fait, les autorités provinciales exploitaient les bureaux. Environ 80 pour 100 des travailleurs canadiens étaient couverts par la Loi. Les paiements effectués en vertu de cette loi s'élevaient à 900 000 $ en 1943, ils étaient de 51,1 millions de dollars en 1946, 241,1 millions de dollars en 1954, 494 millions de dollars en 1961 et 2,1 milliards de dollars en 1974. (En 1971, le Parlement a effectué une révision complète de la Loi et augmenté de beaucoup le montant des prestations.) Source : Statistique Canada, *Sécurité sociale : Programmes nationaux* (*Une revue pour la période 1946-1975*), Ottawa, 1976, chapitre premier, section C.

1940-1944

Le nombre de syndiqués au Canada a doublé durant ces quatre années; alors qu'il y avait 302 000 syndiqués au Canada en 1940, ils étaient 724 000 en 1944 (soit 24,3 pour 100 de tous les employés autres que les travailleurs agricoles au Canada). Cette augmentation, malgré la guerre, était due à l'absence de chômeurs, aux efforts soutenus des organisateurs syndicaux depuis les années 1930 et finalement, au fait que le gouvernement avait décidé qu'il valait mieux autoriser la négociation collective au Canada que de voir l'effort de guerre menacé par des conflits de travail qui n'en finissaient plus. (En 1948, il y aurait 978 000 syndiqués au Canada, soit 30,3 pour 100 des employés autres que les travailleurs agricoles.)

1941

Le Parlement a modifié la *Loi du ministère du Travail* (4-5 Geo. VI, c. 21, 14 juin 1941) pour y inclure des dispositions relatives à la nomination d'un sous-ministre adjoint du Travail et d'un sous-ministre du Travail.

Le décret du conseil C.P. 8253, daté du 24 octobre 1941, régissant les salaires en temps de guerre et les indemnités de vie chère prévoyait des ajustements salariaux pour tenter de suivre l'inflation qui sévissait durant la guerre.

Le Bureau du personnel technique en temps de guerre a été placé sous la direction du Service sélectif national aux termes d'un décret du conseil (C.P. 780, 12 février 1941). Le bureau avait pour mandat de recueillir de l'information sur les scientifiques et les spécialistes techniques résidant au Canada et sur les postes qu'ils occupaient; on voulait s'assurer ainsi que leurs compétences étaient utilisées au mieux pour l'effort de guerre. Par ailleurs, un autre décret du conseil (C.P. 638, 4 mars 1942) accordait au ministre du Travail le droit de demander aux personnes entrant dans l'aire de compétence du Bureau du personnel technique en temps de guerre d'effectuer des travaux jugés plus essentiels. Le ministre n'avait pas le droit d'obliger un spécialiste à accepter un poste, mais il pouvait lui imposer des restrictions du fait que celui-ci ne pouvait pas travailler sans permis et que, suivant le décret du conseil, les permis n'étaient accordés que pour les tâches considérées comme hautement prioritaires. Également aux termes du décret du conseil C.P. 638, le bureau centralisait les informations sur le personnel scientifique et technique au Canada, y compris des données sur les périodes d'emploi et de chômage, la rémunération, la mutation d'employés, etc.

1942

En mars 1942, le premier ministre a déposé à la Chambre des communes treize décrets du conseil portant sur la mise en place du Service sélectif national, responsable de " la coordination des politiques et des activités de tous les organismes gouvernementaux qui assument des responsabilités à l'égard de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre... " (traduction) (C.P. 2254, 21 mars 1942). Le ministre du Travail a été chargé de créer et de tenir un inventaire des personnes capables d'occuper un emploi au Canada et, de plus, il a été autorisé à obliger toute personne ou classe de personnes à s'inscrire au Service sélectif national. Pour leur part, les employeurs devaient fournir des renseignements sur les personnes à leur emploi. Aux termes du décret du conseil C.P. 2250, daté du 21 mars 1942, le gouvernement a acquis d'importantes responsabilités en matière de contrôle de l'emploi au Canada de même que le droit d'orienter les travailleurs vers les postes ou leur travail était nécessaire à l'effort de

guerre. Ainsi, les hommes en bonne santé âgés de dix-sept à quarante-cinq ans qui désiraient occuper un poste parmi un large éventail d'emplois faisant l'objet de certaines restrictions devaient en demander la permission. Les personnes qui se sentaient lésées pouvaient interjeter appel contre les décisions des agents du Service sélectif national auprès des comités d'appel mis en place pour la mobilisation. Aux termes du décret du conseil C.P. 2251 du 21 mars 1942, il était interdit à toute personne qui travaillait dans le secteur agricole au Canada en date du 23 mars 1942 de changer d'emploi pour oeuvrer dans un secteur autre, après cette date (sauf pour s'enrôler dans les Forces armées ou pour occuper un emploi saisonnier) sans la permission d'un agent du Service sélectif national. Ce décret du conseil avait pour but de maintenir en place la main-d'oeuvre agricole, pour l'effort de guerre, et de stopper l'hémorragie des travailleurs qui quittaient la ferme pour aller travailler dans les grandes villes du Canada, où il y avait une pénurie de main-d'oeuvre. En vertu du décret du conseil C.P. 2254 du 21 mars 1942, le Service sélectif national avait pour mandat d'orienter la main-d'oeuvre civile de façon à répondre aux besoins créés par la guerre et à fournir les services essentiels. (*Annuaire du Canada*, 1944, p. 9.) Certains programmes et services gouvernementaux mis en place antérieurement, par exemple l'Inscription nationale de 1940 (intialement réalisée par le ministère des Services nationaux de guerre), le Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre, de 1940 et le Comité interdépartemental de la coordination de la main-d'oeuvre, se sont fusionnés et ont été placés sous la direction du Service sélectif national et de sa Commission consultative. Arthur MacNamara, sous-ministre adjoint du Travail (devenu par la suite sous-ministre du Travail), a assumé les fonctions de directeur. En gros, le Service sélectif national a été mis en place pour administrer l'inscription et la mobilisation des Canadiens dans le cadre de l'effort de guerre. Les règlements sur la mobilisation par le Service sélectif national et sur les civils ont été révoqués le 15 août 1946 (C.P. 3449) et le 31 mars 1947 (C.P. 1166), respectivement.

Aux termes du décret du conseil C.P. 7595 du 26 août 1942, les pouvoirs du Service sélectif national ont été élargis de manière à englober l'embauchage dans le secteur civil. Aucun employeur ne pouvait mettre un employé à pied sans lui donner un avis préliminaire de sept jours. Tous les avis de cessation d'emploi devaient être communiqués au bureau le plus proche de la Commission de l'assurance-chômage; ces bureaux s'appelaient alors les bureaux de placement et de service sélectif. En outre, le gouvernement a mis en place un système de permis pour les personnes à la recherche d'un emploi ou qui entraient sur le marché du travail, de même qu'un système de surveillance des offres

d'emploi. Le nouveau règlement (entré en vigueur le 1er septembre 1942) prévoyait l'établissement d'un comité chargé de classer toutes les industries et entreprises au Canada suivant une échelle de priorité en regard de la main-d'oeuvre, soit " priorité très élevée, priorité élevée, priorité faible, aucune priorité ". Les bureaux de placement locaux devaient tenir compte du classement des entreprises lorsqu'ils orientaient les travailleurs en quête d'emploi vers les employeurs locaux.

En septembre 1942, le Service sélectif national a fait l'incription de toutes les femmes âgées de vingt à vingt-quatre ans. Toutes celles qui n'occupaient pas déjà un emploi rémunéré, qui n'étaient pas en prison, dans les forces armées ou membres d'un ordre religieux devaient s'inscrire. Le gouvernement s'était rendu compte qu'il fallait encourager les femmes à entrer sur le marché du travail en plus grand nombre afin d'assurer la main-d'oeuvre nécessaire aux forces armées et aux industries de guerre.

Aux termes du décret du conseil C.P. 9011 du 1er octobre 1942 (portant sur les permis d'émigration des travailleurs), il était interdit aux Canadiens de chercher un emploi ou d'aller travailler aux États-Unis sans avoir auparavant obtenu un permis à cet effet auprès d'un agent du Service sélectif national. D'après l'histoire officielle du Service sélectif national, ce décret avait pour but d'empêcher l'exode massif des travailleurs dont le Canada avait besoin, notamment aux États-Unis où les salaires étaient beaucoup plus élevés... Cette mesure a eu les résultats escomptés et, ainsi, des milliers de travailleurs dont les services étaient nécessaires à l'effort de guerre national sont demeurés au Canada. (ANC, RG 35/7, vol. 19, dossier " Service sélectif national, 1939-1945 ".)

En vertu du décret du conseil C.P. 7994 du 4 septembre 1942, le ministre du Travail est devenu, à titre officiel, entièrement responsable de la Commission de l'assurance-chômage, " sans porter atteinte à l'autonomie ni à la continuité de la Commission de l'assurance-chômage " (traduction). De plus, le ministre devait, " en collaboration avec la Commission de l'assurance-chômage, appliquer la *Loi de 1940 sur l'assurance-chômage* ainsi que le règlement de 1942 sur le Service sélectif national... " (traduction). Aux termes de ce décret du conseil, la Commission de l'assurance-chômage est devenue une direction du ministère du Travail, soit la Direction du Service de placement et de l'assurance-chômage, dirigée par un commissaire de la Commission de l'assurance-chômage.

La Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, créée aux termes du décret du conseil C.P. 1665 du 4 mars 1942, et placée sous l'autorité du ministre du Travail, avait pour mandat de faire évacuer toutes les personnes de race japonaise de certains secteurs stratégiques de la Colombie-Britannique et de voir à leur réinstallation. L'internement de ces personnes a été achevé au début de 1943 et la commission a été dissoute aux termes du décret du conseil C.P. 946 du 5 février 1943. Les pouvoirs de la commission ont été transmis au ministère du Travail, plus précisément à la Division du Japon du Ministère, et ils ont été assignés, pour des raisons administratives, à un commissaire chargé du placement des Japonais, dont le bureau central se trouvait à Vancouver. La commission était autorisée à publier des arrêtés, embaucher le personnel nécessaire, acquérir des propriétés, conclure des marchés et prendre des arrangements avec les autres ministères pour l'utilisation des terres appartenant aux provinces et à la couronne. En outre, la commission avait pleins pouvoirs quant aux aspects financiers de ce programme.

Le commissaire chargé du placement des Japonais et le personnel à son service devaient mettre à contribution tous les Japonais en mesure de travailler et les réinstaller, soit seul, soit avec leur famille, là où les industries essentielles avaient un urgent besoin de main-d'oeuvre; de plus, ils devaient voir au bien-être des personnes incapables de travailler, âgées et handicapées et donner aux enfants au moins un minimum d'éducation suivant les normes canadiennes. La Division du Japon du ministère du Travail, à Ottawa, a été établie pour faire pendant à la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique. En date du 31 mars 1948, tous les décrets du conseil promulgués en vertu des lois d'urgence édictées en temps de guerre qui autorisaient le gouvernement à surveiller les déplacements et le placement des personnes de race japonaise au Canada ont été révoqués. Cette année-là, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba en vue d'assurer le bien-être des Japonais, résidant dans ces provinces, qui avaient été évacués de la côte de la Colombie-Britannique, par mesure d'urgence, durant la guerre. Ces accords ont expiré le 31 mars 1950 et le bureau de Vancouver chargé d'administrer le programme a fermé ses portes le 31 mars 1951. Plusieurs autres décrets du conseil ont été adoptés en vue de préciser et d'étendre les pouvoirs et les fonctions de la commission. Suivant le décret du conseil C.P. 2483 du 27 mars 1942, le gouvernement devait effectuer une surveillance accrue des déplacements des Japonais, afin d'assurer la sécurité nationale, tandis que le décret du conseil C.P. 2541, daté du 30 mars 1942, autorisait l'embauchage de Japonais pour des travaux publics et prévoyait le prestation d'aide aux indigents. Le

décret du conseil C.P. 8173 du 11 septembre 1942, autorisait le gouvernement à surveiller les activités de tous les Japonais, sans égard au lieu de résidence, et finalement, le 21 avril 1942, aux termes du décret du conseil C.P. 3213, la commission était autorisée à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux relativement au placement des Japonais.

1943

Un syndiqué sur trois, au Canada, a pris part à une grève en 1943 mais le record établi en 1919 n'était pas encore battu.

La Co-operative Commonwealth Federation (CCF) a bénéficié d'un appui populaire massif, sur le plan politique, en 1943. Grâce au soutien des organisations de travailleurs, notamment en Ontario, le CCF a remporté 43 sièges à l'Assemblée législative de cette province lors de l'élection d'août 1943.

Le Conseil national du travail en temps de guerre et les Conseils régionaux du travail en temps de guerre établis dans chaque province ont été mis en place pour appliquer une série de décrets du conseil concernant la stabilisation des salaires en vue de contrer les problèmes posés par la hausse des prix durant la guerre. Le Conseil national était responsable de l'application globale de ces décrets et il se chargeait tout particulièrement des employeurs dans les secteurs de l'exploitation minière, du transport, des communications et de la construction navale. Pour leur part, les Conseils régionaux étaient autorisés à agir au nom du Conseil national relativement aux autres catégories d'employeurs, dans les limites de leur territoire. En 1943, la composition et les fonctions du Conseil national du travail en temps de guerre ont été modifiées et les parties intéressées pouvaient désormais interjeter appel auprès du Conseil national au sujet des décisions prises par un Conseil régional. En outre, les pouvoirs du Conseil national ont par la suite été élargis; ainsi, le Conseil national était autorisé à passer en revue toutes les décisions des Conseils régionaux et il pouvait, de son propre chef, annuler ou modifier une décision rendue par un Conseil régional si, à son avis, cette décision n'était pas conforme à l'objectif du décret invoqué. En avril 1943, le premier ministre King a demandé au Conseil national du travail en temps de guerre de faire enquête sur les relations du travail et les salaires au Canada et de formuler des recommandations. Le représentant des travailleurs au sein du Conseil, J.L. Cohen, a rédigé un rapport minoritaire dans lequel il demandait au Cabinet d'accorder plus de liberté aux syndicats sur le plan de l'organisation et de la négociation collective. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a attendu jusqu'en 1944 pour publier les rapports majoritaire et minoritaire du Conseil.

Au début de 1943, le gouvernement a annoncé un programme d'emploi dans les exploitations agricoles canadiennes réalisé en collaboration avec les provinces. On s'accordait à dire que, chaque année, jusqu'à 175 000 Canadiens travaillaient à la ferme durant l'été et dans un autre secteur d'emploi, en hiver; on voulait s'assurer que ces personnes retourneraient travailler à la ferme au printemps. Le Service sélectif national surveillait ces déplacements au moyen de permis de travail de durée limitée délivrés aux personnes qui travaillaient à la ferme et à la ville. Le décret du conseil C.P. 246 du 19 janvier 1943 accordait des pouvoirs accrus au Service sélectif national en matière de gestion de la main-d'oeuvre canadienne civile. Toute personne âgée de seize à soixante-cinq ans devait informer le bureau de placement local si elle n'avait pas travaillé contre rémunération pendant sept jours consécutifs. De même, le Service pouvait décider de l'endroit où devraient travailler les personnes susceptibles d'être appelées sous les drapeaux mais qui, jusque-là, faisaient encore partie de la main-d'oeuvre civile. Les employeurs devaient faire rapport sur l'embauchage à partir du 30 janvier 1943 et, par la suite, à tous les trois mois. Le Service de placement a également mis en branle, en collaboration avec les forces armées, un programme de recrutement des femmes dans les forces armées.

Le décret du conseil C.P. 2326 du 10 mai 1943 autorisait le ministre du Travail à affecter des prisonniers de guerre au travail à la ferme ou à d'autres travaux. Le Service sélectif national a été chargé de ce programme. Les conditions de travail, les échelles salariales, etc. étaient conformes aux dispositions de la convention de Genève de 1929 et aux méthodes des Britanniques. Les projets réalisés à l'extérieur des camps d'internement étaient placés sous la direction du ministère du Travail, en collaboration avec le ministère de la Défense nationale. Ce dernier fournissait les prisonniers au ministère du Travail qui, pour sa part, fournissait des gardiens, veillait à la surveillance du courrier et se chargeait du bien-être des prisonniers de guerre pendant la réalisation des travaux. Le décret du conseil C.P. 6495 du 18 août 1944 a remplacé tous les décrets antérieurs concernant l'embauchage des prisonniers de guerre. En avril 1946, à la demande du Royaume-Uni, le gouvernement a organisé le retrait des prisonniers de guerre des projets de travail et leur renvoi éventuel en Europe. A la fin de 1946, tous les prisonniers de guerre avaient quitté le Canada.

Aux termes du décret du conseil C.P. 9384 du 10 décembre 1943 régissant les salaires en temps de guerre, le gouvernement a adopté des mesures additionnelles de contrôle des salaires en temps de guerre, au Canada.

1944

Aux termes du décret du conseil C.P. 1003 du 17 février 1944, le gouvernement a largement réorienté sa politique concernant les relations du travail en temps de guerre. Ainsi, il devenait plus facile pour les syndicats de s'organiser, au Canada, et le droit à la négociation collective était désormais garanti. Ainsi, le ministère du Travail a donné plus d'ampleur aux activités réalisées dans le domaine des relations du travail, de la conciliation et de l'arbitrage.

En juin, le Service national de placement a entrepris d'interviewer 500 000 hommes qui n'avaient pas été acceptés dans les forces armées en vue de déterminer s'il était possible de les affecter à des postes jugés plus essentiels que ceux qu'ils occupaient alors. Le décret du conseil C.P. 8726 du 24 novembre 1944 a abrogé le règlement qui obligeait les travailleurs à garder leur poste et les employeurs à garder leurs employés; ainsi, les ouvriers pouvaient désormais chercher du travail partout au Canada sans auparavant obtenir la permission du Service national de placement.

1945

Le ministère du Travail était devenu, sans l'ombre d'un doute, ce qu'on appellerait un " super-ministère " au cours des années 1970. En plus de ses sept grandes directions, le Ministère regroupait près d'une douzaine de conseils et de commissions et autant de divisions spécialisées. Il était également responsable, pendant la Deuxième Guerre mondiale, du Service sélectif national, c'est-à-dire le service chargé de la mobilisation des Canadiens en vue de la victoire. En outre, le Ministère s'occupait aussi de la Commission de l'assurance-chômage et du Service de placement du Canada. Il s'est acquitté d'un très large éventail de tâches durant la guerre, depuis les garderies pour les enfants jusqu'aux rentes sur l'État pour les personnes âgées. Chômeur ou employé, en grève ou au travail, prisonnier de guerre allemand, évacué japonais-canadien, objecteur de conscience ou organisateur syndical, le ministère du Travail a joué un rôle important dans la vie de tous ces gens au cours des dernières années de la guerre.

Suivant le décret du conseil C.P. 6206 du 25 septembre 1945, le ministère du Travail s'est vu libéré de l'application de la *Loi des enquêtes sur les coalitions*, qui a été confiée au ministère de la Justice; cette mesure est entrée en vigueur le 1er octobre 1945. Dans une lettre au premier ministre daté du 23 août 1945, dans laquelle le ministre du Travail demandait que ce transfert soit effectué, celui-ci précisait :

> " Je ne vois absolument pas pourquoi l'application de cette loi devrait incomber au ministère du Travail. A mon avis, du fait que

l'application de la Loi par le commissaire nommé en vertu de celle-ci et le travail du commissaire sont, en grande partie, de nature juridique, il serait préférable que le ministère de la Justice s'en charge, plutôt que le ministère du Travail." (traduction) (ANC, RG 27, vol. 3212, dossier 1-10D-64-17-4, partie 1.)

Le conseil national de la Young Women's Christian Association of Canada (YWCA) a adopté, à son assemblée de 1945, une résolution dans laquelle cet organisme demandait au gouvernement fédéral de créer un " bureau de la main-d'oeuvre féminine, au ministère du Travail, qui examinerait toutes les questions relatives au travail des femmes... et, dans l'ensemble, qui se chargerait de protéger et de défendre les intérêts des femmes. " (traduction) Une copie de cette résolution a été adressée au premier ministre King. (ANC, RG 44 (Services nationaux de guerre), entrée 85-86/537, boîte 5, dossier YWCA.)

1945-1946

Après la guerre, le ministère du Travail, tout comme le reste de la société canadienne, a peu à peu ralenti le pas et adopté un rythme plus lent, plus approprié en temps de paix. Les travailleurs canadiens voulaient obtenir la sécurité syndicale et ils demandaient des augmentations salariales du fait que les salaires n'avaient pas suivi l'escalade inflationniste qui s'était produite durant la guerre. A cause des pressions exercées par les grévistes et en raison de l'agitation ouvrière qui n'avait pas atteint une telle ampleur, au Canada, depuis 1919, le gouvernement a également entrepris de modifier les dispositions du décret du conseil C.P. 1003 en vue d'établir un ensemble de règles en matière de relations du travail convenant mieux à la prospérité d'après-guerre. En 1946, l'arbitre nommé par le gouvernement fédéral pour régler le conflit à la société Ford, à Windsor, le juge Ivan Rand, est parvenu à un accord qui a servi de base à la négociation collective en matière de sécurité syndicale, au Canada. Suivant la formule Rand, d'une part, le syndicat est assuré de toucher les contributions (recueillies par l'employeur) de chaque travailleur dans l'entreprise ou à l'usine où il est l'agent négociateur officiel et, d'autre part, les travailleurs ne sont pas obligés de devenir membre du syndicat en question. Malgré la formule Rand l'année 1946 a été marquée par un nombre record de grèves au Canada (et le ministère du Travail a eu beaucoup à faire). Une grève importante a eu lieu dans les aciéries à la suite de la fermeture d'usines à Hamilton, Sault-Sainte-Marie et Sydney. A cause de l'appui important accordé par la population et grâce à des dirigeants syndicaux compétents, les Métallurgistes unis d'Amérique ont obtenu la sécurité syndicale et des augmentations salariales supérieures à celles que l'industrie avait

l'intention d'offrir initialement. Ce règlement a créé un précédent sur lequel pourrait s'appuyer le règlement d'autres grèves, au Canada.

1946

Une Direction de l'Organisation internationale du travail a été établie au ministère du Travail :

> " afin d'accorder toute l'attention voulue aux responsabilités découlant de la participation du Canada à l'O.I.T... Pour la première fois, le Canada pouvait élaborer des politiques sur les questions intéressant l'O.I.T. en collaboration avec toutes les parties intéressées... en consultation avec les organisations syndicales et patronales et de concert avec les ministères provinciaux du Travail, tout en réglant les problèmes complexes de protocole et de procédure surgissant au Canada et à l'étranger, dans le cadre de nos rapports avec l'O.I.T. et les délégations étrangères assistant aux réunions tenues par cette organisation. " (traduction) (John Mainwaring, *The International Labour Organization: A Canadian View*, Ottawa, 1986, p. 153.)

1947

Le 1er mai 1947, le Canada a annoncé une nouvelle politique sur l'immigration visant à encourager l'entrée au Canada des Européens déplacés pendant la Deuxième Guerre mondiale. Durant la dépression et la guerre, le premier ministre King avait déclaré aux Communes qu'il fallait inévitablement imposer des limites à l'immigration; mais en 1947, il devenait nécessaire d'élargir considérablement les critères d'admissibilité. Le gouvernement devait également prendre des dispositions spéciales afin d'assurer l'entrée au Canada d'immigrants soigneusement choisis parmi les personnes déplacées, en Europe. Ainsi, l'immigration au Canada de personnes cantonnées dans des camps, en Europe, a débuté à l'été de 1947. Le ministère du Travail, de concert avec la Direction de l'immigration du ministère des Mines et des Ressources, a participé directement à ces activités. Des équipes composées d'employés des deux ministères ont travaillé de concert en Europe; ils rencontraient en entrevue des immigrants éventuels et traitaient leur demande d'admission au Canada. Le ministère du Travail devait déterminer les secteurs d'emploi, sur le marché du travail au Canada, qui avaient un besoin urgent de main-d'oeuvre et dont les besoins pourraient être comblés grâce aux immigrants; pour sa part, la Direction de l'immigration devait déterminer si les personnes qui demandaient à être admises au Canada répondaient aux critères du gouvernement canadien pour le choix des immigrants. En règle générale, un membre de la Gendarmerie royale du Canada faisait également partie de chaque

équipe de sélection; sa tâche consistait à déterminer si les immigrants éventuels posaient des risques à la sécurité du Canada. Ces immigrants reçus au Canada dans le cadre du programme pour personnes déplacées devaient s'engager comme travailleur agricole ou employé de maison durant la première année passée au Canada.

1948 En adoptant la nouvelle *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail* (11-12 Geo. VI, c. 54, 30 juin 1948), le gouvernement fédéral voulait que les grandes caractéristiques du système de relations industrielles qui avait fait ses preuves au Canada durant la guerre prennent un caractère permanent, maintenant que la guerre était finie. Ainsi, les travailleurs pouvaient se syndiquer librement, sans risque d'intimidation, et les droits à la négociation collective étaient enchâssés dans la Loi. Un certain nombre de provinces canadiennes ont adopté des mesures législatives similaires lorsque le décret du conseil C.P. 1003 a été modifié et révoqué de façon que les relations du travail retournent dans l'aire de compétence des provinces, comme c'était le cas avant la guerre. Aux termes de l'alinéa 3 (1) de la nouvelle loi, tout employé a le droit de faire partie d'un syndicat ouvrier et de participer à ses activités. Le Conseil canadien des relations du travail, établi en vertu de cette loi, avait pour mandat d'accréditer les nouveaux syndicats et de régler les différends après avoir entendu les parties en cause. Le Conseil était comptable au Parlement par l'entremise du ministre du Travail.

1949 Au cours du printemps de 1949, le gouvernement fédéral, y compris le ministre du Travail et le ministère du Travail de même que la Gendarmerie royale du Canada, a été mêlé à la très longue grève des marins canadiens. La politique fédérale avait évolué à un point tel qu'il était alors considéré comme souhaitable que le gouvernement encourage l'expansion, au Canada, du Syndicat international des marins (SIM) au détriment du Syndicat des marins canadiens (SMC). Le SIM avait à sa tête Hal Banks, qui avait quitté les États-Unis et émigré au Canada pour occuper ce poste. Beaucoup de Canadiens étaient d'avis que les communistes avaient la main-mise sur le SMC. Ce syndicat a d'ailleurs été expulsé du Congrès des métiers et du travail en 1949. A l'échelon provincial, une dure grève dans l'industrie de l'amiante, au Québec, a marqué un point tournant, après la guerre, pour les travailleurs de cette province.

1950 Le Parlement a été convoqué le 29 août 1950 pour l'adoption de la *Loi sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer* (14-15 Geo. VI, c. 1, 30 août 1950) en vue de mettre un terme à la première grève nationale des

chemins de fer canadiens. L'article 3 de la Loi prévoyait des augmentations salariales de quatre cents l'heure; de plus, si de nouvelles conventions collectives n'étaient pas signées dans les trente jours, le gouvernement allait nommer un arbitre qui prendrait des décisions sur toutes les questions encore en suspens. L'arbitre, le cas échéant, aurait tous les pouvoirs normalement accordés à une commission de conciliation aux termes de la *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.*

1951

En vertu de la *Loi modifiant la Loi de 1947 sur l'indemnisation des employés de l'État* (15 Geo. VI, c. 16, 31 mai 1951), le ministre du Travail devenait responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*, auparavant confiée au ministre des Transports. La Loi prévoyait la mise en place d'un système d'indemnisation des employés de l'État. Le ministère du Travail a établi la Direction de l'indemnisation des employés de l'État et l'a chargée de l'application de cette loi.

Le Conseil consultatif national de la main-d'oeuvre a été créé en vertu du décret du conseil C.P. 56 du 1er février 1951. Il avait pour mandat " de conseiller le ministre du Travail sur l'utilisation la plus efficace possible, dans l'intérêt national, de la population active actuelle et future du Canada. " (traduction) Cet organisme a prodigué des conseils sur divers sujets, notamment l'inscription nationale, le personnel technique et scientifique, la formation professionnelle, les personnes handicapées, les travailleurs de l'industrie, les priorités du marché du travail, la main-d'oeuvre, les statistiques et le contrôle sécuritaire des marins marchands durant la guerre de Corée.

1953

En vertu de la *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands* (1-2 Élis. II, c. 16, 31 mars 1953), le ministre du Travail a été chargé du régime fédéral d'indemnisation des travailleurs applicable aux marins marchands canadiens. Auparavant, le ministre des Transports était responsable de l'application de cette loi.

La *Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi* (1-2 Élis. II, c. 19, 14 mai 1953) a rendu illégale toute forme de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale, la couleur ou la religion, pour l'embauchage de personnel dans les industries relevant du gouvernement fédéral. Le ministre du Travail a été chargé de l'application de cette loi; une Section des justes méthodes d'emploi (qui deviendra plus tard une Direction) a été créée au sein de la Direction des relations industrielles du Ministère. Par la suite, les dispositions de cette loi ont été insérées dans le *Code canadien du travail.*

1954 Le Bureau de la main-d'oeuvre féminine a été mis en place en septembre 1954, " pour mieux faire connaître les problèmes liés à l'emploi des femmes et aux travailleuses elles-mêmes, dans le but d'accroître les possibilités des femmes au travail et de leur permettre de contribuer davantage au développement du Canada " (traduction) (Marion V. Royce, première directrice du Bureau, réseau de la SRC, 1954).

1956 Le Congrès des métiers et du travail et le Congrès canadien du travail se sont fusionnés pour créer le Congrès du travail du Canada. Ainsi, la plupart des syndicats canadiens, à la grande exception de la Confédération des syndicats nationaux du Québec, étaient désormais regroupés à l'échelon national sous une même bannière. On croyait alors que les travailleurs canadiens pourraient transmettre plus efficacement leurs points de vue au gouvernement fédéral et faire preuve de plus d'efficacité dans l'élaboration de leurs grandes stratégies.

Suivant la *Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes* (4-5 Élis. II, c. 38, 14 août 1956), il était illégal de payer les travailleuses dans les industries relevant du gouvernement fédéral " à un taux de rémunération moindre que celui auquel un employé est embauché par ledit patron pour un travail identique ou sensiblement identique ". La Loi établissait des mécanismes d'application et de présentation des plaintes et prévoyait des amendes, en cas de culpabilité; de plus, l'employeur reconnu coupable d'infraction à cette loi pouvait être tenu de verser aux employées touchées un rappel de salaire rétroactif pour une période allant jusqu'à six mois. L'application de cette loi a été confiée au ministère du Travail.

1957 Pendant une bonne partie de 1957, l'attention dans les cercles ouvriers au Canada était concentrée sur Murdochville, dans la péninsule de Gaspé, au Québec, où un millier de travailleurs des mines de cuivre faisaient la grève pour faire reconnaître leur syndicat. L'employeur, la Gaspé Copper Mines, était une filiale de la Noranda Mines. Cette grève a provoqué beaucoup de violence, de la part des grévistes, des briseurs de grève et de la police provinciale du Québec. D'autres syndicats du Québec et du Canada anglais appuyaient fermement les mineurs, qui faisaient partie des Métallurgistes unis d'Amérique; on considérait cette grève comme le symbole des limites à la syndicalisation et à la négociation collective imposées alors par les lois canadiennes. Finalement, les mineurs ont perdu leur grève et, pour couronner le tout, le syndicat a dû payer 1,5 million de dollars en dommages à l'employeur, après une longue lutte devant les tribunaux.

1958 Le Parlement a confié au ministère du Travail l'application de la *Loi sur les vacances annuelles* (6 Élis. II, c. 24, 31 janvier 1958). Cette loi prévoyait que les employés à temps plein oeuvrant dans des secteurs relevant du gouvernement fédéral avaient droit à un minimum de deux semaines de vacances payées par an et elle contenait des dispositions quant aux modalités d'application par les employeurs.

1960 Le Parlement a abrogé la *Loi de l'enseignement professionnel* et l'a remplacée par la *Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle* (9 Élis. II, c. 6, 20 décembre 1960). Tout comme la loi abrogée, la nouvelle loi était appliquée par le ministère du Travail, qui était également chargé de l'application de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides* (9-10 Élis. II, c. 26, 1er juin 1961). Suivant cette loi, le gouvernement fédéral s'engageait à assumer jusqu'à la moitié des coûts des programmes provinciaux de réadaptation professionnelle des personnes handicapées. De plus, la Loi prévoyait la création d'un Conseil consultatif national de la réadaptation des invalides.

1962 Aux termes de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (10-11 Élis. II, c. 26, 18 avril 1962), les corporations et les syndicats ouvriers du Canada devaient transmettre régulièrement au ministre du Commerce des déclarations détaillées sur leur organisation et leur situation financière qui faisaient état de tous les paiements ou droits versés à des particuliers ou à des organisations à l'étranger. Par la suite, le ministère du Travail a assumé une part des responsabilitiés touchant à l'application de cette loi.

Une Commission d'enquête industrielle nommée en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail* a été établie le 17 juillet 1962. Le juge T.G. Norris, de Vancouver, en Colombie-Britannique, agissait à titre de commissaire. La commission avait pour mandat d'enquêter sur les questions relatives à la désorganisation de la navigation sur les Grands Lacs, dans la voie maritime du Saint-Laurent et dans les plans d'eau attenants. Le décret du conseil C.P. 1962-1031 du 18 juillet 1962 confirme la nomination du juge Norris au poste de commissaire.

1963 Après avoir établi, d'après le rapport de la Commission Norris, " qu'une situation d'urgence mettait en danger la navigation et le transport dans la voie maritime du Saint-Laurent " (traduction), le Parlement a adopté la *Loi sur la mise en tutelle des syndicats des transports maritimes* (12 Élis. II, c. 17, 18 octobre 1963) qui autorisait le

gouvernement à créer un Conseil d'administration des syndicats des transports maritimes.

Le Conseil a été établi le 23 octobre 1963, sous la présidence du juge Victor Dryer. Il se composait également de Charles Millard (du Congrès du travail du Canada) et du juge René Lippé. On espérait que le Conseil d'administration parviendrait à apaiser les dissensions et la rivalité entre les syndicats, dans le bassin des Grands Lacs.

1965

Le nouveau *Code canadien du travail* est entré en vigueur le 1er juillet 1965 (13-14 Élis. II, c. 38, 18 mars 1965). Le *Code* (qui s'appliquait uniquement aux employés relevant du gouvernement fédéral) contenait des dispositions sur les heures de travail, le salaire minimum, les vacances annuelles payées, et les jours fériés désignés payés, pour les travailleurs oeuvrant dans des secteurs relevant du fédéral, et il montrait bien l'intérêt accru manifesté par la société à l'égard des conditions et des heures de travail. Il rassemblait diverses mesures législatives nouvelles concernant l'embauchage, en plus de celles adoptées antérieurement par le Parlement. Au moyen de " la persuasion, de l'éducation, de l'inspection et de l'application ", le Ministère devait s'assurer que les travailleurs dans les secteurs industriels relevant du gouvernement fédéral touchent tout leur dû. A cet égard, il faisait enquête sur les plaintes et réalisait un plan préétabli d'inspection dans le but d'encourager les employeurs à respecter la Loi. (Ministère du Travail, *Rapport annuel*, 1966-1967, p. 4.)

En août 1964, la Direction des normes de travail a été créée et chargée de l'application du nouveau *Code*. En outre, la nouvelle Direction a eu tôt fait de s'acquitter de deux tâches auparavant confiées à la Direction des relations industrielles, à savoir appliquer la politique sur les justes salaires pour les marchés du gouvernement et formuler des recommandations sur le taux de rémunération pour les employés des ministères et organismes gouvernementaux rémunérés au taux courant. Après l'entrée en vigueur du *Code canadien du travail (Normes)*, les responsabilités touchant à l'application de la *Loi sur les vacances annuelles* et de la *Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes* ont été transférées de la Direction des relations industrielles à la Direction des normes de travail.

On appelait souvent le nouveau *Code* " la convention collective des travailleurs non syndiqués ", bien que celui-ci s'appliquât également aux travailleurs syndiqués et non syndiqués relevant du gouvernement fédéral. Ajoutées aux changements apportés aux responsabilités du ministère du Travail en 1965-1966 (voir plus bas), les obligations

touchant à l'application du *Code canadien du travail* marquent un nouveau chapitre de l'histoire du Ministère.

Le Québec est la première province canadienne qui a accordé le droit à la négociation collective, y compris le droit de grève, aux fonctionnaires provinciaux et à d'autres travailleurs du secteur public. En 1967, le gouvernement fédéral a accordé à ses employés le droit à la négociation collective.

Une Direction des projets pilotes a été mise en place au Ministère. Cette Direction avait comme mandat premier de déterminer les obstacles économiques, sociaux et autres à la formation et au recyclage des adultes et de trouver des moyens efficaces de les surmonter. En collaboration avec les provinces, la Direction des projets pilotes a établi des sociétés NewStart, soit une par province, dans les régions ou le taux de chômage était élevé. On prévoyait d'appliquer les méthodes et techniques éprouvées de formation, de recyclage et d'orientation professionnelles élaborées par ces sociétés dans le cadre de programmes réalisés par d'autres organismes responsables. Les sociétés NewStart devaient adopter une démarche expérimentale; il s'agissait, en fait, de réaliser des " projets pilotes ". Des sociétés NewStart ont été établies en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. En 1966, la Direction des projets pilotes a été transférée au nouveau ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

1966

Compte tenu de l'expansion et de l'évolution de l'économie canadienne après 1960 (l'économie avait un caractère plus urbain et était davantage axée sur les services, elle dépendait beaucoup des investissements extérieurs et de l'immigration et les niveaux d'emploi étaient moins stables qu'auparavant), le gouvernement a décidé de regrouper dans un nouveau ministère ses programmes et ses services touchant à la main-d'oeuvre. On s'accordait à dire qu'il était avantageux de regrouper la main-d'oeuvre et l'immigration dans un même ministère et, pour cette raison, les syndicats ouvriers, y compris le Congrès du travail du Canada, ont accordé leur appui au projet. Cette décision a eu des répercussions de taille sur le mandat et les activités du ministère du Travail. Le 1er janvier 1966, quatre directions importantes ont été transférées en entier du ministère du Travail au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (devenu peu après le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration); il s'agissait de la Direction de la réadaptation civile, du Service consultatif de la main-d'oeuvre, de la Direction de la formation technique et professionnelle et du Service national de placement. Les responsabilités afférentes aux programmes

de construction en hiver et au recrutement de la main-d'oeuvre agricole ont été transférées de la Direction des services spéciaux du ministère du Travail au nouveau ministère, tout comme les divisions de la Direction de l'économie et de la recherche affectées aux recherches sur le marché du travail, l'emploi et la main-d'oeuvre. Le ministère du Travail a conservé toutes ses responsabilités relatives aux normes de travail, à l'application du nouveau *Code canadien du travail*, aux relations industrielles dans les industries relevant du gouvernement fédéral, aux affaires ouvrières internationales, en plus d'assumer une foule de responsabilités dans le domaine de la prévention des accidents, de l'indemnisation des travailleurs, des femmes sur le marché du travail, sans compter la *Gazette du Travail* et les autres publications ministérielles. En 1988, le Ministère assume, en gros, les responsabilités qui lui sont restées après les grands changements apportés en 1966, en plus de quelques tâches importantes qui lui ont été confiées entre-temps.

Le premier ministre Pearson a établi un Groupe de travail sur les relations du travail qui avait pour mandat d'examiner les relations industrielles au Canada et de formuler des recommandations au sujet de la politique publique, des lois sur le travail et de toutes autres questions jugées d'intérêt public dans le domaine des relations industrielles au Canada.

Le Parlement a ajouté un autre chapitre important au *Code canadien du travail* en adoptant le *Code canadien du travail (Sécurité)* (14-15 Élis. II, c. 62, 21 décembre 1966). La nouvelle loi enchâssait dans le *Code* les mesures législatives et réglementaires sur les normes de sécurité pour les employés oeuvrant dans des industries relevant du fédéral. Aux termes de l'article 30 du nouveau *Code*, la Commission de révision des statuts était chargée de regrouper dans une seule loi le *Code canadien du travail (Normes)*, la *Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes*, la *Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi* et la *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail*.

La Direction des justes méthodes d'emploi a été établie en 1966-1967 et était chargée de l'application des parties I et II du *Code canadien du travail*. Suivant les dispositions du *Code*, il est interdit d'établir des distinctions en matière d'emploi à cause de la race, de la couleur, des principes ou de l'origine nationale dans tous les secteurs d'emploi relevant du gouvernement fédéral; en outre, le *Code* précise que les femmes ont droit au même taux de rémunération que les hommes, pour un travail identique.

Le nombre de syndiqués au Canada a dépassé les deux millions pour la première fois de l'histoire. En effet, le Canada comptait 2 010 000 syndiqués et 33,1 pour 100 des employés payés autres que des travailleurs agricoles, au Canada, étaient syndiqués. En 1960, il y avait 1 459 000 syndiqués au Canada.

1968 En janvier, le Ministère a organisé deux dîners pour souligner les longs états de service de certains de ses employés. Cent trente-neuf (soit 18 pour 100) des 750 employés avaient plus de vingt-cinq années de service au Ministère et trente et un employés étaient au Ministère depuis plus de trente ans. Les statistiques font état de l'accroissement des compétences, au Ministère.

Dans son rapport final, le Groupe de travail fédéral sur les relations de travail (sous la présidence du doyen H.D. Woods de l'Université McGill) a recommandé de remplacer le nom du ministère du Travail par le " ministère des Relations industrielles du Canada " et d'accroître les activités du Ministère dans le domaine de l'aide aux relations industrielles. Le groupe de travail a également recommandé d'élargir et de renforcer le *Code canadien du travail (Normes)*, appliqué par le ministère du Travail, et d'accroître les activités de recherche, d'éducation et d'information du Ministère. Le Parlement n'a pas donné suite à la recommandation voulant que le nom du Ministère soit changé; par contre, il a élargi et renforcé le *Code canadien du travail*, suivant la recommandation du groupe de travail.

1971 A la suite de la révision en profondeur et de l'élargissement de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* (19-20 Élis. II, c. 48, 23 juin 1971), le ministre du Travail demeurait comptable au Parlement des activités de la Commission de l'assurance-chômage, même si celle-ci était une entité distincte du Ministère. Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration demeurait responsable du Service national de placement. En 1972, la Commission de l'assurance-chômage a finalement été placée sous l'entière responsabilité du ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration; c'est ainsi qu'a pris fin l'association entre le ministère du Travail et la Commission de l'assurance-chômage, association qui a duré trente et un ans. (C.P. 1972-155, 28 janvier 1972.)

1972 Aux termes de la *Loi modifiant le Code canadien du travail* (21 Élis. II, c. 18, 7 juillet 1972), les dispositions de la *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail* ont été mises à jour et insérées dans le *Code canadien du travail.*

1974

En 1974-1975, on s'était rendu compte que " à cause des conditions socio-économiques changeantes, au Canada, il fallait redéfinir et renforcer le rôle joué par Travail Canada dans le domaine des affaires ouvrières " (traduction) (Travail Canada, *Rapport annuel*, 1975-1976, p. 1). Ainsi, en 1976, la Direction des relations en matière d'emploi et la Direction des conditions de travail ont été créées sous les auspices de la Direction de la recherche et de l'élaboration de programmes; cependant, la Direction des normes de travail est demeurée une entité fonctionnelle. La Direction des conditions de travail a été chargée de l'application de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* ainsi que des taux de rémunération justes tandis que la Direction des relations en matière d'emploi veillait à promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi à l'aide de mesures législatives de dissuasion et au moyen de divers programmes. Lorsque, au début de mars 1980, ces deux directions se sont fusionnées pour former la Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail, la Direction des normes de travail (devenue à la fin des années 1970 la Direction des normes d'embauchage) a cessé d'exister et ses responsabilités ont été confiées à la Division des conditions de travail relevant de la nouvelle Direction.

1975

Le soixante-quinzième anniversaire du ministère du Travail, désormais officiellement appelé Travail Canada, a fait l'objet de célébrations. Le ministre du Travail, John Munro, et le sous-ministre du Travail, T.M. Eberlee, ont rendu publics dans la *Gazette du Travail* les résultats d'un examen approfondi du rôle et de l'organisation du Ministère. Dorénavant, le Ministère allait jouer davantage un rôle de catalyseur et avoir une influence accrue dans le monde des affaires ouvrières. Le nouveau rôle du Ministère consisterait à " promouvoir et, au besoin, à protéger 1° les droits des parties en cause dans le monde du travail; 2° les possibilités d'emploi; 3° un milieu de travail contribuant au bien-être matériel et social des gens et 4° une juste rémunération pour le travail accompli " (traduction). (Travail Canada, *Le nouveau ministère*, 1975.)

Le Ministère a été réorganisé de manière à former sept groupes : Coordination de la politique, Relations internationales et provinciales, Recherche et développement économique, Services fédéraux de médiation et de conciliation, Politique et services administratifs, Organisation et mise en oeuvre des programmes et Services juridiques. Ces groupes " dont plusieurs sont tout à fait nouveaux ou formés à la suite du fusionnement de divisions appartenant à d'autres directions " se sont vu confier des éléments précis du mandat du Ministère établi par la Loi.

Le Ministère voulait que ses clients aient plus facilement accès à ses services; il a donc annoncé une décentralisation de ses services qui, désormais, allaient être offerts dans cinq administrations régionales situées à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton. Le nouveau comité de gestion du Ministère, présidé par le sous-ministre, devait compter parmi ses membres les cinq gestionnaires régionaux, en plus des sous-ministres adjoints et d'autres cadres supérieurs en poste dans la région de la capitale nationale. Compte tenu du fait que le Ministère entendait jouer davantage un rôle de catalyseur et avoir une influence accrue dans le monde des affaires ouvrières, le ministre a annoncé la création d'un nouveau Conseil canadien des relations du travail. Le conseil, organe tripartite composé de représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement, avait pour mandat " d'examiner diverses possibilités de mise en place de moyens rationnels et positifs visant à améliorer les relations patronales-syndicales... Le conseil est une tribune unique en son genre où se font entendre les représentants nationaux de premier plan des grands syndicats et entreprises en vue de résoudre leurs problèmes communs... " (traduction). (Travail Canada, *Le nouveau ministère*, 1975.)

En adoptant la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (23-24 Élis. II, c. 83, 20 décembre 1975), le gouvernement a donné suite à sa décision de mettre fin à la vente de rentes sur l'État; cette décision est entrée en vigueur le 31 mars 1979.

1976

Une revue sur l'histoire du travail au Canada, *Le Travailleur* (devenue plus tard *Le Travail*), a été lancée avec l'appui du ministère du Travail. En tant que première revue spécialisée consacrée uniquement à l'histoire du travail, *Le Travailleur* a publié des articles écrits par un nombre croissant de spécialistes canadiens de l'histoire du travail. Le lancement de cette publication a permis de constater que l'histoire du travail au Canada était parvenue à maturité et poursuivait son développement; ainsi, en accordant son appui à la nouvelle publication, le Ministère assumait une part de son mandat, à savoir promouvoir la recherche sur le monde du travail au Canada.

Le Parlement a de nouveau modifié et élargi le *Code canadien du travail* (26-27 Élis. II, c. 27, 20 avril 1978) pour y inclure des dispositions sur le congé de décès, le congé de maladie et la protection contre le renvoi injustifié. Les employés visés par le *Code* avaient également le droit, sous certaines conditions, de refuser de travailler dans des conditions qu'ils jugeaient insalubres ou avec des appareils qu'ils considéraient non sécuritaires. Dans certains

cas, il était possible d'interjeter appel auprès du Conseil canadien des relations du travail.

Aux termes de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* (26-27 Élis. II, c. 29, 20 avril 1978), le gouvernement a créé un organisme qui avait pour tâche de promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail. Le nouveau centre devait jouer le rôle de " service national de collecte de données statistiques et autres informations relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail. "

Travail Canada a cessé de publier la *Gazette du Travail.* Bien que ce fût la plus ancienne publication publiée sans interruption par le gouvernement fédéral (depuis 1900), on s'accordait à dire que les nouveaux moyens de communication seraient plus efficaces pour assumer la composante " information " du mandat du Ministère.

1984

Le 15 mai 1984, le ministre du Travail, André Ouellet, a proposé à la Chambre des communes d'apporter des modifications importantes au *Code canadien du travail.* Le ministre a proposé d'accroître les congés pour la garde d'enfants, d'inclure dans la Loi des dispositions plus sévères en matière d'hygiène et de sécurité professionnelle et d'améliorer les dispositions relatives aux relations de travail. L'application des modifications, qui ont été adoptées à l'unanimité par la Chambre des communes en juin 1984, s'est échelonnée sur les deux années suivantes. Parmi les éléments clefs de ces modifications, citons le congé de maternité non payé prolongé, qui s'ajoute aux dix-sept semaines de congé payé (prestations d'assurance-chômage) prévues dans la *Loi sur l'assurance-chômage.* En outre, les employeurs doivent désormais garantir leur emploi aux employées qui prennent un congé de maternité de quarante et une semaines, continuer de verser les cotisations au régime de pension et maintenir l'ancienneté et les autres avantages pendant l'absence de ces employées. Quelque 600 000 travailleurs sont assujettis aux règles du *Code.*

Le Parlement a également inséré dans le *Code* des dispositions contre le harcèlement sexuel. Voici le texte des articles en question :

> " Tout employé a droit à un emploi exempt de harcèlement sexuel.
> L'employeur veille, dans toute la mesure du possible, à ce qu'aucun employé ne soit l'objet de harcèlement sexuel. "

En outre, les articles existants du *Code* portant sur la sécurité et l'hygiène professionnelles ont été reformulés en termes plus sévères et plus précis. (32-33 Élis. II, c. 39, 29 juin 1984)

1986

Le 2 mai 1986, le ministre du Travail, Bill McKnight, a annoncé que le bureau du Commissaire des incendies du Canada allait dorénavant relever du ministère du Travail et non plus du ministère des Travaux publics. Le Commissaire des incendies est responsable des services de sécurité en cas d'incendie dans les installations fédérales. Le ministre a expliqué que le transfert coïncidait avec la récente entrée en vigueur des modifications apportées à la section sur la sécurité et l'hygiène professionnelles du *Code canadien du travail*, qui prévoit la centralisation des services administratifs, au Canada. Le bureau du Commissaire des incendies comptait soixante-six employés lors de ce changement.

D'après le *Répertoire des Organisations de travailleurs du Canada* publié par Travail Canada, il y avait 3,7 millions de syndiqués au Canada au début de 1986. Ainsi, 37,7 pour 100 des employés autres que des travailleurs agricoles rémunérés étaient syndiqués, soit une baisse par rapport au chiffre record de 40 pour 100 atteint en 1983. Le Syndicat canadien de la fonction publique, syndicat national regroupant les employés du secteur public, était le plus important syndicat au Canada; quant au plus gros syndicat industriel au Canada, les Métallurgistes unis d'Amérique, il regroupait 160 000 membres.

La partie IV du *Code canadien du travail* modifié a pris force de loi le 31 mars 1986. Suivant le règlement d'application de cette partie du *Code*, élaboré par la Direction de la sécurité et de l'hygiène au travail de Travail Canada, les employeurs et les employés doivent établir un comité mixte chargé de la sécurité et de l'hygiène dans chaque lieu de travail où oeuvrent vingt employés ou plus. La nouvelle partie IV du *Code* a pour objectif d'assurer des conditions de travail sécuritaires dans les lieux de travail, au Canada, qui relèvent du gouvernement fédéral. Entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985, Travail Canada a effectué 2 508 inspections, enquêté sur 558 accidents et traité 442 plaintes concernant les conditions de travail, en vertu du nouveau *Code*.

Le Parlement a adopté la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (33-34-35 Élis. II, c. 31, 27 juin 1986) :

> ▪ La présente loi a pour objet de réaliser l'équité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou

leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada... »

Ainsi, cette loi a permis de regrouper les principes touchant aux justes méthodes d'emploi, insérés depuis longtemps dans le *Code canadien du travail* et dans des lois antérieures, et de leur donner plus d'ampleur. Plus précisément, la Division de l'égalité de rémunération de la Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail de Travail Canada s'était chargée, pendant un certain temps, de l'application des dispositions de la partie III du *Code canadien du travail* portant sur des questions similaires. Axée sur l'égalité des chances au travail, la nouvelle loi ne portait pas uniquement sur les questions salariales. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a été chargé de l'application de la nouvelle loi. Les employeurs visés par cette loi doivent remettre au ministre, avant le 1er juin 1988, des plans détaillés qu'ils entendent réaliser pour assurer l'équité en matière d'emploi dans leur entreprise. La Loi est entrée en vigueur le 13 août 1986.

1987

Au cours de l'année, six cents séries de négociation se sont déroulées en vue de la signature de conventions collectives touchant un million et demi de travailleurs canadiens et leurs employeurs. Ce chiffre représente les deux tiers de tous les employés couverts par des conventions collectives, au Canada.

Le ministre du Travail, Pierre Cadieux, a nommé le sous-ministre adjoint du Travail, William Kelly, au poste de médiateur lors de la grève déclenchée par l'Union des facteurs du Canada contre Postes Canada, en juillet 1987. Les deux parties en cause avaient demandé au ministre de nommer un médiateur. Cette grève, premier arrêt de travail déclenché par les facteurs en près de vingt ans, a été marquée par un certain nombre d'affrontements violents sur les lignes de piquetage. Finalement, grâce à l'intervention de William Kelly, les deux parties en sont venues à une entente.

Voici une description de Travail Canada et de ses activités qui a paru dans une publication gouvernementale publiée en 1987 :

Les programmes du Ministère visent à :

- améliorer la sécurité et l'hygiène au travail de même que la qualité de vie au travail par l'application des lois, auxquelles s'ajoutent des services de recherche, d'enquête et de consultation;

- améliorer le système de négociation collective par des services de conciliation, de médiation et d'arbitrage pour aider au règlement des différends et par la prestation des services de spécialistes dans le domaine des relations industrielles pour la formulation de politiques, la mise en oeuvre et l'élaboration de mesures législatives; et

- améliorer les relations syndicales-patronales par l'éducation, l'information et la consultation afin de stimuler la confiance et d'encourager la compréhension, dans le milieu de travail, et de remplacer l'opposition par la coopération pour le règlement des différends.

Travail Canada s'intéresse directement aux employés, aux employeurs et aux syndicats dans diverses entreprises d'envergure nationale, interprovinciale ou internationale. Ainsi, l'aire de compétence du Ministère englobe les chemins de fer interprovinciaux et internationaux, le transport routier, les réseaux téléphoniques, télégraphiques et de câbles, les pipelines, les canaux, les traversiers, les ponts et tunnels, le transport maritime et les services de transport maritime, la radiodiffusion et la télédiffusion, y compris la câblodiffusion, le transport aérien et les aéroports, les banques, les silos, les minoteries et les usines d'aliments pour animaux, les entrepôts d'aliments pour animaux et les usines de nettoyage du grain de même que certaines sociétés de la Couronne (*Accès Registre 1986*, Ottawa, 1986, p. 54-4.)

Partie II Archives du ministère du Travail

A. CABINET DU MINISTRE, 1921-1947, 1973-1983

Seul un petit pourcentage des documents produits par le cabinet du ministre ont été conservés à titre d'archives ministérielles officielles. Cependant, une grande quantité de lettres et de notes de service produites par le cabinet du ministre, au fil des ans, sont conservées dans les archives du cabinet du sous-ministre, décrites plus bas, notamment dans les dossiers administratifs et les archives des Services généraux; d'autres documents des archives ministérielles sont conservés dans des collections privées de manuscrits. Bien que le ministère du Travail ait été fondé en 1900 (*Acte de conciliation*, 63-64 Vic., c. 24, 18 juillet 1900), le poste de ministre du Travail n'a été créé qu'en 1909 (8-9 Éd. VII, c. 22, 19 mai 1909). Le premier à occuper le poste de ministre du Travail a été William Lyon Mackenzie King, qui avait auparavant occupé le poste de sous-ministre du Travail depuis la création du Ministère, en 1900. Entre 1900 et 1909, le ministre des Postes était responsable du ministère du Travail. (Voir la liste des ministres du Travail depuis 1900, à l'annexe I.)

1. Dossiers de l'honorable Humphrey Mitchell, 1921-1947, 1 m (Vol. 618-622)

Humphrey Mitchel a occupé le poste de ministre du Travail du 15 décembre 1941 au 1er août 1950, y compris durant la Deuxième Guerre mondiale qui a été une période cruciale pour le ministère du Travail. Avant 1941, Mitchell était un haut fonctionnaire au ministère du Travail. Il a siégé comme député travailliste indépendant à la Chambre des communes de 1931 à 1935. Les dossiers contiennent principalement des notes d'information préparées pour le ministre relativement aux délibérations sur l'affectation des crédits en temps de guerre (1944-1946) et à diverses mesures législatives examinées par la Chambre des communes durant la guerre. Ces dossiers regroupent également des documents sur divers éléments du mandat du Ministère qui remontent à 1921.

2. Dossiers du service central, 1973-1983, 9,9 m (Vol. 589-597, entrée 83-84/258)

Contrairement aux dossiers que l'on vient de décrire, ces archives se composent des dossiers du service central produits par un cabinet ministériel moderne et traitent des activités de ce cabinet relativement à un large éventail de questions et de problèmes. S'y trouvent des lettres, des notes de service et des rapports sur les chemins de fer et les mises à pied (1974-1979), sur l'industrie de la chaussure et du textile (1979-1981), sur le conflit du travail impliquant la B.C. Telephone (1980-1982) et sur le Groupe de travail ministériel sur la micro-électronique et l'emploi (1982-1983). Les ministres du Travail pendant la période couverte par ces archives sont John Munro, André Ouellet,

Martin O'Connell, Lincoln Alexander, Gerald Regan et Charles Caccia.

B. CABINET DU SOUS-MINISTRE, 1900-1978

Le sous-ministre, quel que soit le ministère, assume les fonctions de chef du ministère; il conseille le ministre et s'assure que le ministère applique les mesures législatives que lui confie le Parlement. Le sous-ministre est également responsable de la préparation du rapport annuel du ministère et de sa présentation au Parlement. Le ministère du Travail est un cas unique en ce sens qu'il est le seul ministère dont le premier sous-ministre, William Lyon Mackenzie King, soit devenu premier ministre. C'est la seule fois, dans toute l'histoire du Canada, qu'un ancien sous-ministre fédéral devient premier ministre du pays. (Voir la liste des sous-ministres du ministère du Travail depuis 1900, à l'annexe I.)

1. Dossiers Lacelle, 1902-1945, 20,3 m (Vol. 65-274)

Il s'agit des plus anciens dossiers administratifs conservés dans le premier système de classement des dossiers du service central du ministère du Travail. Ils sont nommés en l'honneur de Joseph Henry Lacelle, employé au Ministère de 1905 à 1946, qui avait conçu le système de classement. Les archives portent sur tous les aspects du travail du Ministère durant la période couverte et constituent tout ce qui reste des principaux dossiers du service central produits au cours des premières années d'existence du Ministère. On pense que ces documents ont été conservés à la suite d'un tri dans les plus vieux dossiers du Ministère, effectué à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, la majeure partie des documents proviennent du cabinet du sous-ministre du Travail.

Malheureusement, très peu de documents, dans ce groupe d'archives (RG 27), sont antérieurs à 1920. Toutefois, cette partie du fonds contient quelques dossiers historiques anciens. On y trouve quelques-uns des tout premiers dossiers produits en vertu de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels* ainsi que des documents sur les premières années de la participation du Canada à l'Organisation internationale du travail, qui remontent à 1918. D'autres dossiers portent sur l'application de la *Loi de coordination des Bureaux de placement*, après 1918.

Dans les dossiers antérieurs à 1939, on trouve un certain nombre de documents importants sur les mesures d'aide à l'embauchage prises après 1930 et sur les responsabilités du Ministère en matière d'enseignement technique et professionnel. On trouve également des documents sur l'élaboration des politiques fédérales concernant les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage au cours de années 1920 et 1930.

Ces archives comprennent des dossiers importants, produits durant la Deuxième Guerre mondiale, portant sur les principales activités du Ministère, y compris le Service sélectif national et la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

2. **Dossiers administratifs, 1931-1966, 7,8 m (Vol. 581-582, 3511-3546, 3554)**

Ces dossiers regroupent des lettres, des télégrammes, des notes de service, des rapports imprimés, des comptes rendus de réunions, etc. portant sur un éventail de questions d'ordre administratif. Ils traitent de sujets tels que rencontres ministérielles, collaboration avec d'autres ministères, propositions et démarches concernant les mesures de contrôle gouvernementales, la rémunération et les heures de travail, les grèves et les lock-out, les travailleurs de l'industrie de l'acier et de la construction navale, les femmes sur le marché du travail, l'enseignement technique, les garderies de jour, le coût de la vie, les activités communistes, la peine capitale.

3. **Dossiers du service central, 1968-1971, 0,3 m (Vol. 4107)**

Ces dossiers regroupent des analyses, faites pour le sous-ministre entre 1968 et 1971, portant sur un certain nombre de composantes importantes du mandat de Travail Canada, y compris les relations industrielles, les consultations syndicales-patronales et les justes méthodes d'emploi.

4. **Dossiers sur diverses activités, 1933-1965, 0,6 m (Vol. 835-836)**

Ce sont des dossiers du service central portant sur les activités communistes au Canada et sur l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

5. **Documents parlementaires, 1969-1976, 3,6 m (Vol. 562-578, 583-586)**

Ces dossiers contiennent les réponses préparées par le ministère du Travail aux questions posées par les députés et transmises au Ministère par le bureau du Conseil privé.

6. **Comités, conférences et réunions, 1920-1966, 19,9 m (Vol. 837-931, 3389-3394)**

Ces archives regroupent les dossiers du service central concernant tous les conseils, conférences, comités et commissions qui se sont penchés sur des questions d'intérêt pour le monde du travail au Canada. Seules les archives portant sur la main-d'oeuvre ont été communiquées au Ministère. Voici quelques exemples des organismes dont les travaux ont été versés dans ces archives : le Conseil canadien des relations ouvrières en temps de guerre, les Commissions consultatives régionales,

l'Office national du film, le Conseil canadien de la formation professionnelle et les conférences fédérales-provinciales sur les personnes handicapées.

7. l) **Services généraux, Dossiers du service central, 1930-1974, 23,4m (Vol. 1895-1896, 3460-3510, 3553, 3753-3796, entrées 86-87/012, 86-87/154)**

Dans le système de gestion des archives de Travail Canada, on utilise l'expression " Services généraux " pour désigner les séries de dossiers portant sur des activités ministérielles importantes, y compris des activités conjointes auxquelles le Ministère a pris part (souvent à un échelon élevé) ou la correspondance échangée avec des organisations à l'extérieur du gouvernement fédéral. Toutefois, il n'y a jamais eu de direction des services généraux au ministère du Travail. Les documents les plus anciens proviennent du cabinet du sous-ministre, lequel a toujours pris une part active aux travaux concernant les questions traitées dans ces archives. Ces dossiers contiennent les types d'archives suivants :

Correspondance ministérielle avec un grand nombre d'associations, d'entreprises et de syndicats au Canada, par exemple la Ford Motor Company, l'Institut canadien des ingénieurs, le Congrès des métiers et du travail du Canada. Les dossiers regroupent également des notes de service, des coupures de presse, des dépliants et des brochures. Quelques dossiers remontent aux années 1930 et 1940.

Correspondance générale et notes de service sur la collaboration entre le ministère du Travail et l'Office national du film, 1944-1969 (période pendant laquelle deux sous-ministres du Travail étaient membres de l'ONF). Ces dossiers regroupent également du matériel publicitaire sur l'ONF, des rapports et des communiqués de presse.

Mémoires et lettres adressés au ministre du Travail par divers groupes et entreprises du monde de l'édition au Canada qui rejettaient ou appuyaient les recommandations du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les publications* (Commission O'Leary), 1961, au sujet du *Time Magazine* et du *Reader's Digest*.

Lettres, rapports et communiqués de presse sur le travail du Bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère du Travail, 1960-1964.

Lettres sur l'établissement et la réorganisation du Bureau des comptes du ministère du Travail, 1931-1942.

Documents sur le pavillon du gouvernement du Canada à Expo 67, à Montréal, ainsi que des mémoires et des lettres adressés par l'International Brotherhood of Pulp and Sulphite Paper Mill Workers et par l'Association nationale de la Commission de l'assurance-chômage (association des employés de la CAC).

Archives sur la participation du ministère du Travail aux travaux de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière, à compter de 1938. (Cette association regroupe des autorités fédérales et provinciales, de tous les coins du pays, qui prennent part à l'élaboration et à la mise en oeuvre des mesures législatives sur le travail.) Les dossiers contiennent de la correspondance, des rapports sur les travaux de l'Association, etc. On trouve aussi des documents sur les relations entre le ministère du Travail et d'autres ministères fédéraux ainsi que des organismes extérieurs, par exemple le Congrès du travail du Canada, des entreprises privées et des organisations canadiennes; s'y trouve également une série de dossiers, qui remontent à 1914, rassemblés en vue de la rédaction d'une histoire du Ministère.

7. II) **Services généraux, Dossiers de A.J. Hills et de F.M. Hereford, 1930-1970, 14 m (Vol. 3186-3236)**

Ces archives regroupent des dossiers personnels et ministériels appartenant à des membres du cabinet du sous-ministre. Les dossiers personnels d'A.J. Hills (volumes 3195-3208) et de F.M. Hereford (volumes 3186-3194) contiennent des documents sur leur travail et leurs intérêts particuliers.

a) **A.J. Hills**

A.J. Hills a occupé pendant trois ans le poste de président du Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre et il a été par la suite président de la Commission nationale conjointe de conférence : industrie de la construction, de 1944 à 1952. Il a également assumé les fonctions d'adjoint ministériel spécial en 1943. Ses dossiers comprennent des lettres, des rapports et des procès-verbaux de réunions sur des sujets comme la rémunération dans l'industrie de la construction et les programmes de formation industrielle. Une grande partie des dossiers sont consacrés à la participation de Hills aux activités de la World Calendar Association (1946-1958) et contiennent de la documentation de base sur la Société des Nations.

b) F.M Hereford

F.M. Hereford a occupé plusieurs postes au Ministère, y compris adjoint du directeur, Direction de la formation professionnelle, en 1943, adjoint au cabinet du sous-ministre, secrétaire adjoint du Comité de l'Immigration et du Travail, en 1947, membre de la Direction de l'Immigration et du placement à la ferme, de 1948 à 1950, et directeur adjoint à la Direction des services spéciaux, de 1951 à 1956. Les dossiers reflètent également l'intérêt spécial manifesté par Hereford à l'égard de certains sujets. Ces archives portent sur le travail agricole, l'immigration, le travail en hiver, le secours et l'aide à l'embauchage, les ententes fédérales-provinciales sur la main-d'oeuvre agricole et des documents sur les camps d'aide à l'embauchage (1933) rassemblés par le père de F.M. Hereford, Harry Hereford.

Les archives des Services généraux contenues dans les volumes 3209 à 3236 proviennent du système central de gestion des documents du Ministère. Ces dossiers portent entre autres sur les questions posées à la Chambre des communes et les réponses fournies, les relations avec les autres ministères et organismes fédéraux (c'est-à-dire Justice, Secrétariat d'État, Postes, Office national du film, GRC, Agriculture, Santé et Bien-être, etc.) ainsi que des rapports de comités sur l'embauchage à l'échelon national, le chômage saisonnier, les relations industrielles, l'embauchage en hiver, les changements professionnels et techniques.

C. DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DES SERVICES D'INFORMATION, 1890-1979

1. Division des coupures de presse, 1900-1971, 113,9 m (Vol. 1000-1477, entrée 87-88/108)

Depuis sa création, en 1900, le ministère du Travail collectionne les coupures de presse sur le travail et les questions connexes, de même que sur les nouveautés dans le domaine, au Canada et à l'étranger. Les coupures de presse sont rassemblées et classées par ordre chronologique et par sujet. Les séries intitulées " Organisation du travail " (1900-1971) et " La formation et les femmes " (1911-1971) sont particulièrement intéressantes. Grâce à ces dossiers, les chercheurs ont facilement accès à une grande quantité de renseignements historiques sur le travail tirés de journaux canadiens et s'échelonnant sur plus de soixante-dix ans.

2. **Dossiers administratifs des relations publiques, 1933-1969, 0,6 m (Vol. 615-617, 1902)**

Cette série rassemble des dossiers du service central sur les relations publiques, notamment la publicité. On y trouve des documents sur divers sujets : l'embauchage des femmes, la production de films et l'obtention de brevets pour protéger les films produits par le Ministère, l'annulation de la publicité dans des publications communistes, la sécurité industrielle, des copies de textes radiodiffusés à l'échelon national dans le cadre d'émissions comme *Canada At War* et *The People Ask*, des messages pour la Fête du travail, des dossiers concernant la *Gazette du Travail*, y compris de la correspondance générale, la politique sur les éditoriaux de même que le contenu, l'impression et la publication.

3. **Direction des services de communication, Dossiers du service central, 1900-1979, 6,4 m (Vol. 3813-3834, entrée 86-87/134)**

La Direction des communications (auparavant la Division des relations publiques de Travail Canada) est responsable de la planification et de la mise en oeuvre du programme de communication du Ministère. La Direction réalise certains programmes individuels de communication axés sur des groupes de clients nationaux ou régionaux importants. Cependant, dans l'ensemble, suivant la stratégie ministérielle, la Direction concentre avant tout ses activités sur le Ministère.

La Direction se compose de deux grandes divisions, soit Opérations et Affaires ministérielles. La Division des opérations s'occupe principalement de la rédaction, de l'édition et des autres travaux similaires ainsi que des relations avec les médias. Pour sa part, la Division des affaires ministérielles fournit des services de planification et de liaison en continu à l'appui de ces activités. La majeure partie des documents datent de 1966 à 1976; toutefois, un dossier sur l'histoire de la *Gazette du Travail* remonte à 1900. Les archives portent également sur les échanges entre le Ministère et un certain nombre d'organisations importantes au Canada dans le domaine des relations publiques, y compris l'Association des manufacturiers canadiens et le Congrès du travail du Canada. On trouve aussi des documents sur les contacts établis par le Ministère en vue de l'organisation de diverses conférences et expositions dans le domaine des relations syndicales-patronales. Une série de dossiers traite du projet de rédaction de l'histoire officielle du ministère du Travail pour souligner ses soixante-quinze ans, en 1975.

D'autres dossiers portent sur le programme des instruments de communication et des indemnités en cas d'accident, les événements et les projets spéciaux, le Conseil consultatif du statut de la femme, les finances, les conférences, la réadaptation

des personnes handicapées, l'Association des syndicats de cheminots du Canada, etc.

4. ***Gazette du Travail*, 1890-1978, 4 m (Vol. 1-35, 39, 47-51, 3439)**

Lancée en 1900 sous la direction de William Lyon Mackenzie King au poste de rédacteur en chef, la *Gazette du Travail* avait pour objectif de fournir aux Canadiens oeuvrant dans le domaine des relations du travail des renseignements exacts sur les salaires et le coût de la vie de même que des comptes rendus mensuels sur les grèves importantes, les lock-out et les règlements. La *Gazette du Travail* est un instrument de recherche précieux pour les personnes intéressées par l'histoire du travail et des relations du travail au Canada.

A ses débuts, la *Gazette du Travail* avait un réseau de correspondants en poste dans les grands centres et dans certaines villes qui envoyaient chaque mois au ministère du Travail, à Ottawa, des rapports sur le prix des aliments et la rémunération (et, à l'occasion, d'autres données importantes) dans leur localité. Ces rapports manuscrits (présentés sur des formulaires fournis par Ottawa aux correspondants) étaient ensuite compilés et publiés dans la *Gazette du Travail*. Ces archives contiennent un petit échantillon des rapports produits par divers correspondants. Un des dossiers contient des lettres échangées par W.L.M. King et F.W. Giddon concernant le coût de la vie aux États-Unis en 1902-1903; d'autres regroupent des archives portant sur ce qui constitue probablement la première étude exhaustive des prix de détail et de leur mouvements au Canada. Cette étude a été effectuée par R.H. Coats, du ministère du Travail, qui, plus tard, a été nommé au poste de statisticien fédéral. Cette série contient également des coupures de presse sur la disparition de la *Gazette du Travail*, en 1978, de même qu'un volume souvenir des hommages rendus à la *Gazette du Travail* par des anciens employés de la publication.

D. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RECHERCHE, 1900-1985

1. **Dossiers du service central, 1941-1969, 8,7 m (Vol. 46, 3136-3145, 3555-3585)**

Selon le rapport annuel du ministère du Travail pour 1953-1954, la Direction de l'économie et de la recherche " joue le rôle d'organisme fédéral central chargé de l'analyse économique et de la recherche dans le domaine du travail... y compris (des questions comme) la rémunération, les heures de travail, les conditions de travail, les syndicats, la négociation collective, l'utilisation de la main-d'oeuvre, l'embauchage et le chômage, la productivité, les études sur le travail et autre études spéciales " (traduction). Ces dossiers contiennent de la correspondance, des comptes rendus de réunions, des notes de service et des rapports imprimés sur un éventail de sujets : projections démographiques,

enquêtes sur les taux de rémunération, conférences et comités, sécurité sociale à l'étranger, etc. On trouve aussi des documents sur les différends du travail et les grèves des chemins de fer canadiens (1952-1966), sur les Nations unies (1950-1969), y compris les échanges entre le Fonds monétaire international et le Canada, et sur les enquêtes concernant l'embauchage en temps de guerre effectuées par le ministère des Munitions et des Approvisionnements (1942-1946).

2. **Dossiers sur les grèves et les lock-out, 1907-1977, 36,8 m, 302 bobines de microfilm (Vol. 294-556, 557-561, 2272-2343, 3092-3124, 3587-3639, 4136-4143, 4144-4149. Bobines T-2684 à T-2714, T-2744 à T-2766, T-2967 à T-3039, T-3398 à T-3422, T-3439 à T-3469, T-4070 à T-4143, T-6170 à T-6217, T-6663 à T-6667)**

Depuis sa création, en 1900, le ministère du Travail s'est occupé de la prévention et du règlement des différends du travail ainsi que de la publication de données statistiques sur ces conflits, dans la *Gazette du Travail*. Les responsabilités du Ministère à cet égard se sont accrues avec l'adoption de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels*, en 1907 (6-7 Éd. VII, c. 20). Voici, en partie, le texte de l'article 5 de la Loi :

En cas de différend entre un employeur et un de ses employés et lorsque les parties en cause ne peuvent parvenir à une entente, l'une ou l'autre des parties peut demander au ministre de nommer une commission de conciliation et d'enquête, à laquelle pourra être soumis le différend en vertu des dispositions de la présente loi. (traduction)

Pour cette raison, il fallait absolument que les cadres supérieurs du ministère du Travail soient bien renseignés au sujet des grèves et des lock-out, au Canada, dès qu'ils étaient déclenchés. Suivant la nouvelle loi, le ministre pouvait être appelé à intervenir dans tous les différends de travail du genre. A tout moment, le ministre pouvait avoir à répondre à des questions posées aux Communes ou par des journalistes simplement en quête d'informations. Pour cette raison, le ministère du Travail s'est mis à collectionner soigneusement les renseignements sur toutes les grèves et tous les lock-out, et créait un nouveau dossier pour chaque conflit. Les choses se déroulent encore ainsi aujourd'hui. Les dossiers antérieurs à 1978 ont été transférés au Archives nationales du Canada tandis que ceux créés à partir de cette date sont conservés au Ministère.

Les dossiers contiennent les formulaires ministériels retournés par l'employeur et le syndicat en cause dans chaque différend; on y trouve les raisons du différend, le nombre de travailleurs touchés et la durée du conflit. On touve également dans les dossiers des coupures de presse et des lettres au sujet des différends en question.

Ces archives ont été microfilmées et les originaux, conservés dans ces volumes, ne sont plus en circulation.

L'instrument de recherche est une liste de dossiers, par volume; cette liste contient les numéros des bobines de microfilm correspondant aux numéros des volumes. La Division des archives gouvernementales prépare actuellement un instrument de recherche informatisé qui permettra aux chercheurs d'accéder à ces archives au moyen d'une longue liste de mots clefs, y compris le nom de l'entreprise, le type de travailleur et l'emplacement géographique. On prévoit que ce nouvel instrument de recherche sera à la disposition des chercheurs d'ici la fin de 1988.

Ces dossiers contiennent également certains documents de recherche sur les grèves et les lock-out au Canada qui ont été rassemblés par la Direction de l'économie et de la recherche en vue de leur utilisation dans le cadre de son programme continu de publication sur le sujet, de même que des dossiers sur certaines grèves de grande importance faites au Canada qui ont été détachés (à un moment donné) de la collection régulière de dossiers produits en ordre chronologique. Ainsi, ces volumes contiennent les types de documents suivants : coupures de presse sur des différends du travail au Canada et à l'étranger (1937-1954, 1957-1962); archives sur des différends du travail (1900-1944); répertoires et analyses statistiques des grèves et des lock-out au Canada (1900-1945); listes des grèves hebdomadaires (1953-1959); coupures de presse sur les grèves importantes de l'histoire ouvrière du Canada, y compris la grève de Winnipeg (1919); Stratford (1933); travailleurs - Aide à l'embauchage, Vancouver (1938-1939); Windsor (Ford) (1945); grèves du Canadien Pacifique (1957); travailleurs du bois, Terre-Neuve (1958); producteurs de la SRC, Montréal (1959). En outre, des dossiers sur les grèves et les lock-out uniquement dans le secteur des chemins de fer, de 1907 à 1939, sont conservés à part.

3. **Grands livres des différends du travail, 1904-1916, 0,3 m (Vol. 599)**

Le ministère du Travail inscrivait dans ces grands livres les détails des grèves et des lock-out au Canada dès qu'Ottawa en était informé. On trouve dans ces documents le nom des parties en cause (employeur et syndicat), le lieu, le nombre de travailleurs concernés, la date du début des affrontements et du règlement du différend.

4. **Rapports statistiques, 1940-1958, 1m (Vol. 61-64)**

Ces archives contiennent un échantillonnage des données compilées par la Direction de l'économie et de la recherche du Ministère. On y touve des statistiques sur le nombre et le pourcentage de travailleuses dans les industries dont plus de 10 pour 100 des employés sont des femmes; les changements au

niveau de l'embauchage par industrie (hommes et femmes); les principaux établissements de négociation collective en 1957; des copies des rapports sur l'excédent de main-d'oeuvre en C.-B.; des sommaires mensuels des conditions d'embauchage dans divers centres de la C.-B.; des tableaux illustrant les salaires horaires et hebdomadaires moyens dans l'industrie minière et l'industrie de la fabrication de biens durables; des rapports de recherche sur la formation de la main-d'oeuvre spécialisée et technique; des ébauches de rapports sur la production, le travail et le capital dans l'économie canadienne. On trouve aussi un échantillon de données statistiques sur la rémunération et les heures de travail dans l'industrie canadienne de la construction navale, l'industrie des peintures et vernis et l'industrie de la restauration au Canada, de 1940 à 1951.

5. **Section des enquêtes sur les négociations collectives, Divers dossiers, 1900-1934, 0,3 m (Vol. 40-42)**

Ces archives, rassemblées par une section plus ancienne de la Direction, portent sur quelques-unes des premières réalisations du ministère du Travail dans le domaine. On y trouve des tableaux des taux de rémunération quotidiens et des conditions de travail dans les chemins de fer, des documents afférents (1900-1927), des lettres, des notes de service et des coupures de presse (1902-1934), y compris de documents sur l'arbitrage et la sentence arbitrale McAdoo (1918-1920).

6. **Dossiers des enquêtes sur les organisations de travailleurs, 1932-1968, 3,9 m (Vol. 663, 932-950)**

Pratiquement chaque année depuis sa création, le ministère du Travail effectue une enquête sur les organisations de travailleurs au Canada et publie les résultats soit dans la *Gazette du Travail*, soit dans une publication distincte. (Le dernier numéro du *Répertoire des organisations de travailleurs du Canada* a été publié à Ottawa en 1986.) Cette publication contient des statistiques sur les membres des syndicats au Canada et précise la taille et le nombre des organisations de travailleurs, en plus de fournir une liste des principaux syndicats de même que leur adresse et le nom des cadres.

7. **Programme de recherche universitaire, 1977-1985, 1 m (Vol. 3125, 4105-4106)**

Depuis 1951, la Direction de l'économie et de la recherche réalise un programme qui vise à encourager la recherche dans le domaine du travail, dans les universités canadiennes. Dans le cadre de ce programme administré par un comité composé de représentants du Ministère et de l'extérieur, le gouvernement accorde des subventions à la recherche. Les chercheurs doivent remettre au comité un exemplaire de leur rapport final, une fois

les travaux terminés. Ces rapports, souvent des thèses, sont conservés à la bibliothèque ministérielle. Suivant une entente conclue en 1977, un exemplaire du rapport de chaque étude terminée est déposé aux Archives nationales. Ces rapports reflètent les courants actuels au niveau de la recherche et portent sur des sujets d'intérêt dans le domaine du travail auxquels s'intéressent les chercheurs des universités canadiennes.

E. DIRECTION DES DONNÉES SUR LE TRAVAIL, 1910-1986

1. Dossiers du service central, 1943-1976, 7,8 m (Vol. 3859-3885, entrée 83-84/303)

Au cours de la réorganisation du Ministère qui a eu lieu en 1975-1976, la Direction des données sur le travail a été créée à partir de l'ancienne Direction de l'économie et de la recherche. La nouvelle Direction avait pour tâches principales de produire, pour le Ministère et pour d'autres ministères et organismes fédéraux, des données sur le travail utilisables pour l'élaboration de politiques, la réalisation de recherches et l'établissement d'échelles salariales. La Direction fournissait également aux gouvernements provinciaux des données détaillées recueillies au cours d'enquêtes effectuées par Travail Canada. En 1978-1979, la Direction des données sur le travail se composait de trois divisions : Négociation collective, Organisations et différends du travail et Enquêtes.

Ces dossiers du service central portent sur les échanges entre la Direction et un grand nombre d'organisations, au Canada, qui s'intéressent aux recherches effectuées par celle-ci, notamment la Fédération des travailleurs de l'Ontario, le Congrès du travail du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière. On trouve aussi des archives concernant la participation de la Direction à un certain nombre de comités et de commissions interministériels.

2. Conventions collectives, 1910-1986, 327,6m (Vol. 1530-1743, 2500-2611, 4078-4104, 4207-4243; entrées 72-73/107, 75-56/022, 80-81/048, 80-81/049, 80-81/240, 81-82/100, 83-84/274, 86-87/041, 86-87/328, 86-87/329, 86-87/394)

La Direction des données sur le travail s'acquitte de diverses tâches, notamment elle rassemble, traite, publie et diffuse des données sur les résultats des principales négociations collectives au Canada et leurs répercussions générales sur les employeurs et les syndicats, au Canada. A titre de successeur de la Direction de l'économie et de la recherche, la Direction des données sur le travail continue de collectionner les conventions collectives concernant les industries relevant du gouvernement fédéral et les entreprises de 200 employés ou plus qui sont comptables aux gouvernements provinciaux. Les dossiers sont classés par

employeur, province, endroit, industrie et syndicat. Certains dossiers contiennent quelques lettres échangées par le Ministère et le syndicat ou l'employeur concerné. Grâce à ces archives, il est possible d'effectuer des études historiques détaillées sur les changements apportés au niveau des conventions collectives au Canada, à n'importe quelle époque précise, et d'établir des comparaisons entre divers secteurs industriels.

Il existe une liste de dossiers pour tous les volumes; cependant, dans le cas des entrées énumérées, l'instrument de recherche n'est parfois qu'une liste de numéros de dossier. Travail Canada tient un répertoire des dossiers grâce auquel il est possible d'établir le titre d'un dossier d'après son numéro.

F. DIRECTION DES SERVICES FÉDÉRAUX DE MÉDIATION ET DE CONCILIATION, 1944-1981

Le ministère du Travail représente l'intérêt public en cas de différends du travail; il va sans dire que ce rôle de tierce partie occupe une place fondamentale dans l'histoire du Ministère. Ces fonctions de médiation et de conciliation ont été assumées par divers services, portant différents noms, au fil des ans, mais elles ont toujours fait partie du mandat du ministère du Travail. Malheureusement, la majeure partie des archives ministérielles antérieures à 1944, dans le domaine, ont disparu. (On touve quelques archives portant sur les activités de médiation et de conciliation, qui datent des premières années du Ministère, dans les dossiers Lacelle. Voir serie B.1 ci-dessus.) Pour ce qui est des archives qui datent de 1944 à aujourd'hui, elles semblent relativement complètes.

1. Dossiers du service central, 1958-1978, 6,3 m (Vol. 1961-1985, 3720-3725)

Ces dossiers ont trait aux activités de la Direction à titre de conseillère auprès de divers ministères et organismes gouvernementaux, sur des questions touchant aux lois et aux politiques; en outre, ces archives portent également sur les activités générales internes de la Direction. On trouve aussi dans certains dossiers des propositions et des mémoires, concernant les grèves et les syndicats, communiqués au Ministère par des Canadiens (1966-1973).

2. Dossiers sur la conciliation et l'arbitrage, 1944-1981, 115 m (Vol. 587-588, 1744-1894, entrées 83-84/206, 86-87/348, 86-87/393)

Le décret du conseil C.P. 1003 de 1944 et la *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail* de 1948 élargissaient et précisaient les responsabilités du ministère du Travail en matière de conciliation et d'arbitrage. Ces dossiers portent sur tous les aspects des différends industriels qui intéressaient le Ministère ou qui ont nécessité son

intervention à des fins de conciliation ou d'arbitrage. Les archives regroupent quatre types de dossiers : demandes de nomination d'un agent de conciliation; demandes d'établissement d'une commission de conciliation; plaintes concernant l'impossibilité de négocier et établissement d'une commission d'enquête industrielle. Suivant la loi, l'employeur ou l'agent de négociation ou les deux parties ensemble, dans les industries relevant du gouvernement fédéral, peuvent demander l'aide du Ministère pour régler un différend précis. Lorsqu'un agent de conciliation est nommé ou qu'une commission de conciliation est établie (ou qu'une commission d'enquête industrielle est créée), le dossier contient, en règle générale, un exemplaire du rapport final et des documents d'appui. Ces archives contiennent des documents sur un très grand nombre de différends importants, survenus au Canada depuis 1944, dans le domaine du travail.

3. **Groupe de travail sur les relations de travail, Études et rapports, 1966-1971, 1,5 m (entrée 86-87/013)**

On trouve dans ces dossiers les exemplaires des rapports de recherche, appartenant à la Direction des données sur le travail, produits par le Groupe de travail fédéral sur les relations de travail au Canada (présidé par H.D. Woods), qui a fait rapport au premier ministre en 1968. (Voir aussi ANC, RG 2, série 17A.)

G. BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE DU TRAVAIL, 1882-1967

Depuis sa création, en 1900, le ministère du Travail accumule dans sa bibliothèque des documents qu'il met à la disposition des Canadiens qui s'intéressent au travail et aux questions connexes. Lorsque les gens sont bien renseignés, les relations de travail s'en trouvent facilitées; c'est pour cette raison que la bibliothèque du Ministère demeure ouverte au public.

1. **Albums de coupures de presse sur la grève générale de Winnipeg, 1919-1920, 0,6 m (Vol. 55-61, 598); bobines de microfilm C-4246 à C-4248**

Cette série se compose de vingt-quatre albums de coupures de presse, provenant de journaux publiés un peu partout au Canada, portant sur la grève générale de Winnipeg et sur les procès pour sédition qui ont suivi. Ces albums ont été montés par le Bureau des coupures de presse du ministère du Travail et conservés à la bibliothèque du Ministère. Travail Canada a fait microfilmer cette série en 1969. Vingt-trois des vingt-quatre albums originaux ont ensuite été transférés aux Archives nationales du Canada; en 1983, on a retrouvé l'album manquant (le premier de la série), qui lui aussi a été transféré aux Archives nationales.

2. Dossiers - Classement vertical, 1882-1967, 3 m (Vol. 3126-3135)

Ces dossiers contiennent des rapports, quelques procès-verbaux de réunions d'organisations de travailleurs ainsi que des notes de service et des dépliants sur le travail au Canada rassemblés par la Bibliothèque du ministère du Travail depuis 1900. (A l'origine, ces archives étaient regroupées sous le titre " Collection de dossiers classés à la verticale ", suivant le type de classeur utilisé par la Bibliothèque pour l'entreposage de ces documents.) Au fil des ans, la Bibliothèque ministérielle a rassemblé une grande quantité de documents rares et précieux sur le plan historique. En 1977-1978, la Bibliothèque a mis sur microfiches les documents les plus précieux sur le plan historique et a envoyé les originaux aux Archives nationales. L'éventail des sujets traités est assez large. Environ le tiers des dossiers contient des documents produits avant 1920. A l'origine, la Bibliothèque avait classé le matériel en question sous des vedettes comme : " Chômeurs. Canada "; " Organisation de travailleurs - Histoire. Canada "; " Négociation collective. Canada "; " Chômeurs - Aide. Canada "; " Rémunération et heures - Femmes. Canada ".

H. COMMISSION DE L'AIDE A L'EMBAUCHAGE ET COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE, 1918-1965

La Commission de l'aide à l'embauchage a été mise en place au ministère du Travail en 1930 avec pour mandat d'assurer l'application d'une série de lois sur l'aide à l'embauchage adoptées par le Parlement durant la Grande dépression. La Commission, dirigée par Harry Hereford, était directement comptable au ministre du Travail. Aux termes des lois canadiennes concernant l'aide à l'embauchage, le gouvernement fédéral devait prendre part directement à certaines activités, notamment l'établissement de camps d'aide à l'embauchage et la réalisation de projets de construction entrepris pour donner du travail aux chômeurs célibataires, mais tout en plaçant l'accent sur le partage des coûts de l'aide à l'embauchage avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Les programmes d'aide réalisés de concert avec les provinces et les municipalités étaient administrés par des cadres locaux. Par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'assurance-chômage*, en 1940, et du retour au plein emploi durant la Deuxième Guerre mondiale, la Commission de l'aide à l'embauchage a mis fin à ses activités. Un certain nombre de différends d'ordre financier, entre Ottawa et les provinces, au sujet des programmes d'aide à l'embauchage à frais partagés, sont demeurés en suspens jusqu'en 1945 et, pour cette raison, on peut trouver quelques documents parmi les archives décrites plus bas qui datent du début des années 1950.

1. **Commission de l'aide à l'embauchage, Dossiers du service central, 1918-1953, 50,6 m (Vol. 38, 52-54, 613-614, 2020-2271)**

Ces documents portent sur les mesures d'aide prises par le gouvernement fédéral, notamment durant les années 1930 à 1942. Les archives comprennent de la correspondance échangée avec des administrations municipales et des gouvernements provinciaux et avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. On trouve également beaucoup de documents sur les mesures législatives concernant l'aide à l'embauchage et les programmes qui en ont découlé, par exemple les camps d'aide à l'embauchage pour les chômeurs célibataires, les programmes d'embauchage à la ferme, les programmes de réinstallation. Cette série regroupe de nombreux dossiers contenant des informations statistiques intéressantes sur ces programmes de même que des documents sur les marchés conclus pour la réalisation de projets d'aide et des états détaillés concernant l'aide accordée aux participants aux programmes de réinstallation. La majeure partie de ces archives portent un numéro de dossier et sont classées suivant le système de classement initial. Cependant, bon nombre de documents ne sont pas numérotés et ils sont classés par sujet. Un certain nombre de dossiers portent sur des événements spéciaux, des particuliers ou des organisations. On trouve notamment des dossiers médicaux de personnes blessées durant l'émeute de Regina, en 1935, des renseignements sur le problème des chômeurs nomades et l'agitation dans les camps. Cette série contient aussi des dossiers sur le travail de Humphrey Mitchell, alors qu'il était directeur du service de réorientation de la main-d'oeuvre du Ministère. D'autres dossiers contiennent des documents sur la Commission nationale de placement, la Direction de l'inscription nationale, la National Unemployed Workers Association, la Canadian Defence League et la Workers Unity League.

On trouve également des dossiers provenant du bureau du commissaire à l'aide à l'embauchage, Harry Hereford; il s'agit de volumes reliés contenant des copies de lois, de décrets du conseil, d'ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant l'aide à l'embauchage de même que des échantillons de formulaires, des données statistiques sur l'aide et des exposés sommaires sur les projets d'aide entrepris par le ministère de la Défense nationale et d'autres ministères fédéraux. Ces volumes reliés sont classés par année (1931-1936) et chaque volume contient un index.

2. **Commission de l'assurance-chômage, Dossiers du service central, 1940-1965, 1,2m (Vol. 3454-3459)**

La Commission de l'assurance-chômage, qui est en quelque sorte le successeur de la Commission de l'aide à l'embauchage, a été créée en 1940; elle a été comptable au ministre du Travail depuis sa fondation jusqu'en 1965. La majeure partie des archives de la

Commission de l'assurance-chômage sont conservées dans le groupe d'archives RG 50 de la Division des archives gouvernementales; cependant, les archives dont il est question ici contiennent de l'information sur les premières années de la Commission et sur le travail accompli alors qu'elle faisait partie du ministère du Travail. Ces archives portent sur la couverture assurée à des groupes comme les infirmières, les travailleurs canadiens aux États-Unis, les marins marchands, etc. On trouve aussi des dossiers sur les emplois non admissibles dans certains secteurs, aux termes de la Loi, y compris l'exploitation forestière, l'agriculture, la fonction publique, la pêche, les forces armées, les hôpitaux et les sociétés de bienfaisance de même que l'éducation (étudiants et enseignants).

I. DIRECTION DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE, 1937-1967

Aux termes de la *Loi de l'enseignement professionnel* de 1931 (21-22 Geo. V, c. 59), le ministère du Travail s'est vu confier un budget de 750 000 $ par an, pendant quinze ans, en vue de favoriser l'enseignement professionnel. Les provinces devaient conclure des ententes avec le gouvernement fédéral pour devenir admissibles à des subventions en vertu de la nouvelle loi; ces subventions étaient versées annuellement " en fonction de la population de la province par rapport à la population totale du Canada... " (traduction)

1. Dossiers du service central, 1937-1967, 31 m (Vol. 685-832, 3237-3240)

Ces archives portent sur la formation technique et professionnelle à compter de 1937, depuis l'adoption de la *Loi sur la formation de la jeunesse* jusqu'à l'expiration de l'entente sur la formation technique et professionnelle, le 31 mars 1967. Les dossiers ont été créés au ministère du Travail et (après 1965) au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. (Les programmes réalisés par le ministère du Travail, concernant la main d'oeuvre, ont été transférés à Main-d'oeuvre et Immigration au début de 1966, et le système de classement des dossiers afférents a été conservé tel quel.) Les dossiers portent sur divers sujets, par exemple la formation de la jeunesse, le programme national de foresterie, le programme de formation sur les mesures d'urgence en temps de guerre, l'apprentissage, les écoles et les cours, l'aide aux écoles de formation professionnelle, etc. Les archives contiennent aussi des documents sur les ententes concernant la formation professionnelle et technique, l'aide aux écoles de formation professionnelle partout au Canada et le relevé des emplois en hiver dans les Maritimes.

J. BUREAU DE LA MAIN-D'OEUVRE FÉMININE, 1952-1979

Les organisations de femmes au Canada voulaient, depuis un certains temps, que le gouvernement fédéral accorde une attention accrue aux problèmes des femmes sur le marché du travail. Durant la Deuxième Guerre mondiale, notamment, le nombre de femmes sur le marché du travail n'avait jamais été aussi élevé et les femmes se débrouillaient très bien dans des secteurs d'emploi où elles n'avaient jamais oeuvré auparavant, par exemple l'exploitation minière et la sidérurgie. Pendant la guerre, le gouvernement fédéral a également participé directement, à titre temporaire mais quand même pour la première fois, à l'établissement de garderies de jour pour les enfants dont les parents travaillaient à l'extérieur du foyer. On s'accorde à dire que le Bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère du Travail est le premier service du gouvernement fédéral mis en place en temps de paix consacré exclusivement aux intérêts des femmes. Le Bureau a été établi en 1954 " pour mieux faire connaître les problèmes liés à l'emploi des femmes et aux travailleuses elles-mêmes, dans le but d'accroître les possibilités des femmes au travail et leur permettre de contribuer davantage au développement du Canada " (traduction) (Marion V. Royce, première directrice du Bureau, réseau de la SRC, 1954).

1. Dossiers du service central, 1952-1979, 21 m (Vol. 1903-1909, 4150-4206)

Les dossiers du service central contiennent des lettres, des rapports, des travaux de recherche et des notes de service concernant des aspects précis du travail du Bureau, y compris le rapport du Departmental Committee on Equal Pay (1955), les travaux de l'Equal Pay Committee (1968-1969) ainsi que des enquêtes sur le congé de maternité (1958-1969) et sur les garderies (1966-1969). Une bonne partie de ces archives portent sur le travail effectué par le Bureau, travail qui l'a mis en contact avec un certain nombre d'organismes publics et privés et de particuliers, au Canada et à l'étranger. On trouve aussi des rapports sur des consultations, des réunions, etc. au sujet du rôle du Bureau, tenues en 1960, 1962 et 1965-1966. Deux dossiers (Personnel, Établissement et Organisations) se composent de documents sur la création du Bureau et sur la nomination de la première directrice du Bureau, Marion V. Royce, directrice du Moulton College, à Toronto, et contiennent des rapports d'étape sur le Bureau (1954-1962). Les dossiers du service central traitent également de la participation du Bureau à des conférences ou au sein de comités importants, y compris le Comité interministériel de la situation de la femme (1971-1972), l'Année internationale de la femme (1974-1975), le Comité sur le congé de maternité (1969-1975), l'Organisation internationale du travail et la Commission de la condition de la femme des Nations unies (1968-1972).

K. DOSSIERS DU PERSONNEL ET DES FINANCES, 1910-1978

Seul un petit pourcentage des documents produits au fil des ans par les services du ministère du Travail responsables de l'administration interne du personnel et des finances ont été conservés; ces archives illustrent l'organisation et l'histoire administrative du Ministère.

1. Direction de l'administration du personnel, Dossiers du service central, 1910-1978, 3,6 m (Vol. 3692-3702, 3858, entrée 86-87/418)

Les documents les plus anciens qui composent ces archives portent sur le travail général de la Direction, tout en mettant l'accent sur l'établissement et l'organisation, du point de vue du personnel, des diverses directions du Ministère. On trouve également des dossiers sur des politiques concernant une gamme de sujets, par exemple la pension de retraite, la rémunération et les salaires. Les archives plus récentes traitent des aspects du travail de la Direction en matière de relations du travail, soit les politiques sur la rémunération provisoire, les périodes de repos et l'interprétation des conventions collectives. En 1986, la Direction des services du personnel (appelée de diverses façons, soit Direction des services du personnel, Direction du personnel, Direction des services du personnel et de gestion, dans les rapports annuels du Ministère publiés depuis 1984) était responsable des relations avec le personnel du Ministère : ressources humaines, classification, rémunération, relations de travail et services aux employés. En outre, la Direction se chargeait du programme des langues officielles du Ministère ainsi que du programme de formation linguistique et d'action positive.

En 1985-1986, la Direction se composait de trois divisions : Opérations (Dotation et classification), Rémunération et relations de travail et Ressources humaines. Les dossiers du service central produits durant la dernière partie de la période couverte par ces archives portent sur de nombreux aspects du travail de la Direction, y compris la classification et les lignes directrices sur la taille de la Direction de même que sur celles d'autres unités organisationnelles de Travail Canada.

2. Direction des services financiers et de gestion, Dossiers du service central, 1967-1974, 0,3 m (Vol. 3719)

Ces archives contiennent de l'information sur le Comité de gestion du sous-ministre (1968-1970) et sur le Comité local de consultation syndicale-patronale du Ministère (1974).

3. Groupe de travail sur la rationalisation des choix budgétaires, Prévisions de programme, 1968-1973, 1,5 m (Vol. 1897-1901)

En novembre 1968, un Groupe de travail sur la rationalisation des choix budgétaires a été créé au Ministère; son mandat : examiner l'organisation et reformuler les méthodes et les objectifs du Ministère, en conformité avec les nouvelles directives du Conseil du Trésor. Le Groupe de travail, présidé par R.P. Parent, a rencontré des cadres de chaque direction en 1969-1970 pour prendre connaissance des objectifs visés, des méthodes suivies et pour formuler des recommandations. Ces dossiers du service central contiennent des procès-verbaux de réunions, des notes de service, des budgets et des lettres ainsi que les rapports du Groupe de travail. On trouve également (dans des dossiers distincts) les prévisions des programmes d'administration interne de chacune des directions du ministère du Travail (1970-1973).

L. CONSEILS, COMMISSIONS, COMITÉS, ENQUÊTES, GROUPES DE TRAVAIL, 1919-1967

Tout comme les autres ministères, le ministère du Travail a souvent été chargé de commissions, comités, enquêtes, groupes de travail ou organes consultatifs mis en place pour une courte période afin de faire face à des situations ou à des problèmes précis. Ces groupes, habituellement établis aux termes de décrets du conseil, sont comptables au ministre du Travail et ils utilisent les ressources humaines et financières du Ministère dans le cadre de leurs travaux.

1. Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre, 1919-1951, 1,95 m (Vol. 630-639)

Le Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre a été créé le 19 juin 1940, en vertu du décret du conseil C.P. 2686, avec pour mandat de conseiller le ministre du Travail sur les questions relatives aux emplois disponibles. Le gouvernement a établi cet organisme en accord avec certains principes énoncés dans le décret du conseil C.P. 2685 concernant la réglementation de la main-d'oeuvre durant la guerre; celui-ci avait pour mandat de conseiller le gouvernement sur toutes les questions relatives aux emplois disponibles dans le secteur industriel. A la suite d'une recommandation du Conseil, le Comité interdépartemental de la coordination de la main-d'oeuvre a été établi en vertu du décret du conseil C.P. 5922 daté du 25 octobre 1940. Le Comité interdépartemental avait pour mandat de coordonner le travail de tous les organismes gouvernementaux dans le domaine de l'emploi. Le Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre a été démembré le 24 février 1942 aux termes du décret du conseil C.P. 1426. A ce moment-là, le Comité interdépartemental a été élargi et a, par la suite, été placé sous l'autorité de la Commission consultative du Service sélectif national, qui venait d'être créé en vertu des décrets C.P. 2254, 21 mars 1942, C.P.

2250, 21 mars (qui a été révoqué par le C.P. 5038, 12 juin) et C.P. 2251, 21 mars 1942.

Cette série se compose de documents portant sur des sujets comme l'établissement du Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre, le Comité mixte de la production (Joint Production Committee), l'Inscription nationale, la politique de la main-d'oeuvre en temps de guerre, le Comité consultatif de restauration, les emplois faisant l'objet de restrictions, les programmes de réadaptation, les plaintes au sujet du maraudage syndical dans le secteur industriel et divers différends industriels.

2. **Conseil consultatif national de la main-d'oeuvre, 1951-1957, 1,8 m (Vol. 679-684)**

Le Conseil consultatif national de la main-d'oeuvre a été établi en vertu du décret du conseil C.P. 567, daté du 1er février 1951. Le mandat du Conseil était " de conseiller le ministre du Travail sur l'utilisation la plus efficace possible, dans l'intérêt national, de la population active actuelle et future du Canada. " (traduction) Cet organisme a prodigué des conseils sur divers sujets, notamment l'administration, les réunions, l'inscription nationale, le personnel technique et scientifique, la formation professionnelle, les personnes handicapées, les travailleurs de l'industrie, les priorités, la main-d'oeuvre, les statistiques et le contrôle sécuritaire des marins marchands durant la guerre de Corée.

3. **Commission nationale de placement, 1919-1946, 8,4 m (Vol. 3346-3388, 3547-3552)**

Le premier ministre King a créé la Commission nationale de placement en juin 1936. Cet organisme avait pour mandat d'enregistrer et de classifier les bénéficiaires de l'aide gouvernementale, à l'échelon national, de formuler des recommandations au sujet des travaux publics et de la création d'emplois au Canada et de surveiller l'utilisation des crédits votés par le Parlement pour venir en aide à la population et créer des emplois. La commission a présenté son rapport final en janvier 1938. La commission était présidée par Arthur B. Purvis, de la Canadian Industries Limited, Montréal, et comptait parmi ses membres Tom Moore, président du Congrès des métiers et du travail du Canada. On trouve dans ces archives un certain nombre de mémoires sur l'emploi présentés par des groupes privés et des particuliers. Les archives comprennent également les ébauches complètes des rapports provisoire et final de la commission, de même que des coupures de presse sur un large éventail de sujets d'importance pour les travaux de la commission. On trouve aussi les réponses de la commission aux lettres adressés par le grand public, des rapports sur les logements sociaux en Grande-Bretagne et une collection de rapports sur le prix des articles de première nécessité au Canada (1919-1921).

4. Commissions d'enquête, 1964-1967, 14,7 m (Vol. 3395-3438)

Il s'agit des archives de trois commissions d'enquête mises en place par le ministère du Travail en vertu de la *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail* de 1948.

i) Commission d'enquête industrielle chargée d'examiner la question des parcours prolongés du Canadien National, 1964-1965 (Vol. 3395-3401)

- Pièces à conviction, transcriptions des audiences, mémoires, exposés, rapport final et dossiers administratifs.

ii) Commission d'enquête sur certaines conditions, certains agissements et certaines questions ayant donné lieu à de l'agitation ouvrière aux ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec (Commission Smith), 1966-1967 (Vol. 3402-3410)

- Rapports, documents de travail, exposés.

iii) Commission d'enquête industrielle sur les ports du Saint-Laurent (Commission Picard), 1966-1967 (Vol. 3411-3438)

- Dossiers administratifs, exposés, documents de travail, transcriptions des audiences.

L'instrument de recherche est une liste de dossiers et un catalogue sur fiches.

M. DIRECTION DES AFFAIRES OUVRIÈRES INTERNATIONALES, 1920-1978

Les participants à la conférence de Paris, à la fin de la Première Guerre mondiale, voulaient non seulement rétablir la paix entre les puissances belligérantes qui avaient pris part à la guerre de 1914-1918 mais également établir les bases d'une paix durable à l'échelon international. Reconnaissant que l'industrialisation avait fait de la paix ouvrière un objectif essentiel de la société moderne, les participants à la conférence de Paris ont adopté une convention dans laquelle ils proposaient la création d'une Organisation internationale du travail. Cet organisme, qui visait à regrouper des représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements de tous les pays membres, a tenu sa première conférence à Washington, du 29 octobre au 29 novembre 1919. Cette conférence a marqué la fondation de l'O.I.T. Le Canada faisait partie des membres fondateurs de l'O.I.T.; au cours des années qui suivirent, le ministère du Travail a assumé la majeure partie des responsabilités afférentes à la participation du Canada aux travaux de l'Organisation. Il faudra attendre jusqu'en 1946 pour qu'une Direction de l'Organisation internationale du travail soit

officiellement mise en place au Ministère (celle-ci deviendra plus tard la Direction des affaires ouvrières internationales); mais malgré cela, les hauts fonctionnaires du Ministère ont participé consciencieusement aux travaux de l'O.I.T. dès sa fondation, et il en est encore ainsi aujourd'hui. (Le fait que l'O.I.T. ait quitté Genève pour installer officiellement ses bureaux à Montréal durant la Deuxième Guerre mondiale montre bien l'intérêt manifesté par le Canada à l'égard de cette organisation.)

1. **Dossiers du service central, 1920-1978, 49,8 m (Vol. 833-834, 3153-3184, 3241-3345, 3460-3691, entrée 86-87/155)**

   Les plus vieux dossiers du service central traitent de la Société des Nations et, notamment, de divers aspects de la politique du travail et de l'établissement de l'Organisation internationale du travail. On y trouve des documents sur divers sujets, par exemple le problème des réfugiés, les installations permettant aux personnes aveugles de voyager, les questions touchant aux migrations, l'ébauche d'un projet de loi visant à modifier la *Loi sur le dimanche*, l'adoption d'une loi sur le salaire minimum, l'adoption d'un jour de repos hebdomadaire pour les employés du gouvernement fédéral ainsi que l'élimination de l'exploitation des travailleuses et de la discrimination à leur égard. Dans deux dossiers contenant de la correspondance générale, on trouve des lettres et des notes de service concernant l'O.I.T. échangées par Norman Rogers, ministre du Travail, et Hume Wrong, délégué permanent du Canada à la Société des Nations. Des dossiers plus récents portent sur tous les aspects des activités du ministère du Travail en ce qui a trait à l'O.I.T. Également, il y a des archives sur la représentation du Canada au conseil de direction de l'O.I.T. et au sein de divers comités ainsi que des archives détaillées sur les réactions du Canada aux politiques (conventions) adoptées par l'O.I.T. au fil des ans et leur ratification officielle par le Canada. On trouve aussi des archives sur des discussions tenues à l'échelon fédéral-provincial au sujet de certaines conventions de l'O.I.T. en vue de déterminer s'il convenait pour le Canada de les ratifier. Il y a aussi des documents sur la participation du ministère du Travail aux travaux des Nations unies. Ces archives contiennent des rapports produits par divers comités, commissions, conseil et programmes, par exemple la Commission des droits de l'homme, la Commission des stupéfiants, la Commission de la condition de la femme, l'Organisation mondiale de la santé, les programmes du Bureau de l'assistance technique (Technical Assistance Board), dans plusieurs pays les droits des syndicats ouvriers (Trade Union Rights), le Comité consultatif scientifique des Nations unies et l'Inter-American Economic and Social Council.

2. **Organisation internationale du travail, Dossiers individuels des stagiaires, 1959-1967, 0,2 m (Vol. 3440)**

Ces dossiers regroupent de la correspondance concernant les programmes de formation des étudiants et des stagiaires, par exemple les étudiants du plan Colombo, les stagiaires de la république du Congo et les stagiaires du Nigeria qui ont reçu une formation dans le domaine de la sécurité industrielle.

3. **Rapports des attachés (Travail), 1941-1962, 6,6 m (Vol. 3059-3091)**

Le Canada maintient des contacts avec un réseau d'attachés en poste dans les centres internationaux clés, qui font rapport au ministère du Travail et au ministère des Affaires extérieures. Ces dossiers contiennent des rapports sur diverses questions concernant le travail dans plusieurs pays, y compris des rapports et des documents sur les politiques de la main-d'oeuvre adoptées à l'étranger.

4. **Dépêches, ministère des Affaires extérieures, 1941-1967, 1,5 m (Vol. 1910-1914)**

Ces archives se composent de dépêches envoyées au ministère du Travail par les ambassades et les consulats canadiens à l'étranger. Ces documents portent souvent sur des sujets comme les mouvements ouvriers dans le pays hôte, le climat politique général, l'économie et le commerce.

N. SERVICE SÉLECTIF NATIONAL, 1939-1964

Créé aux termes du décret du conseil C.P. 2254, du 21 mars 1942, le Service sélectif national, qui était comptable au ministre du Travail, avait pour mandat " d'orienter la main-d'oeuvre civile de façon à répondre aux besoins créés par la guerre et à fournir les services essentiels " (traduction) (*Annuaire du Canada*, 1944, p. 9). En 1942, les premiers programmes gouvernementaux tels que l'Inscription nationale de 1940 (confiée à l'origine au ministère des Services nationaux de guerre), le Conseil national d'embauchage de la main-d'oeuvre de 1940 et le Comité interdépartemental de la coordination de la main-d'oeuvre ont été fusionnés et placés sous la responsabilité du Service sélectif national et de la Commission consultative de ce dernier. Arthur MacNamara, sous-ministre adjoint du Travail (devenu par la suite sous-ministre du Travail), était directeur du Service. En gros, le Service sélectif national se chargeait de l'inscription et de la mobilisation des Canadiens pour l'effort de guerre. Les règlements sur la mobilisation par le Service sélectif national et sur les civils ont été révoqués respectivement le 15 août 1946 (C.P. 3449) et le 31 mars 1947 (C.P. 1166).

1. **Dossiers du service central, 1939-1950, 1952-1964, 23,5 m (Vol. 36-37, 579-580, 623-625, 967-999, 1478-1526, 1986-1989, 2344-2350, 3055-3059)**

Ces archives portent sur tous les aspects du travail du Service sélectif national. On y trouve également un grand nombre de dossiers produits par le ministère des Services nationaux de guerre. Ce ministère était responsable de l'Inscription nationale avant 1942 (avant que celle-ci soit confiée au Service sélectif national) et a largement coopéré avec le Service après 1942. On trouve notamment des dossiers de la Division de la mobilisation du Service sélectif national. Les archives portent sur des sujets comme les règlements sur la mobilisation, l'application, le service auxiliaire, les objecteurs de conscience, l'aide aux civils rapatriés et leur réadaptation, les enquêtes sur l'emploi après la guerre et la démobilisation. Cette série contient également des archives sur l'Organisation de la main-d'oeuvre exceptionnelle et l'Inscription nationale durant la Deuxième Guerre mondiale. L'Organisation de la main-d'oeuvre exceptionnelle était un organisme gouvernemental placé sous l'autorité de l'Interdepartmental Committee on the War Book, qui avait pour mandat d'élaborer et de coordonner des plans visant à assurer le maintien des fonctions essentielles du gouvernement en période d'urgence nationale. D'autres dossiers contiennent des ordres du jour et des comptes rendus de réunions du Comité de planification de la main-d'oeuvre exceptionnelle, de la correspondance générale concernant le règlement sur l'Inscription nationale, des exemptions et des offenses au règlement sur l'Inscription nationale; on trouve également des dossiers sur des groupes spéciaux, par exemple les Inuit et les Amérindiens, les Canadiens japonais, les marins marchands, les objecteurs de conscience, les adolescents, etc. On trouve dans la documentation sur l'Inscription nationale des reliures contenant des formulaires ébauchés pour le *Manuel de l'Inscription nationale*, le *Manuel des procédures*, des échantillons des questionnaires, des formulaires, etc.

2. **Dossiers du bureau de Raymond Ranger et d'autres cadres du Service sélectif national, 1940-1951, 12,4 m (Vol. 3000-3054)**

Ces dossiers proviennent du bureau de Raymond Ranger, qui a assumé diverses fonctions au ministère du Travail. Ranger a occupé des postes de direction au Service sélectif national et au ministère des Services nationaux de guerre. Ses archives portent principalement sur le travail du ministère des Services nationaux de guerre; elles traitent entre autres de l'administration générale, de l'Inscription nationale, de la distribution, et contiennent des données statistiques et divers rapports. On y trouve aussi des dossiers sur le mouvement des anciens combattants polonais au Canada, l'immigration et le réadaptation après la guerre.

Les autres archives rassemblées dans ces volumes se composent des dossiers du bureau des cadres du Service sélectif national (par opposition aux dossiers du service central) concernant l'Inscription nationale, les anciens combattants polonais, le Conseil national du travail en temps de guerre et le travail agricole au Canada.

3. Prisonniers de guerre allemands, 1943-1947, 3,3 m (Vol. 951-966)

Le décret du conseil C.P. 2326 du 10 mai 1943 autorisait le ministre du Travail à affecter des prisonniers de guerre au travail à la ferme ou à d'autres travaux. Le Service sélectif national a été chargé de ce programme. Les conditions de travail, les échelles salariales, etc. étaient conformes aux dispositions de la convention de Genève de 1929 et au méthodes des Britanniques. Les projets réalisés à l'extérieur des camps d'internement étaient placés sous la direction du ministère du Travail, en collaboration avec le ministère de la Défense nationale. En avril 1946, à la demande du Royaume-Uni, le gouvernement a organisé le retrait des prisonniers de guerre des projets de travail en vue de leur retour éventuel en Europe. A la fin de 1946, tous les prisonniers de guerre avaient quitté le Canada.

Cette série se compose d'un échantillon de documents sur tous les aspects des divers projets de travail placés sous la responsabilité du ministère du Travail. Les archives traitent entre autres des salaires, des indemnisations, des frais médicaux, dentaires et d'hospitalisation, et de l'habillement.

O. DIVISION DU JAPON, 1940-1965

La Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, créée aux termes des décrets du conseil C.P. 1665 et 1666 du 4 mars 1942, avait pour mandat de faire évacuer toutes les personnes d'origine japonaise de certains secteurs stratégiques de la Colombie-Britannique désignés comme " zones protégées " en vertu du décret du conseil C.P. 365 du 16 janvier 1942. En février 1943, le gouvernement a confié ce travail au commissaire chargé du placement de ces personnes. Le commissaire et le personnel placé sous son autorité devaient mettre à contribution tous les Canadiens d'origine japonaise en mesure de travailler et les réinstaller, soit seul, soit avec leur famille, là où les industries essentielles avaient un urgent besoin de main-d'oeuvre; de plus, ils devaient voir au bien-être des personnes incapables de travailler, âgées et handicapées, et donner aux enfants au moins un minimum d'éducation suivant les normes canadiennes. La Division du Japon du ministère du Travail, à Ottawa, a été établie pour faire pendant à la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique. En date du 31 mars 1948, le Parlement a révoqué tous les décrets édictés en vertu des lois sur les mesures d'urgence en temps de guerre qui autorisaient le contrôle des déplacements et du placement des personnes de descendance japonaise résidant au Canada. Le gouvernement fédéral a

alors conclu des ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba visant à assurer le bien-être des Canadiens d'origine japonaise résidant dans ces provinces qui avaient été évacués de la côte de la Colombie-Britannique, par mesure d'urgence, durant la guerre. Ces ententes ont pris fin le 31 mars 1950; le bureau de Vancouver responsable de l'administration du programme a fermé ses portes le 31 mars 1951.

1. **Dossiers du service central, 1940-1965, 4,5 m (Vol. 640-662, 1527-1529)**

   Ces archives traitent de tous les aspects de l'administration de la Division du Japon, y compris des sujets comme les programmes de placement et de réinstallation, les centres d'hébergement, la politique étrangère, la ségrégation et le repatriement, la naturalisation, la censure du courrier, etc. Elles contiennent aussi de la documentation sur les internés politiques, les règlements concernant la défense du Canada, les prisonniers de guerre et les réfugiés.

P. DIRECTION DU SERVICE DE PLACEMENT, 1942-1968

1. **Dossiers du service central, 1942-1968, 3 m (Vol. 600-612)**

   On trouve ici les dossiers du service central portant sur le Service de placement et le règlement concernant les civils appliqué par le Service sélectif national. Les archives portent sur une gamme de sujets, notamment : échanges de main-d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis; mémoires sur le chômage présentés par des groupes organisés; secteurs touchés par un excédent de main-d'oeuvre; permis d'émigration de la main-d'oeuvre; système d'établissement des priorités en matière de main-d'oeuvre; embauchage de Canadiens à l'étranger; embauchage des femmes; embauchage des jeunes; travailleurs américains dans l'industrie canadienne; garderies pour enfants en temps de guerre; transfert de travailleurs depuis Terre-Neuve, etc. Les dossiers sur l'embauchage des femmes en temps de guerre et les garderies pour enfants en temps de guerre sont particulièrement intéressants, sur le plan historique, du fait qu'ils portent sur des initiatives importantes prises par le gouvernement dans ces secteurs.

2. **Dossiers du service central, Emplois disponibles (par industrie), 1944-1965, 4 m (Vol. 664-676)**

   Ces dossiers du service central portent sur la situation de l'emploi au Canada dans diverses industries précises. Ils traitent de sujets comme l'industrie du conditionnement; les débardeurs et les dockers; l'industrie du bâtiment et de la construction; les opérations forestières; l'exploitation des mines de charbon; les industries de la boulangerie, du textile et du tabac. Il y a aussi des dossiers concernant les ententes fédérales-provinciales sur la

main-d'oeuvre agricole, le mouvement des travailleurs agricoles vers les États-Unis, les échanges de machinerie et de travailleurs agricoles entre le Canada et les États-Unis, la marine marchande du Canada, etc.

3. **Enquêtes sur l'embauchage et la cessation d'emploi, 1947-1965, 9,9 m (Vol. 1915-1948)**

De 1947 à 1965, les bureaux locaux du Service national de placement ont rassemblé à chaque mois des statistiques sur l'embauchage et la cessation d'emploi dans l'industrie, sur leur territoire. Ces données, compilées deux fois l'an, ont servi à produire trente-six carnets d'enquête. Les documents sont groupés par région, province, grande ville et industrie; les données statistiques les plus importantes sont également exprimées sous forme de pourcentages.

Une liste du matériel contenu dans chaque carnet d'enquête est disponible.

Q. DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DU PLACEMENT A LA FERME, 1943-1965

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'immigration au Canada a connu une hausse marquée. Le ministère du Travail a joué un rôle à cet égard, sur divers plans, par l'entremise de la Direction de l'immigration et du placement à la ferme. En gros, les autorités canadiennes responsables de l'immigration devaient, compte tenu de la politique et des règlements en place, déterminer si les personnes ou les familles répondaient aux critères d'admission au Canada à titre d'immigrants; pour sa part, le ministère du Travail devait, grâce à ses connaissances sur le marché du travail au Canada, déterminer les emplois ou les secteurs de l'économie canadienne dont l'immigration pourrait combler les besoins.

La création du Comité Immigration-Travail a marqué une étape importante de la période d'après-guerre; ainsi, des hauts fonctionnaires des ministères intéressés ont collaboré ensemble en vue d'assumer leurs responsabilités communes dans le domaine de l'immigration. Cette collaboration a pris plusieurs formes, notamment l'envoi en Europe d'équipes composées de cadres de deux ministères, après 1945, qui avaient pour tâche de rencontrer en entrevue des personnes déplacées qui désiraient émigrer au Canada.

1. **Dossiers du service central, 1943-1965, 4,1 m (Vol. 275-293)**

Ces dossiers portent sur les questions relatives à l'immigration qui intéressaient tout particulièrement la Direction du service de placement et la Direction des services spéciaux du ministère du Travail. Les dossiers traitent de divers sujets, y compris : administration générale, relations entre le ministère du Travail et la Direction de l'immigration du ministère des Mines et des

Ressources; incidences de l'immigration sur le marché du travail; immigrants ayant une formation spécialisée; employés de maison, travailleurs des mines de métaux, ouvriers agricoles, métiers de la construction; frais médicaux; ententes fédérales-provinciales; éducation et services sociaux, Mennonites, Arméniens, Italiens, Grecs, etc.

2. **Dossiers du service central, Mouvement des anciens combattants polonais, 1946-1956, 0,6 m (Vol. 626-628)**

Avant même la fin des hostilités en Europe, le ministère du Travail a pris des mesures en vue d'assurer l'immigration au Canada des membres des unités démobilisées de l'armée polonaise. On trouve dans cette série les dossiers du service central sur le mouvement des anciens combattants polonais au Canada. Les dossiers portent, entre autres, sur la politique de l'immigration, la déportation des personnes indésirables, la sélection des anciens combattants polonais outre-mer, la politique concernant l'accueil au Canada des immigrants polonais et la publicité; on y trouve également des rapports et de la correspondance générale sur le mouvement des anciens combattants polonais, leur placement dans des exploitations agricoles ainsi que des documents sur des questions d'ordre financier.

3. **Dossiers financiers, Mouvement des ouvriers, 1948-1954, 0,6 m (Vol. 3150-3152)**

Ces dossiers se composent de pages de grands livres non reliés faisant état des paiements effectués par le ministère du Travail pour les soins médicaux accordés à environ quatre mille immigrants, au Canada, de 1948 à 1954. En collaboration avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le Service national de placement, la Direction des services spéciaux du ministère du Travail a participé " à l'étranger, à la sélection des ouvriers, qui se présentaient en groupes, en fonction de leurs compétences professionnelles, de même qu'à l'accueil et à la répartition de ces immigrants dès leur arrivée au Canada, y compris l'aide sociale et les soins hospitaliers au cours de leur première année au Canada " (traduction) (*Rapport annuel*, 1953-1954, p. 30). La nature de la maladie n'est pas toujours précisée du fait qu'il s'agit d'archives financières, non pas médicales.

Il n'existe pas d'instrument de recherche pour ces dossiers.

R. DIRECTION DES RENTES SUR L'ÉTAT, 1909-1968

En vertu de la *Loi des rentes viagères servies par l'État* de 1908 (*Loi autorisant le gouvernement à constituer des rentes viagères pour le vieil âge*; 7-8 Éd. VII, c. 5), le ministère du Travail devenait responsable de l'administration d'un régime qui permettait aux Canadiens d'acheter " une rente immédiate ou à paiement différé " afin de mieux se préparer, financièrement, à leur vieillesse. Cette loi

avait pour but d'encourager les Canadiens à économiser et, par le fait même, d'assurer la sécurité de leur vieillesse. (Les employeurs pouvaient acheter des rentes pour leurs employés.) Un petit groupe de dossiers ont été conservés pour montrer comment la *Loi des rentes viagères servies par l'État* était appliquée et pour documenter la période pendant laquelle le ministère du Travail s'est chargé de l'application de cette loi.

1. **Dossiers de pensionnaires de l'État, 1909-1968, 0,3 m (Vol. 3586)**

   Ces archives constituent un petit échantillon des dossiers de Canadiens qui ont acheté des rentes du gouvernement fédéral. Au début, le ministère du Commerce assurait l'application de la Loi mais par la suite, cette responsabilité a été confiée au ministère du Travail.

S. DIRECTION DE LA RECHERCHE SUR LA LÉGISLATION, 1937-1977

La Direction de la recherche sur la législation (auparavant appelée la Direction de la législation) avait pour mandat de planifier les mesures législatives que le ministère du Travail entendait soumettre au Parlement et de déterminer les conséquences, pour le Ministère, des lois adoptées par le Parlement. En 1984, à la suite de diverses réorganisations ministérielles, la Direction de la recherche sur la législation est devenue la Division de l'analyse et de la recherche sur la législation et faisait partie de la Direction de l'économie et des relations industrielles. En plus d'effectuer des recherches sur la législation ouvrière, la Division produisait également un certain nombre de publications pour le Ministère, notamment le *Revue de la législation* et un mensuel, l'*Index de la législation ouvrière*.

1. **Dossiers du service central, 1937-1977, 5 m (Vol. 629, 3714-3718, entrée 86-87/161)**

   Dans l'ensemble, les dossiers du service central traitent des activités de la Direction; cependant, on trouve dans ce cas-ci bon nombre d'archives sur la législation concernant les normes de travail au cours des années 1950 et 1960, le Groupe de travail sur les relations de travail (1966) et la *Loi sur la marine marchande du Canada*. D'autres archives traitent du Comité interministériel chargé de la gestion du Programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants et du Groupe d'étude sur le principe : salaire égal à travail égal (1969). Des dossiers créés au cours des années 1960 et 1970 portent sur des travaux effectués par la Direction de la recherche sur la législation en regard des relations industrielles, des normes de travail et des droits de la personne, entre autres. On trouve également des dossiers sur la législation ouvrière dans les différentes provinces du Canada.

T. DIRECTION DES PROJETS PILOTES, 1965-1969

1. Dossiers du service central, 1965-1969, 4,2 m (Vol. 1949-1960)

La Direction des projets pilotes du ministère du Travail a été mise en place en 1965. En 1966, cette Direction a été transférée au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Elle avait comme mandat premier de déterminer les obstacles économiques, sociaux et autres à la formation et au recyclage des adultes et de trouver des moyens efficaces de les surmonter. En collaboration avec les provinces, la Direction des projets pilotes devait établir des sociétés NewStart, soit une par province, dans les régions où le taux de chômage était élevé. On prévoyait d'appliquer les méthodes et techniques éprouvées de formation, de recyclage et d'orientation professionnelle élaborées par ces sociétés dans le cadre de programmes réalisés par d'autres organismes responsables. Les sociétés NewStart devaient adopter une démarche expérimentale; il s'agissait, en fait, de réaliser des projets pilotes.

Des sociétés NewStart ont été établies en Alberta (Lac La Biche), en Saskatchewan (Prince-Albert), au Manitoba (district d'Interlake), au Nouveau-Brunswick (Shédiac), en Nouvelle-Écosse (Yarmouth) et dans l'Île-du-Prince-Édouard (Montague). En 1970, le budget annuel de chaque société variait entre 900 000 $ et 1 170 000 $. En 1968, la Direction des projets pilotes a été transférée au ministère des Forêts et du Développement rural et, en 1969, celle-ci relevait du ministère de l'Expansion économique régionale, qui venait d'être créé. Ce service s'est alors appelé la Direction de l'analyse sociale et humaine.

U. PROGRAMME DES POLITIQUES ET LIAISON, 1919-1983

D'après le *Rapport annuel* de Travail Canada pour l'exercice 1985-1986, le programme des politiques et liaison du Ministère avait pour but de conseiller le ministre du Travail quant aux politiques concernant les relations fédérales-provinciales, les relations internationales et les questions économiques relatives au travail. Réalisé sous la direction d'un sous-ministre adjoint, le programme regroupait trois directions : Relations fédérales-provinciales, Relations internationales et Politique et analyse stratégique. En outre, l'administration du fonds de recherche sur les répercussions de la technologie du Ministère faisait également partie du mandat du programme; ainsi, en 1985-1986, le Ministère a versé des subventions de 1,8 million de dollars à des organisations de travailleurs, à des groupes de femmes et à des établissements d'enseignement pour des études sur les aspects humains et sociaux des changements technologiques en milieu de travail.

1. Dossiers du service central, 1919-1983, 35,7 m (entrée 87-88/019)

Les dossiers du service central traitent principalement des activités du programme des politiques et liaison dans le domaine des relations internationales. Un groupe de dossiers sur la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail remontent à 1919, mais la plupart des archives contenues dans cette série datent des années 1960 et 1970.

V. DIRECTION DES NORMES DE TRAVAIL, 1949-1979

En août 1964, la Direction des normes de travail a été créée et chargée de l'application du nouveau *Code canadien du travail (Normes)*. En outre, la nouvelle Direction a eu tôt fait de s'acquitter de deux tâches auparavant confiées à la Direction des relations industrielles, à savoir appliquer la politique sur les justes salaires pour les marchés du gouvernement et formuler des recommandations sur le taux de rémunération pour les employés des ministères et organismes gouvernementaux rémunérés au taux courant. Après l'entrée en vigueur du *Code canadien du travail (Normes)*, le 1er juillet 1965, les responsabilités touchant à l'application de la *Loi sur les vacances annuelles* et de la *Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes* ont été transférées de la Direction des relations industrielles à la Direction des normes de travail.

Le *Code* contenait des dispositions sur les heures de travail, le salaire minimum, les vacances annuelles payées, les jours fériés désignés payés, pour les employés oeuvrant dans des secteurs relevant du fédéral, et il montrait bien l'intérêt accru manifesté par la société à l'égard des conditions et des heures de travail. Au moyen de la persuasion, de l'éducation, de l'inspection et de l'application, la nouvelle Direction devait s'assurer que les travailleurs dans les secteurs industriels relevant du gouvernement fédéral touchaient tout leur dû. A cet égard, la Direction faisait enquête sur les plaintes et réalisait un plan préétabli d'inspection dans le but d'encourager les employeurs à respecter la Loi.

Sur le plan interne, la Direction des normes de travail se composait d'une administration centrale, regroupant deux divisions, et de neuf bureaux régionaux. L'une des divisions à l'administration centrale, la Division des normes, était chargée de l'application de la Partie III du *Code* tandis que l'autre, la Division des marchés fédéraux, était responsable de l'application de la politique sur les justes salaires. Les divers bureaux de la Direction faisaient enquête sur les plaintes, effectuaient des enquêtes sur les conditions de travail et la rémunération et faisaient rapport sur les infractions à l'administration centrale. Ainsi, les bureaux de la Direction veillaient à ce que les dispositions du *Code* soient respectées.

En 1970, à la suite de l'adoption du *Code canadien du travail (Sécurité)* et de l'intérêt croissant manifesté par la société à l'égard des " problèmes auxquels les femmes font face à cause de l'évolution

rapide des conditions sociales " (traduction) (Travail Canada, *Rapport annuel*, 1969-1970, p. 20), le Ministère a mis en place le Programme des normes d'emploi. Ce dernier regroupait trois composantes : la Direction des normes de travail, la Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation et le Bureau de la main-d'oeuvre féminine; il regroupait toutes les fonctions auparavant confiées à la Direction des normes de travail. En outre, les programmes réalisés visaient, d'une part, à faire changer les attitudes et le comportement à l'égard de la condition féminine en vue d'accélérer l'intégration des femmes, sur le plan professionnel et financier, à la population active et, d'autre part, à assurer l'application des mesures législatives sur l'indemnisation des travailleurs. Le Ministère a réalisé, dans le cadre du Programme des normes d'emploi, des campagnes de publicité sur les questions intéressant les travailleuses, il a appliqué les règlements concernant les dix-neuf grandes composantes du problème de la sécurité et de l'hygiène au travail, et il a encouragé l'éducation et la formation dans ces deux secteurs.

En 1974-1975, on s'était rendu compte que " à cause des conditions socio-économiques changeantes, au Canada, il fallait redéfinir et renforcer le rôle joué par Travail Canada dans le domaine des affaires ouvrières " (traduction) (Travail Canada, *Rapport annuel*, 1975-1976, p. 1). Ainsi, en 1976, la Direction des relations en matière d'emploi et la Direction des conditions de travail ont été créées sous les auspices de la Direction de la recherche et de l'élaboration de programmes; cependant, la Direction des normes de travail est demeurée une entité fonctionnelle. La Direction des conditions de travail a été chargée de l'application de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* ainsi que des taux de rémunération justes tandis que la Direction des relations en matière d'emploi veillait à promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi à l'aide de mesures législatives de dissuasion et au moyen de divers programmes. Lorsque, au début de mars 1980, ces deux Directions se sont fusionnées pour former la Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail, la Direction des normes de travail (devenue à la fin des années 1970 la Direction des normes d'emploi) a disparu et ses responsabilités ont été confiées à la Division des conditions de travail relevant de la nouvelle Direction.

1. **Dossiers du service central, 1949-1979, 45,4 m (Vol. 3703-3713, 3886-4077), entrées W-84-85/479, 86-87/373**

   Les archives de cette série contiennent des lettres, des rapports ministériels et des formulaires d'enregistrement des plaintes portant sur les activités touchant aux enquêtes et à l'application des normes (voir plus haut) réalisées par les bureaux régionaux de la Direction des normes de travail, de 1965 à 1979. Dans l'ensemble, elles touchent a une vaste gamme de questions couvertes par le *Code canadien du travail*, par exemple le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les congés. En effet, on trouve dans cette série des études de cas, réalisées à l'échelon régional ou portant sur des cas individuels,

concernant le respect ou la violation du *Code canadien du travail* par des milliers d'entreprises, partout au Canada. Les dossiers du service central sont classés par ordre alphabétique suivant la première lettre du nom des entreprises en question. On trouve également des dossiers, produits en région, qui portent sur des activités d'application des normes du travail, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard, réalisées par le bureau de district de Travail Canada à Fredericton de même que des dossiers portant sur des activités similaires réalisées dans la région du Centre (Nord de l'Ontario, Manitoba et Saskatchewan) entre 1965 et 1973.

2. **Dossiers sur les plaintes portées, Région du Centre, 1971-1974, 1,5 m (entrée W-86-87/052)**

Ces dossiers portent sur des activités de la Direction en ce qui a trait à l'application de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail.* Aux termes de cette loi, les employeurs qui ont conclu des marchés avec le gouvernement fédéral doivent respecter certaines normes sur les heures de travail et la rémunération prévues par la Loi.

Les archives regroupent des dossiers sur les plaintes, les inspections et les poursuites. Ces dossiers contiennent des formulaires de dépôt de plaintes relatives à des salaires non payés, à la rémunération des congés et du temps supplémentaire, au calcul des salaires, etc. et ils renferment des lettres concernant le règlement des plaintes.

L'instrument de recherche est une liste de dossiers dressée par le Centre fédéral de documents, à Winnipeg, où les archives en question sont actuellement conservées.

3. **Dossiers sur les échelles salariales, 1970-1973, 42,6 m (entrées 83-84/140, 85-86/234)**

Durant la période couverte par ces dossiers, la Direction des normes de travail s'est acquittée de deux tâches auparavant confiées à la Direction des relations industrielles, à savoir appliquer la politique sur les justes salaires pour les marchés du gouvernement et formuler des recommandations sur le taux de rémunération pour les employés des ministères et organismes gouvernementaux rémunérés au taux courant. Ces dossiers portent sur les activités d'application de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail* réalisées par la Direction; aux termes de cette loi, les employeurs qui ont conclu des marchés avec le gouvernement fédéral doivent respecter certaines normes, en ce qui a trait aux heures de travail et à la rémunération, établies par la Loi. Les dossiers contiennent des lettres, des notes de service et des directives échangées par la Direction et des entrepreneurs, ainsi que de la documentation sur divers projets de travaux distincts.

Il existe une liste de dossiers pour l'entrée 83-84/140 (24 m), mais, pour le moment, il n'existe pas de liste de dossiers pour l'entrée 85-86/234.

W. DIRECTION DES RELATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, 1944-1983

En 1980, la Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail a été créée, au ministère du Travail, afin d'assumer les responsabilités ministérielles dans le domaine des normes du travail, de la consultation syndicale-patronale et des conditions de travail. Comme mentionné plus haut, la Direction des normes de travail s'est fusionnée à cette nouvelle Direction. En 1985-1986, la Direction se composait de la Division des conditions de travail et de la Division de l'égalité de rémunération; en outre, elle s'occupait du Programme d'éducation syndicale et du Programme de la qualité de vie au travail du Ministère.

1. Dossiers du service central, 1944-1983, 13,2 m (Vol. 1991-2002, 3797-3804, entrée 83-84/004)

Ces archives illustrent le travail général de la Direction et des services qui l'ont précédée; elles portent sur les enquêtes effectuées, entre 1965 et 1983, par le bureau de district d'Ottawa dans l'Est et le Nord de l'Ontario, en réponse à des plaintes portées en vertu des lois applicables. Environ la moitié de ces archives traitent de plaintes touchant aux établissements bancaires. D'autres dossiers se composent principalement de documents sur l'organisation de conférences syndicales-patronales par la Direction, de lettres échangées par la Direction et de nombreuses organisations canadiennes, de rapports, de règlements et de textes d'interprétation qui illustrent bien le large éventail de questions couvertes par le *Code canadien du travail.*

2. Dossiers du service central, Direction de la consultation syndicale-patronale, 1949-1980, 15,6 m (Vol. 4108-4135, entrées 84-85/243, 85-86/560)

Encourager la consultation et la coopération syndicale-patronale au Canada, voilà un objectif à long terme du ministère du Travail et de Travail Canada. Au ministère du Travail, ces fonctions ont incombé à une section administrative dénommée successivement, depuis 1945, Direction des relations industrielles, Direction des relations syndicales-patronales, Direction de la consultation syndicale-patronale, Direction des relations en matière d'emploi et Direction de l'emploi, Direction des relations en matière d'emploi et Direction des relations en matière d'emploi et des conditions de travail. Ces dossiers se composent presque essentiellement d'archives sur des comités syndicaux-patronaux, dont beaucoup ont été établis à l'origine avec l'aide du personnel de Travail Canada. On trouve des comptes rendus

de réunions de comités, des rapports sur des visites faites par des membres du personnel de la Direction à des employeurs et la correspondance afférente. Les dossiers sont classés par nom d'employeur.

Certains dossiers ont été créés au bureau de la région de l'Ouest, à Winnipeg, dès 1945. En 1971, ces documents ont été transférés au nouveau bureau régional, à Edmonton, et maintenant, ils sont conservés au bureau de la région des Montagnes, à Vancouver. Cet archives comprennent des rapports réguliers produits par des représentants sur le terrain, des copies de procès-verbaux de réunions des comités, quelques ententes syndicales-patronales et un petit nombre de lettres.

3. **Dossiers du service central, Direction des justes méthodes d'emploi, 1955-1972, 9,3 m (Vol. 3146-3149, entrée 84-85/176)**

Le 14 mai 1953, le Parlement a adopté la *Loi sur les justes méthodes d'emploi* (1-2 Élis. II, c. 19.) Cette loi interdit toute forme de discrimination basée sur la race, l'origine nationale, la couleur ou la religion, pour l'embauchage d'employés. Ces archives portent sur l'organisation et l'établissement de la Section des justes méthodes d'emploi (devenue par la suite une Direction), ses objectifs et ses programmes de même que sur sa participation à de nombreuses conférences et comités, entre 1967 et 1972. La Direction a été créée en 1966-1967 et chargée de l'application des Parties I et II du *Code canadien du travail.* Suivant les dispositions du *Code*, il est interdit d'établir des distinctions en matière d'emploi à cause de la race, de la couleur, des croyances religieuses ou de la nationalité dans tous les secteurs d'emploi relevant du gouvernement fédéral; en outre, le *Code* précise que les femmes ont droit au même taux de rémunération que les hommes, pour un travail identique. Une portion importante de ces archives se composent de dossiers sur des plaintes déposées auprès de la Direction.

X. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE AU TRAVAIL, 1919-1981

La Direction de la sécurité et de l'hygiène au travail a pour mandat de protéger les travailleurs canadiens oeuvrant dans des secteurs relevant du gouvernement fédéral contre les risques professionnels et de les indemniser en cas de blessure ou de maladie. Peu à peu, au fil des ans, les lois et les règlements appliqués par la Direction ou ses prédécesseurs ont été regroupés dans la Partie IV du *Code canadien du travail.* La Direction fournit des informations techniques hautement spécialisées aux employeurs et aux travailleurs canadiens dans des domaines comme les techniques de sécurité et d'hygiène, la médecine du travail, l'éducation des clients et l'indemnisation en cas d'accident du travail. En outre, la Direction se charge de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État* (qui garantit des avantages

d'indemnisation aux 350 000 employés du gouvernement fédéral) et de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.*

1. **Dossiers du service central, 1937-1981, 13,5 m (Vol. 1990, 3726-3752, 3835-3857, entrée H-84-85/602)**

   Ces dossiers brossent un tableau général du travail effectué par la Direction et par ses prédécesseurs. Une grande partie des archives porte sur les rapports et la correspondance entre la Direction et divers organismes publics et privés, au Canada, qui s'occupent de la sécurité et de l'hygiène au travail. Un ensemble de dossiers contient de la documentation sur l'application de la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*, par la Direction, entre 1939 et 1955, tandis qu'une autre série de dossiers portent sur les enquêtes effectuées à la suite de plaintes soumises au bureau de district d'Ottawa par des travailleurs de l'Est et du Nord de l'Ontario, entre 1968 et 1981. D'autres dossiers, qui proviennent du bureau régional de Travail Canada à Sydney, en Nouvelle-Écosse, se composent de rapports et de documents d'enquêtes sur des infractions à la sécurité et à l'hygiène au travail qui sont à l'origine d'accidents survenus au Cap-Breton. Les rapports d'inspection et les recommandations des conseillers en sécurité fournissent des informations sur des incidents précis qui se sont produits dans les mines et les industries de la région.

2. **Dossiers du service central, Direction des accidents du travail chez les employés du gouvernement, 1919-1964, 3,3 m (Vol. 43-45, 3443-3453)**

   Cette série se compose d'archives, provenant de l'un des prédécesseurs de la Direction, concernant les lois provinciales sur l'indemnisation et les relations du Ministère avec des organisations et des associations qui s'occupent de la prévention des accidents et de l'indemnisation des accidentés. Le ministère du Travail est devenu officiellement responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État* (15 Geo. V, c. 16, 31 mai 1951) en 1951. C'est en 1918 que le gouvernement fédéral a, pour la première fois, adopté une loi dans ce domaine.

Y. DIRECTION DES SERVICES SPÉCIAUX, 1964-1969

1. **Dossiers du service central, Programmes gouvernementaux d'embauchage et de construction en hiver, 1964-1969, 0,7 m (Vol. 677-678, 3441-3442)**

   La Direction des services spéciaux du ministère du Travail a existé de 1952 à 1969. Elle avait pour tâche d'administrer les programmes qui ne s'inscrivaient pas naturellement dans le mandat des autres services du Ministère. Ces archives portent sur deux programmes, réalisés au cours des années 1960, qui

avaient pour but d'accroître l'embauchage en hiver, au Canada, dans le secteur de la construction.

Les dossiers contiennent des lettres ou des comptes rendus de réunions de divers comités mis en place dans le cadre du programme, y compris : le Comité d'étude sur l'emploi d'hiver, le Comité interministériel de l'emploi d'hiver, le Comité paritaire national de la construction en hiver, le Comité interministériel des programmes de travaux d'hiver du gouvernement fédéral et le Programme d'encouragement à la construction de maisons en hiver. Ces volumes contiennent des dossiers sur les politiques, des archives administratives, ainsi que des documents sur les plaintes formulées et les enquêtes effectuées.

ANNEXE I

Ministres du Travail, 1909-1986

Le ministère du Travail a été établi aux termes de l'*Acte de conciliation* de 1900 (63-64 Vict., c. 24, 18 juillet 1900); cependant, le poste de ministre du Travail n'a été créé qu'en 1909 (8-9 Éd. VII, c. 22, 19 mai 1909). Entre 1900 et 1909, le ministère du Travail était administré par le ministre des Postes.

Ministres des Postes (responsable du ministère du Travail)

William Mulock	18 juillet 1900 - 15 octobre 1905
A.B. Aylesworth	16 octobre 1905 - 3 juin 1906
Rodolphe Lemieux	4 juin 1906 - 19 mai 1909

Ministres du Travail

Vacant	19 mai 1909 - 1er juin 1909
William Lyon Mackenzie King	2 juin 1909 - 6 octobre 1911
Thomas Wilson Crothers	10 octobre 1911 - 6 novembre 1918
Vacant	7 novembre 1918
Gideon Decker Robertson *sénateur*	8 novembre 1918 - 28 décembre 1921
James Murdock	29 décembre 1921 - 12 novembre 1925
James Horace King *ministre suppléant*	13 novembre 1925 - 7 mars 1926
James Campbell Elliott	8 mars 1926 - 28 juin 1926
Robert James Manion *ministre suppléant*	29 juin 1926 - 12 juillet 1926
George Burpee Jones	13 juillet 1926 - 25 septembre 1926
Peter Heenan	25 septembre 1926 - 7 août 1930
Gideon Decker Robertson *sénateur*	7 août 1930 - 2 février 1932
Wesley Ashton Gordon	3 février 1932 - 23 octobre 1935
Norman McLeod Rogers	23 octobre 1935 - 18 septembre 1939
Norman Alexander McLarty	19 septembre 1939 - 14 décembre 1941
Humphrey Mitchell	15 décembre 1941 - 1er août 1950
Vacant	2 août 1950
Paul Joseph Martin *ministre suppléant*	3 août 1950 - 6 août 1950
Milton Fowler Gregg	7 août 1950 - 21 juin 1957
Michael Starr	21 juin 1957 - 22 avril 1963
Allan Joseph MacEachen	22 avril 1963 - 17 décembre 1965
John Robert Nicholson	18 décembre 1965 - 20 avril 1968
Jean-Luc Pepin	20 avril 1968 - 5 juillet 1968
Bryce Stuart Mackasey	6 juillet 1968 - 27 janvier 1972
Martin Patrick O'Connell	28 janvier 1972 - 26 novembre 1972
John Carr Munro	27 novembre 1972 - 7 septembre 1978
André Ouellet *ministre suppléant*	8 septembre 1978 - 23 novembre 1978
Martin Patrick O'Connell	24 novembre 1978 - 3 juin 1979
Lincoln Alexander	4 juin 1979 - 2 mars 1980
Gerald Regan	3 mars 1980 - 21 septembre 1981
Charles Caccia	22 septembre 1981 - 12 août 1983

André Ouellet	12 août 1983 - 16 septembre 1984
William McKnight	17 septembre 1984 - 30 juin 1986
Pierre Cadieux	30 juin 1986 -

(Source : *Répertoire des ministères canadiens depuis la Confédération, 1er juillet 1867 - 1er février 1982.* Ottawa : Bureau du Conseil privé et Archives nationales du Canada, 1982.)

Sous-ministres du Travail, 1900-1985

William Lyon Mackenzie King	15 septembre 1900 - 21 novembre 1908
F.A. Acland	21 novembre 1908- 1er septembre 1923
H.H. Ward	1er septembre 1923 - 1er janvier 1934
William Murray Dickson	1er janvier 1934 - 1er novembre 1940
Bryce Morrison Stewart	1er novembre 1940 - 1er janvier 1943
Arthur James McNamara	1er janvier 1943 - 4 mars 1953
Arthur Huntingdon Brown	5 mars 1953 - 15 décembre 1960
George Vickers Haythorne	28 février 1961 - 1er septembre 1969
James Douglas Love	1er janvier 1969 - 1er septembre 1971
Bernard Wilson	1er septembre 1971 - 1er mai 1974
Thomas Eberlee	1er mai 1974 - 31 juillet 1982
Mark Daniels	1er août 1982 - 30 avril 1985
Jennifer McQueen	1er mai 1985 -